

AGIR ENSEMBLE

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

LES ACTES DU
2^E FORUM DES COMITÉS
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
SAINT-HYACINTHE, 23 ET 24 AVRIL 2003



AGIR ENSEMBLE

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

LES ACTES DU
2^E FORUM DES COMITÉS
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
SAINT-HYACINTHE, 23 ET 24 AVRIL 2003



LE COMITÉ CONSULTATIF

RICHARD DESCHESNES, ROBERT MOORE, MARIO LACROIX, ROBERT POËTI, GERVAIS DUBÉ,
NATHALIE LEFEBVRE, MARIE-CLAUDE SAMUEL, JOCELYNE AMESSE, CAROLINE MAGNAN

LE COMITÉ ORGANISATEUR

ROBERT MOORE, COORDONNATEUR, CAROLINE MAGNAN, JOCELYNE AMESSE

ACCUEIL ET SECRÉTARIAT

SYLVIE DAIGNEAULT, DIANE LALANCETTE, CAROLINE ROY, MONIQUE VIGNEAU, GINETTE
RACICOT, NICOLE FREDETTE, CHANTALE DUBUC, LORRAINE BGIZA MUKAZI, DANIELLE
BOUCHARD

LOGISTIQUE

CHANTALE BAAR

FORMATION ET PRÉPARATION DES ATELIERS

NATHALIE LEFEBVRE,
MARIE PINTAL

COMMUNICATIONS

LORRAINE PARENTEAU
ÉDITH GRENON
MICHEL CAYER

PHOTOGRAPHE

FRANÇOIS TIBODEAU,
MICHEL CAYER

SUPPORT INFORMATIQUE

SERGE MICHAUD

AUDIO-VISUEL

GUY BOUYSSOU
JEAN ROY

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes qui, de part leur rôle et leur implication ont grandement contribué au succès de cet événement :

LES CONFÉRENCIERS ET CONFÉRENCIÈRE :

- Paul Quirion, directeur général adjoint, Surveillance du territoire
- M. Paul Masse, maire de Waterloo
- Robert Poëti, inspecteur au Service de la sécurité routière
- Johanne Saint-Cyr, sous-ministre à la SAAQ
- Richard Deschesnes, inspecteur à la Direction du soutien à la gendarmerie
- Olivar Gravel, préfet de la MRC du Bas-Richelieu
- Sylvain Caron, capitaine, directeur de poste, MRC du Bas-Richelieu
- Yves Leblanc, inspecteur-chef, directeur de la Direction des mesures d'urgence
- Robert Lafrenière, inspecteur-chef, directeur de la Direction des services d'enquêtes
- Richard Bruneau, inspecteur, Direction des renseignements criminels

LES SPÉCIALISTES SUR SCÈNE :

- Jean Paquin, agent, technicien en explosifs, Service d'urgence – Secteur Ouest
- Denis Grenier, caporal, responsable maître de chien, Service d'urgence – Secteur Ouest

LES ANIMATEURS D'ATELIERS :

Louis Dulude, Pierre Henri, Jean-Marie Samson, Jean Cowan, Luc Fillion, Gilles Caron, Danielle Bouchard, Jocelyn Rose, Yves Gaudreault, Noël Longchamp, Daniel Jacques, Réjean Landry, Jacques Beaupré, Donald Pouliot, Luc Lafleur, Pierre Toulouse, Denis Roy.

LES PERSONNES-RESSOURCES :

François Charpentier, Guy Lindsay, Michel Perron, Claude Blais, Michel Gagnon, Rachelle Caron, Herman Simard, Donald Gingras, Manon Viger, Daniel Boucher, Alfred Tremblay, André Roy, Yves Grimard, Roger Poirier, Richard Racine, Josée Laflamme, Robert Verge, Michel Boudreault.

LES SECRÉTAIRES D'ATELIERS :

Josette Leroux, Sylvie Messier Simone L'Italien, Bianca Lavoie, Lise Fortin, Julie Gervais, Martin Lajeunesse, Yvan Carbonneau, Ghislaine Maurais, Johanne DeChamplain, Marie-Danielle Pied-Wagner, Nicole Girard, Florent Boivin, Julie Lacoste, Chantal Moreau, Sylvain Manseau, Katherine Suchecka.

LES RAPPORTEURS :

Ginette Noël-Gravel, MRC de la Vallée-de-l'Or, André Leblond, MRC des Basques, Raymond Billette, MRC de la Vallée-du-Richelieu, Jean-Pierre McKenzie, MRC de Beauharnois-Salaberry, Pierre Poudrier, MRC de Matawinie, Arthur Drolet, MRC de La Côte-de-Gaspé, Gilles Godard, MRC du Haut-Saint-François, Richard Gauthier, MRC d'Acton.

**NOUS REMERCIONS ÉGALEMENT CHACUNE DES PERSONNES-RESSOURCES
ET L'ENSEMBLE DES ANIMATEURS DES STANDS**

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMITÉ ORGANISATION	6
INTRODUCTION.....	7
ALLOCUTION D’OUVERTURE DE M. FLORENT GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	8

PREMIER THÈME : LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

CONFÉRENCES SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA SQ, DE LA MRC ET DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	14
<i>Monsieur Paul Quirion, directeur général adjoint, Surveillance du territoire, Sûreté du Québec</i>	14
<i>Monsieur Paul Masse, maire de Waterloo.....</i>	18

DEUXIÈME THÈME : LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE PRIORITÉ

CONFÉRENCES SUR LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX ROUTIER ET RÉCRÉOTOURISTIQUE : INTERVENTIONS ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT.....	25
<i>Monsieur Robert Poëti, inspecteur, chef du Service de la sécurité routière</i>	25
<i>Madame Johanne Saint-Cyr, sous-ministre, Société de l’assurance automobile du Québec</i>	32

TROISIÈME THÈME : LA POLICE DE PROXIMITÉ : PERSPECTIVES D’AVENIR

CONFÉRENCE SUR L’ÉLARGISSEMENT DE L’APPROCHE DE POLICE DE PROXIMITÉ.....	37
<i>Monsieur Richard Deschesnes, inspecteur-chef, directeur de la Direction du soutien à la gendarmerie.....</i>	37
PARTAGE D’EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PARTENARIAT ET DE RAPPROCHEMENT AVEC LES CITOYENS.....	42
<i>Monsieur Olivar Gravel, maire de Saint-Joseph de Sorel et préfet de la MRC du Bas-Richelieu</i>	42

<i>Monsieur Sylvain Caron, capitaine, directeur de poste, MRC du Bas-Richelieu</i>	46
--	----

QUATRIÈME THÈME : LES SERVICES SPÉCIALISÉS : UNE VALEUR AJOUTÉE

CONFÉRENCE SUR LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	51
<i>Monsieur Yves Leblanc, inspecteur-chef, directeur de la Direction des mesures d'urgence,</i>	51
<i>Monsieur Robert Lafrenière, inspecteur-chef, directeur de la Direction des services d'enquêtes</i>	51
PRÉSENTATION SUR L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE POINTE ET SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES EN ÉMERGENCE EN MATIÈRE D'ENQUÊTE.....	64
<i>Monsieur Richard Bruneau, inspecteur, Direction des renseignements criminels</i>	64
<i>Monsieur Yves Leblanc, inspecteur-chef, directeur de la Direction des mesures d'urgence</i>	72
SYNTHÈSE ET ÉCHANGES SUR LES TRAVAUX EN ATELIER	76
PREMIER ATELIER : GESTION PARTICIPATIVE DES ACTIVITÉS AU SEIN DU CSP	76
DEUXIÈME ATELIER : PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'UTILISATION DES RÉSEAUX ROUTIER ET RÉCRÉOTOURISTIQUE ET PERSPECTIVES DE SOLUTION	83
DISCOURS DE CLÔTURE PAR M. FLORENT GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.....	86
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU DEUXIÈME FORUM DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	92
Annexe 1 : Liste des stands.....	96
Annexe 2 : Questionnaires et réponses tirés des ateliers.....	97

Mot du comité organisateur

Nous avons le plaisir de vous présenter les actes du deuxième forum des comités de sécurité publique tenu à Saint-Hyacinthe, les 23 et 24 avril 2003. Cet événement d'envergure provinciale réunissait les membres des comités de sécurité publique; élus municipaux et directeurs de poste, différents partenaires municipaux, l'état-major ainsi que plusieurs officiers et personnes-ressources de la Sûreté du Québec.

Nous croyons que le partage a été riche et profitable tant pour la Sûreté du Québec que pour les membres élus des CSP, les échanges entre policiers et élus ayant été nombreux et constructifs. Il ne fait aucun doute que nous profiterons du fruit de ces échanges pour continuer à améliorer nos façons de faire.

Nous avons choisi de présenter, dans les actes, le compte rendu intégral de chacune des conférences plutôt qu'une synthèse, plusieurs participants ayant manifesté l'intérêt d'avoir le texte de l'une ou l'autre des conférences. Le lecteur pourra ainsi consulter les différents sujets traités par chacun des conférenciers.

Nous souhaitons que la revue des conférences, des présentations et la synthèse des ateliers susciteront, chez les lecteurs, le désir de poursuivre leurs réflexions et encourageront policiers, élus et autres partenaires municipaux à intensifier leurs échanges.

INTRODUCTION

Sous le thème : **Agir ensemble - La sécurité publique, une responsabilité partagée**, le forum 2003 a réuni plus de 400 participants. La programmation du forum s'est articulée autour de quatre grands thèmes : *La sécurité publique, une responsabilité partagée* ; *La sécurité sur les réseaux de transport : une priorité* ; *La police de proximité : perspectives d'avenir* ; *Les services spécialisés : une valeur ajoutée*.

Rappelons que le choix des quatre thèmes reposait sur les résultats du sondage effectué auprès des comités de sécurité publique, à l'automne 2002. Les présidents de comité avaient été invités à répondre à un questionnaire, en collaboration avec les autres membres du CSP, pour exprimer leurs besoins et leurs attentes face au forum.

Vous trouverez dans les *Actes du forum des comités de sécurité publique*, le contenu des conférences présentées, une synthèse des travaux et des réflexions des participants aux ateliers ainsi qu'un résumé des résultats de l'évaluation du forum. Vous trouverez également en annexe, la liste des stands et les questions/réponses aux brefs questionnaires remplis lors du deuxième atelier.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. FLORENT GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Je voudrais d'abord vous dire que je garde un excellent souvenir du premier forum que nous avons tenu à Trois-Rivières, au mois de mai 2001. Lors de ce forum, les conversations avaient été très riches, très fructueuses et le climat était très bon. On avait sans doute encore beaucoup de choses à se dire parce qu'on s'était donné rendez-vous dans deux ans, c'est-à-dire maintenant, en se disant que dans l'intervalle, il pourrait y avoir, dans plusieurs régions, des forums de cette nature, mais régionaux ceux-là et plusieurs forums régionaux ont effectivement eu lieu.

Alors je suis très heureux que nous ayons rempli notre première promesse qui était de tenir dans deux ans, un second forum sur la sécurité publique et que nous commençons aujourd'hui.

Il s'est passé évidemment, énormément de choses dans cette période de deux ans qui a été extrêmement active. Je me souviens de mon discours d'ouverture du forum, il y a deux ans, j'avais fait état, largement, des réformes nombreuses qui avaient été apportées par les différents gouvernements au cours des dix dernières années. Commençant en 1991 avec la loi 145 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales*), en 1997 avec la loi 77 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté*). Je vous parlais à ce moment-là de ce qui était alors le projet de loi 19 mais qui est devenu depuis la *Loi sur la police*.

Cette loi et les lois précédentes sont venues changer assez fondamentalement le visage de la police au Québec. Ces changements fondamentaux ont bien sûr affecté la Sûreté du Québec de façon immédiate. Cette grande organisation policière qui avait été essentiellement une institution d'État a commencé, au cours des dix dernières années à s'ouvrir sur le monde municipal de façon fort intéressante par des ententes de service, par les comités de sécurité publique, par le concept de police communautaire : la police de proximité comme on l'appelle souvent à la Sûreté du Québec.

L'organisation a évolué vers une police plus sensible aux besoins des citoyens, plus désireuse de travailler avec les partenaires de toute sorte et bien sûr, les élus municipaux et les organismes du milieu.

Essentiellement, les grandes réformes nous ont permis cette extraordinaire ouverture sur les partenaires. Le forum 2001 était en quelque sorte, la première occasion où nous avons la chance de se réunir pour évaluer ces changements; les percevoir, les mesurer et essayer d'en faire une première appréciation. Comme je l'ai mentionné, nous étions à la veille de l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 19 qui est venu changer encore, de façon substantielle, ce qu'on a appelé la carte policière au Québec, projet de loi qui est devenu depuis une loi intégrée à la *Loi sur la police* et qui

est venu donc réorganiser de façon fondamentale non seulement la Sûreté du Québec mais l'ensemble de la police au Québec.

- Elle a renforcé substantiellement les exigences auxquelles on peut s'attendre d'un corps de police aujourd'hui, dans un monde moderne.

Avec les niveaux de service où le niveau 1 vient mettre la barre minimum des exigences auxquelles doit répondre une organisation policière dans le monde d'aujourd'hui où la criminalité évolue, où les besoins changent, etc. Le niveau 1 est relativement exigeant de sorte que beaucoup d'élus ont dû se questionner, au cours des deux dernières années, sur le maintien de leur corps de police, le regroupement avec un autre corps de police soit municipal, soit la Sûreté du Québec. La loi est venue fixer en quelque sorte le seuil de 50 000 habitants en deçà duquel, normalement, les municipalités joignent la Sûreté du Québec. Je dis normalement parce que certaines exceptions sont prévues à la Loi et les municipalités de plus de 50 000 habitants doivent, normalement, encore là il y a des exceptions, disposer de leur propre service de police.

- Les grandes agglomérations urbaines ont procédé à des intégrations assez importantes de corps municipaux comme on l'a vu sur la rive sud de Montréal, à Québec, en Outaouais, au Saguenay, un peu partout.
- Cette grande réforme, vécue en 2001 mais surtout en 2002, a fait en sorte que quelque 50 organisations policières se sont jointes à la Sûreté du Québec pendant cette période, pour un ajout de quelque 1000 policiers et 150 civils. Ce qui a constitué, vous vous en doutez bien, pour la Sûreté du Québec, des défis majeurs à la fois sur le plan organisationnel, sur le plan technique et surtout, sur le plan humain pour lequel on a attaché beaucoup d'importance.

Le premier geste que nous avons voulu poser, c'est de s'assurer que les 1000 policiers provenant des corps de police municipaux se sentent bien acceptés dans l'organisation qui est la nôtre. Le tout s'est fait avec beaucoup d'ouverture, de compréhension, je dirais même d'amitié. Je pense que c'est un des grands succès.

J'ai eu l'occasion de remercier les policiers et officiers, récemment. Je voudrais profiter de l'occasion, aujourd'hui, pour remercier les élus municipaux qui ont participé à ces exercices de regroupement et vous faire part de l'appréciation que nous avons pour le travail que vous avez fait dans cet effort gigantesque d'intégration qui, je pense, ne mérite pas d'autre mot que succès pour le qualifier.

Résultats de cette réforme :

- des territoires plus homogènes, moins fragmentés. Des régions entières sont desservies par la SQ et le partenariat est plus fort avec les autres corps de police.
- un mélange des régions rurales et urbaines qui amène une diversité des services et des préoccupations.

- l'établissement de six niveaux de service venant moderniser la police.
- un partenariat plus fort avec la GRC, le SPVM, etc. pour mieux combattre la criminalité et offrir des services de toutes sortes.
- la consolidation du rapprochement avec le monde municipal et le renforcement de la relation.
- l'accroissement des responsabilités du comité de sécurité publique.

C'est dans ce contexte que nous entamons le deuxième forum, un moment fort qui nous permet de recueillir les commentaires, les perceptions, les suggestions afin de nous améliorer.

Retour sur les engagements du forum 2001

J'avais pris, au terme du premier forum, des engagements sur des souhaits qui avaient été émis par les participants et je voudrais y revenir rapidement pour vous démontrer que nous y donnons suite et vous faire part des démarches entreprises depuis 2001. Nous pouvons regrouper ces engagements sous trois rubriques.

Lors du premier forum, on avait souhaité :

- mieux préparer les élus municipaux à agir au sein des comités de sécurité publique;
- décentraliser certaines activités ou budgets afin de faciliter la gestion, laisser plus de souplesse et du même coup, favoriser le développement régional;
- promouvoir et soutenir davantage la police de proximité.

Réalisations accomplies depuis 2001

Des réalisations notables ont été accomplies pour chacun de ces trois ordres d'engagements.

1. Élaboration de nouveaux outils spécialement à l'intention des membres des comités de sécurité publique.

- Le « *Guide d'information aux membres du Comité de sécurité publique* », préparé en consultation avec vous, décrit le fonctionnement et le mandat des CSP, ainsi que les outils de gestion encadrant leurs activités. Ce guide a été diffusé au printemps 2002.
- Également, tel que convenu en 2001, l'outil appelé « *Planification des actions et contrôle des performances* » (PACP) a été adapté aux nouvelles réalités et simplifié. L'implantation du nouvel outil, le *Plan d'activité régional et local* (PARL), a débuté le 1^{er} avril dernier. À la suite des sessions de formation diffusées au personnel de la Sûreté du Québec, les membres des CSP ont pu participer à des sessions d'information.

De plus, nous avons préparé un document de référence pour mesurer la qualité des services offerts par la Sûreté du Québec et répondre aux nouvelles exigences d'imputabilité et de transparence, le « *Document de soutien aux membres des comités de sécurité publique pour l'élaboration des critères de performance de la Sûreté du Québec* ».

Nous avons également lancé un bulletin de liaison « Agir ensemble », dont quatre numéros ont déjà été publiés depuis mars 2002. Il s'agit d'un outil de rapprochement qui permet de partager de l'information et les nouvelles importantes. Cet outil de communication s'adresse non seulement aux membres des CSP, mais aussi à tous les élus des municipalités desservies par la Sûreté du Québec ainsi qu'à ses partenaires des milieux locaux et régionaux.

2. Décentralisation de certaines transactions

Deux millions 500 mille \$ ont été répartis entre dix districts, sur huit enveloppes budgétaires. Un certain nombre de transactions reliées aux frais postaux, à l'ameublement, aux lavages de véhicules, etc., sont maintenant effectuées au niveau local. Cette démarche vise à donner au chef de poste plus de marge de manœuvre, plus de souplesse de gestion et nous avons l'intention de continuer dans ce sens.

3. Poursuite du développement de la police de proximité

Vous avez exprimé le désir de renforcer la police de proximité, souhait que nous partageons pleinement. À cet égard, nous avons fait :

- un recensement des meilleures pratiques, nous avons réalisé un diagnostic de la police de proximité, lequel a été diffusé dans tous les districts du Québec;
- nous travaillons actuellement à une approche de qualité, qui vous sera présentée au cours du présent forum par l'inspecteur-chef Richard Deschesnes.
- Nous avons donné aux commandants des régions une petite enveloppe budgétaire qui leur permet de financer certains projets locaux visant à répondre aux besoins des citoyens, que ce soit la prévention des vols de chalets, le taxage, la drogue dans les écoles, la sécurité à vélo, les cliniques de siège d'auto, etc.
- un document de référence pour la planification des activités de parrainage a été développé et distribué à l'ensemble des patrouilleurs;
- enfin, pour répondre à la préoccupation concernant la perte fréquente des parrains, certaines régions ont instauré des équipes de parrainage et d'autres, des parrains suppléants.

Dans la mesure du possible, vos recommandations, pour la plupart, ont été suivies et je vous invite à être aussi généreux de vos suggestions lors du présent forum.

Beaucoup de choses se sont passées au cours des deux dernières années. J'ai évoqué les réformes et je viens d'énoncer les démarches entreprises à la suite du forum 2001. Tout cela vise à améliorer et élargir le partenariat avec vous, les ministères, les municipalités et notamment les élus du comité de sécurité publique.

Notre but vise essentiellement à améliorer le service auprès des citoyens, car c'est notre raison d'être tout comme la vôtre. C'est pourquoi je dirais que le « bulletin ultime » est celui que nous renvoient les citoyens concernant la qualité de nos services.

À cet égard, j'étais intéressé à prendre connaissance des résultats du sondage réalisé par la firme CROP laquelle a été mandatée pour évaluer la satisfaction des citoyens à l'égard de la Sûreté du Québec. Je désire en évoquer quelques-uns et vous dire pourquoi je les évoque.

Entre le 6 et le 27 mars 2002, 502 entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de personnes ayant été en contact ou ayant fait appel à un membre de la Sûreté du Québec.

D'abord les résultats sont très positifs, par exemple :

- plus de 80 % des répondants sont satisfaits de la qualité et de l'exactitude de l'information fournie par le personnel de la Sûreté du Québec lors de contact téléphonique, de la compréhension des problèmes et de l'écoute apportée.
- 75 % des répondants qui ont eu un contact direct avec un policier se disent satisfaits du service du personnel policier, le taux de satisfaction est de 75 % pour l'intégrité, de 76 % pour le professionnalisme et de 79 % pour le respect.

Nous pourrions avoir plusieurs raisons de vous parler de ces statistiques. La mauvaise raison serait de vouloir se vanter, mais les deux bonnes raisons de vouloir vous en parler, c'est d'abord parce que nous sommes partenaires et que ce succès est aussi le vôtre. Nous devons ensuite prendre ses résultats avec humilité et nous dire que voilà un encouragement qui nous motive à travailler encore plus fort afin de maintenir et même augmenter la satisfaction.

Défis pour les deux prochaines années

Les défis sont encore nombreux. Je vous présente quelques défis importants que nous désirons relever :

1. Élargir et développer notre partenariat avec les élus

Bien que nous ayons accompli beaucoup et que nous nous améliorons constamment, nous devons renforcer continuellement notre collaboration et tisser des liens solides en vue d'un partenariat durable.

Ce partenariat doit se traduire, notamment, par des contacts personnalisés et une collaboration tangible, tout en respectant les responsabilités de chacun en terme de gestion des ressources et de reddition de comptes.

De même, il m'apparaît important que les problématiques de sécurité publique soient partagées entre, d'une part, les membres des CSP et le service de police, mais également avec l'ensemble des maires de la MRC et des intervenants concernés. C'est la diversité et la complémentarité des élus et des policiers qui fait la force du comité de sécurité publique.

Je lance donc l'invitation aux élus membre du CSP à être porte-parole auprès de l'ensemble des maires des municipalités que nous desservons c'est-à-dire à les informer et les impliquer.

2. Travailler davantage avec les citoyens dans un modèle moderne et efficace de police communautaire

Nous devons nous préoccuper autant du sentiment de sécurité que des données statistiques sur le taux de criminalité. Le moyen le plus efficace pour agir sur ce sentiment de sécurité est le déploiement d'une police de type communautaire. Il faut donc mettre l'accent sur la police de proximité et favoriser l'appropriation du modèle par tout le personnel policier.

Nos interventions sur le territoire doivent répondre aux problématiques de sécurité publique et aux besoins de vos milieux. À cet égard, nous comptons sur vous, les élus, pour nous indiquer les principaux besoins et problématiques de votre milieu.

Voici d'autres défis très importants que nous voulons relever avec vous :

- 3. Offrir la brochette des services spécialisés d'un grand corps de police moderne***
- 4. Combattre les nouvelles formes de la criminalité***
- 5. Réduire le nombre de blessés et de morts sur nos routes et dans les sentiers hors route***

Je vous invite de nouveau à vous exprimer sans réserve au cours du présent forum et à nous faire des suggestions.

PREMIER THÈME : LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENTENTES DE SERVICES

CONFÉRENCE DE MONSIEUR PAUL QUIRION, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT SURVEILLANCE DU TERRITOIRE, SÛRETÉ DU QUÉBEC

Rappelons d'abord que c'est en vertu de l'art. 76 de la Loi sur la police que les ententes sont conclues entre le ministre de la Sécurité publique et une MRC pour que la S.Q. assure des services de police sur son territoire.

L'entente de services définit les rôles et responsabilités de la S.Q., notamment sa participation à la mise en œuvre de l'entente par son implication dans les activités du CSP.

L'entente spécifie également le mandat du comité de sécurité publique (CSP) :

- participe à l'élaboration du plan d'action semestriel en fonction des priorités qui auront été identifiées et en fait l'évaluation;
- approuve le Plan d'organisation policière;
- participe au choix de l'emplacement du ou des postes;
- élabore des critères d'évaluation de la performance de la S.Q.;
- donne son évaluation du rendement du directeur de poste.

Voici de quelle façon la Sûreté du Québec assume ses responsabilités à l'égard de la mise en œuvre de l'entente de services.

Pour répondre à son mandat, la Sûreté a développé différents outils :

Premièrement, un **Plan d'organisation policière (POP)** a été élaboré, en soutien à l'entente de services. Ce plan trace le profil de la MRC, définissant ainsi ses besoins.

La Sûreté propose ensuite la structure organisationnelle qui lui permettra d'assurer la mise en application de l'entente, notamment par son implication dans les activités du CSP, dans la proposition de solutions aux demandes provenant du CSP et dans le suivi des activités.

La Sûreté a également développé le **Plan d'activité régional et local**, familièrement appelé **PARL**. Cet outil nous permet :

- de recueillir les priorités identifiées par le CSP, du 30 septembre au 31 décembre;
- de réaliser un bilan au niveau régional au cours du mois de janvier;
- d'effectuer un maillage entre les activités locales, les priorités régionales et les actions stratégiques de l'organisation, au cours des mois de février et de mars; de façon à pouvoir déposer, au 1er avril, un plan d'activité et commencer l'implantation de ces nouvelles activités;
- de réaliser un suivi semestriel au 30 septembre.

Un autre outil, complémentaire au PARL, vous permettra également de connaître l'ensemble des activités du poste de la MRC : il s'agit du **Rapport annuel d'activité du poste**.

Ce rapport, déposé en fin d'année financière, soit le 31 mars, mentionne le suivi des priorités, mais aussi les différentes activités survenues au cours de l'année, tant au poste principal qu'aux postes auxiliaires, relais ou communautaires.

Ce rapport est à la fois quantitatif, puisqu'il fournit des statistiques en matière de sécurité routière, de criminalité ou d'application de règlements, et à la fois qualitatif, puisqu'il est commenté par le directeur de poste.

Toutes ces activités ne peuvent s'exercer que sur une base de partenariat. Voici notre vision du partenariat, que nous souhaitons partager avec vous de façon à ce qu'elle devienne une vision commune.

Nous voulons instaurer, au sein de tous les CSP, une gestion participative des activités dans :

- l'identification des problématiques de sécurité publique;
- la solution totale ou partielle de ces problématiques;
- l'utilisation des ressources de la communauté pour la réaliser;
- bref, par la responsabilisation du milieu à l'endroit de sa propre sécurité.

Considérant que les membres des Comités de sécurité publique sont élus par la population pour la représenter et que, en tant que membre du CSP, ils représentent également les citoyens d'autres municipalités dont les élus ne siègent pas au CSP, nous comptons sur votre connaissance du milieu et sur votre appui dans l'utilisation de ses ressources, pour réduire ou enrayer certaines problématiques.

Il faut se rappeler que, bien que le mandat de la police soit de lutter contre la criminalité et les incivilités, elle doit aussi agir comme protectrice de l'ordre social. Comme institution, elle compose, au même titre que vous, le tissu social et ne doit donc pas porter seule toute la responsabilité de la sécurité. En fait, c'est allié à la communauté qu'elle devient plus efficace.

Je vous ai transmis notre vision de la gestion participative, je dois vous mentionner également ce qu'elle n'est pas.

D'abord, elle ne porte pas sur la gestion interne des ressources, qu'il s'agisse de ressources humaines, matérielles ou financières.

Cette gestion revient entièrement au directeur de poste à qui l'organisation en a confié la responsabilité et de qui elle exige des comptes.

Il va de soi que la gestion, notamment des ressources humaines, ne peut être traitée sur la place publique.

Des exemples ont été portés à notre attention. C'est la raison pour laquelle il m'apparaît essentiel de clarifier la notion de gestion participative au sein des CSP et d'en mentionner les limites.

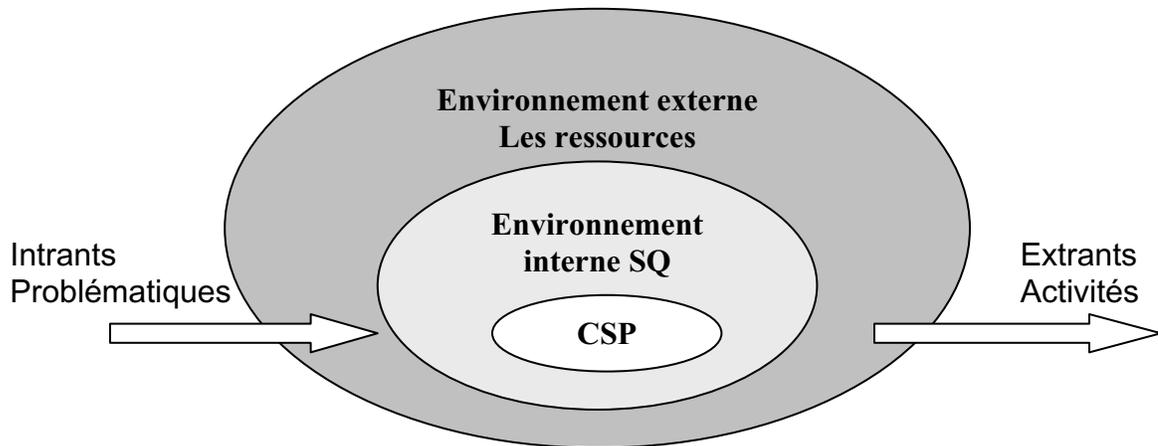
- Nous croyons que les rencontres des CSP doivent se dérouler dans le cadre du concept de police de proximité qui nous caractérise et auquel vous êtes favorables : partenariat; consultation; service à la clientèle et rapprochement des citoyens dans la résolution de problèmes.

Puisque les représentants de la Sûreté au sein du CSP doivent participer à l'identification des priorités d'action et à leur suivi, l'échange entre les participants doit être bidirectionnel.

On se doit, de part et d'autre, d'instaurer et de maintenir un dialogue permanent entre élus et représentants de la Sûreté, le directeur de poste assurant le lien entre les membres.

- Par ailleurs, le directeur de poste n'étant pas le président du CSP, il ne doit pas assumer systématiquement la responsabilité de l'animation des rencontres.

Pour terminer, puisqu'une image vaut mille mots, j'aimerais, pour concrétiser mon message, vous présenter le diagramme suivant dans lequel vous retrouvez, représentée selon une approche systémique, notre conception du fonctionnement du CSP et sa raison d'être.



- L'environnement qui favorise l'émergence de problématiques (intrants);
- Le CSP qui analyse la situation, identifie les ressources pour y remédier et y recourt;
- Les activités menées par les membres du CSP dont la Sûreté (extrants) qui permettent de parvenir à une solution.

Comme vous pouvez le constater, de grands pas ont été faits depuis l'instauration des comités de sécurité publique et nous apprenons, petit à petit, parfois de nos erreurs, à exercer un partenariat profitable à ceux que vous représentez et que nous protégeons.

Je crois que nous sommes en voie de consolider notre partenariat et que c'est en exprimant clairement notre vision que les façons de faire s'harmoniseront et que nous partagerons une compréhension commune de nos rôles dans ce partenariat.

Sur ce, je souhaite que ce Forum soit enrichissant pour vous et qu'il vous permette de connaître davantage la Sûreté, d'apprécier la diversité de ses services et les compétences de ceux qui la composent.

CONFÉRENCE DE MONSIEUR L. PAUL MASSE, MAIRE DE WATERLOO

C'est avec enthousiasme que j'ai accepté l'invitation de venir m'adresser à vous, dans le cadre de ce forum, car même s'il m'a fallu un certain temps pour comprendre, je crois sincèrement au thème qu'on a choisi cette année : « La sécurité publique : une responsabilité partagée ». C'est donc un honneur pour moi que de donner le coup d'envoi à notre deuxième forum des comités de sécurité publique.

Tous reconnaîtront d'emblée qu'avec les derniers développements en réorganisation municipale et en réorganisation policière il est devenu encore plus évident que la sécurité et la tranquillité des communautés sont l'affaire de toutes et de tous. Cette constatation du besoin de l'implication de l'ensemble de la population de voir à la sécurité collective n'est pas nouvelle. Les acteurs du mouvement de la police de type communautaire le disaient depuis longtemps. La reconnaissance des limites de l'action policière, d'abord de type conventionnelle, dite répressive, et ensuite de l'action de type communautaire, est connue.

Les représentants de l'ordre au Québec, malgré leur volonté de servir et d'agir, malgré leur professionnalisme qui en fait un des services policiers des plus avant-gardistes et des plus efficaces au monde, ne peuvent être les seuls responsables de garantir aux citoyens et aux citoyennes la paix et la tranquillité qui caractérisent la société québécoise.

Le respect, la tolérance, l'entraide, le sentiment de sécurité, sont autant de facteurs qui sont à promouvoir, à cultiver, à renforcer et à préserver. Cet ensemble d'éléments fondamentaux à la base de notre mode de vie démocratique est ce qui compose en grande partie la culture des municipalités du Québec. L'affirmation culturelle n'est sûrement pas l'apanage exclusif des policiers et des policières. Nous devons tous assumer notre part. La mise en place des comités de sécurité publique deviendra certes reconnue comme la pierre angulaire de ce nouveau partenariat en matière de sécurité publique.

Si plusieurs d'entre nous ont déjà saisi ce devoir qui nous incombe, il reste à se demander comment faire pour arriver à agir tous et chacun, en concertation, efficacement, dans le quotidien. Comment intégrer culturellement cette contribution du citoyen et de l'élu à ces réflexions et ces prises de décision, afin que les gestes posés dans un contexte ou dans un autre contiennent ces éléments de respect, de tolérance, d'entraide et de sentiment de sécurité ? Si chacun de nous se dit en faveur et se porte volontaire, il n'est pas si simple de tracer le chemin à suivre et de voir spontanément surgir de nouvelles façons de faire en conséquence. La preuve en est que nous sommes réunis ici à Saint-Hyacinthe pour deux jours, dans le but d'échanger entre personnes convaincues sur les impératifs de sécurité dans nos villes.

Ma présence ici ce matin n'a pas pour but de commenter les politiques ministérielles en matière de réorganisation municipale ou policière, bien que j'en aurais beaucoup à dire. Je me contenterai seulement de faire la remarque suivante : le regroupement des structures municipales et des services policiers nous amène, de manière incontournable, à repenser nos approches sur les façons de faire dans les services à rendre à la population. Le regroupement des municipalités ne représente pas uniquement la fusion de structures municipales : c'est bien plus que cela. Les villes et les villages sont des milieux de vie où évoluent des personnes (citoyens et citoyennes), qui sont au cœur de nos collectivités. Ce sont eux qui donnent à nos municipalités leur identité. Ce sont eux qui dictent aux élus ce que leur milieu de vie doit être. Lorsque deux entités municipales se fondent, c'est toute l'identité profonde d'une ville qui est à refaire. Les personnes qui la composent doivent assimiler ce changement profond et rebâtir les assises même de la collectivité à laquelle elles appartiennent. À ce moment, il est du mandat de l'élu de s'investir auprès de sa population pour encadrer et soutenir cette réflexion fondamentale. C'est donc un temps privilégié pour définir de nouvelles orientations et s'imposer de nouvelles méthodes, de nouvelles façons de faire.

En poursuivant dans cette logique, permettez-moi de penser qu'il en est de même pour les personnes qui travaillent au sein des services policiers. Cette immense réorganisation de la carte policière québécoise va donner à notre police nationale, la Sûreté du Québec, un essor sans précédent à sa couverture du territoire en gendarmerie et elle va donner, aux quelque 30 ou 40 corps policiers municipaux qui resteront, une toute nouvelle dynamique de responsabilité, tant sur le plan des services que sur celui des avantages pour les hommes et les femmes qui les composeront. Encore ici, l'occasion est unique d'implanter, sur de nouvelles bases, une approche policière de proximité de prévention.

Autrement dit, le thème du présent forum, « La sécurité publique : une responsabilité partagée », tombe à point. J'irai même plus loin en disant que cette période de changements et de temps de se redéfinir est aussi le moment de créer de nouvelles solidarités. Par là, je veux dire que les élus et les policiers ne doivent pas rater l'occasion qui se présente à eux d'échanger sur ce que devrait être ce rapprochement, avec pour objectif l'accroissement de la sécurité publique et le renforcement du sentiment de sécurité dans la population.

Je lisais avec intérêt un des numéros du bulletin *Intersection*, dans lequel on trouve une entrevue avec mon collègue et maire de Bécancour, M. Maurice Richard. Au cours de cet entretien, les journalistes l'interrogeaient sur son appréciation du rôle des comités de sécurité publique, dans lesquels il est impliqué. Je prends le temps de souligner quelques passages, car ils témoignent de l'importance de créer des liens permanents entre élus et représentants des services policiers afin de mieux coordonner les actions menant à un environnement plus sécuritaire.

Lors des rencontres périodiques autour de la table d'un CSP, les élus et les officiers de police échangent leurs points de vue sur l'état de la situation du territoire. « Premièrement, la police fait le portrait de la situation de notre territoire. Elle nous

présente un portrait très détaillé » disait M. Richard. Deuxièmement, poursuivait-il, « nous aussi les élus, faisons une description de la situation. Cependant l'état de situation que nous présentons est celui que nous recueillons en discutant avec nos gens, alors que les policiers nous rapportent généralement leur propre évaluation. Ensuite, ajoutait mon collègue, « nous planifions nos actions selon la problématique identifiée et selon le secteur. Le comité de sécurité publique est d'abord et avant tout une table d'échange d'information. Nous devons échanger nos informations, car le policier n'est pas un politicien qui peut prendre des décisions politiques et le politicien ne peut pas s'aventurer trop loin dans le domaine policier.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est l'avantage du rapprochement entre les élus et les policiers. Deux points de vue sur une même problématique se rencontrent. Comme le dit si bien le maire de Bécancour, tous deviennent un peu policiers : « le premier policier, c'est le citoyen. Personne n'est mieux informé que le citoyen. Personne n'est mieux renseigné que le voisin au sujet de la violence familiale du voisinage ». Enfin il conclut sur l'image qu'il fait de la police de proximité : « L'image que je peux faire de la police de proximité est celle de s'assurer que le citoyen est le premier policier dans une communauté ».

Peut-on mieux illustrer ce nouveau contexte de rapprochement qui nous est offert ? Personnellement j'ajouterais qu'entre le policier et le citoyen se trouve l'élu, pour compléter la trilogie essentielle au succès de la police communautaire. Si tout cela semble si logique et si simple, on se demande pourquoi le concept de police communautaire n'est pas encore généralisé et enraciné dans nos villes.

En réponse à cette question, je pense qu'il faut mentionner deux points. Le premier est sûrement qu'à l'intérieur de la Sûreté du Québec, il y a cette nouvelle culture à imprégner au sein de la culture policière traditionnelle. Il faut la définir, la diffuser et convaincre tous les intéressés des bénéfices que l'on peut en retirer. Sur ce sujet, je n'irai pas plus loin. Je laisse aux policiers le soin de régler cet aspect. L'autre point à souligner, c'est que le rapprochement doit se faire simultanément entre les policiers et la communauté ainsi qu'entre les élus et les citoyens. Or, cela demande probablement ici encore plus de travail. Il faut que ces deux mondes, policiers qui n'ont pas encore acquis l'habitude de travailler avec les élus et ceux qui sont issus du monde policier municipal, adoptent un même langage et une même vision. Ils doivent s'approprier l'un et l'autre, ce qui représente un beau programme et un beau défi.

En octobre 1990, le professeur et criminologue André Normandeau voyait s'amorcer le virage en prédisant que les services de police seraient « des organisations dynamiques à la pointe du changement ». « Les organisations militaristes du passé seront supplantées par d'autres où l'on privilégie le règlement de problèmes, l'élément humain et l'imputabilité envers le public », disait-il. Et « dans la nouvelle vision de la police, les services policiers sont responsables envers le public. Les élus politiques et les citoyens participent à l'élaboration des politiques ». Force est de constater que le chemin est long, mais que la progression est remarquable. Depuis 1990, plusieurs programmes de police communautaire ont vu le jour et ont porté fruits.

Permettez-moi ici de vous citer un problème que nous avons vécu dans ma belle ville de Waterloo. Ville centrale pour cinq ou six municipalités environnantes, Waterloo était devenue le lieu de rassemblement pour les adolescents et les jeunes adultes d'un peu partout. Plusieurs d'entre eux étaient vus comme une menace à la sécurité des citoyens. Ils se tenaient en groupes à plusieurs endroits et les citoyens n'avaient pas la perception d'être en sécurité. Ils étaient intimidés par ces attroupements et il faut également dire que plusieurs de ces jeunes avaient tendance à « mener le diable ». Cris, insultes, actes de vandalisme, consommation et même certains autres actes criminels mineurs n'avaient rien de trop sécurisants.

Autant nos policiers municipaux d'avant que nos nouveaux policiers de la Sûreté du Québec effectuaient leur travail, mais ils avaient effectué le virage vers la police de proximité. Les citoyens et les élus, moi en tête, n'étaient pas nécessairement bien préparés à ce changement. Pour ma part, je criais plus souvent qu'à mon tour contre le travail des policiers et eux s'évertuaient à me faire avaler leur nouvelle façon de faire. Qu'à cela ne tienne, nous nous sommes pris en main et le Conseil municipal m'a appuyé unanimement pour mettre en place un programme communautaire que nous avons baptisé « Rues tranquilles ». Nous avons confié ce projet à un coordonnateur qui a vite embauché trois jeunes gens étudiants, soit en technique policière ou en travail social. Dès le mois de mai et jusqu'au début de l'automne, ces jeunes gens ont circulé dans nos rues et places publiques, tantôt à pied, tantôt à bicyclette, non pas pour réprimer les jeunes, mais bien pour jaser avec eux et leur expliquer la raison d'être des lois et règlements. Ils avaient comme consigne de ne faire intervenir les policiers que dans les cas ultimes où leurs interlocuteurs ne voulaient absolument rien comprendre. Je crois qu'ils n'ont eu à le faire que deux ou trois fois durant tout l'été.

En même temps, nous avons aménagé un complexe que j'appelle le Parcarou, un parc où les jeunes peuvent pratiquer, d'un côté le vélocross et de l'autre la planche à roulettes ou le patin à roues alignées. C'est bien beau de demander aux jeunes de ne pas se tenir ici ou là, mais il faut leur donner des endroits où ils peuvent s'attarder et se détendre. Nous nous sommes également assurés que ceux et celles qui s'adonnent au vandalisme n'ont plus le plaisir de montrer le résultat de leurs méfaits à leurs amis. La politique du « c'est brisé, on répare immédiatement » a été instaurée. Ce qui est brisé le soir est réparé dès 9 heures le matin suivant. Nous avons investi plusieurs milliers de dollars dans ce programme, mais nous n'avons aucun regret. « Rues tranquilles » en sera à son troisième été cette année et nos citoyens ont maintenant une meilleure perception de sécurité. Notre projet n'aurait pas pu se réaliser sans l'entière collaboration des policiers et s'était d'ailleurs inspiré du désormais célèbre projet « Les jeunes la nuit » de la ville de Maniwaki.

La politique ministérielle sur l'approche de police communautaire n'ayant pourtant même pas deux ans, ne doit-on pas reconnaître le côté avant-gardiste de certains services policiers et de certaines municipalités ? Le but avoué de cette politique est de « faire reconnaître par la population le bien-fondé de l'approche de police communautaire et de faire en sorte que tous les partenaires du domaine de la sécurité publique et de la lutte à la criminalité s'approprient cette approche ». Je suis tout à fait

d'accord avec ce but, mais comment s'y prendra-t-on ? Doit-on faire reposer sur les épaules des policiers le fardeau de ce défi ?

Je serais alors en contradiction avec ce que je disais tout à l'heure sur la nécessité de rapprochement entre le policier, le citoyen et l'élu qui tous, doivent faire un pas dans la direction de l'autre. Les élus doivent également se montrer solidaires avec les forces de l'ordre. Ceci est pas mal difficile lorsqu'on cherche à se faire aimer de nos électeurs. Quant à moi, j'ai été chanceux. J'ai été touché par une phrase que m'adressait le capitaine Chalin en me demandant : « Croyez-vous réellement, monsieur le maire, qu'en criant partout que les policiers ne sont pas bons, vous allez pouvoir les améliorer ? » J'ai alors compris que mon devoir était de tout mettre en œuvre pour appuyer le travail des policiers, et c'est ainsi que nous avons pu franchir les premiers pas nous conduisant vers l'avant.

Il m'apparaît évident que les élus, mandatés par la population pour être les représentants de la collectivité, doivent accepter de partager la responsabilité de la sécurité publique, comme le dit si bien le thème de ce présent forum. Il revient donc au Conseil municipal de mettre de l'avant un dispositif rassemblant les principaux intervenants en prévention de la criminalité, afin que celle-ci régresse et que les cas se règlent plus rapidement et à long terme. La criminalité, comme la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Le coût de la criminalité sera toujours trop élevé. Malgré une baisse de la criminalité observée, le sentiment d'insécurité a continué de s'accroître en raison probablement de la médiatisation et du vieillissement de la population. C'est pour ces raisons qu'il importe aux municipalités de jouer un rôle de premier plan dans la prévention du crime. On aura beau dire que la répression du crime augmente la sécurité des gens, mais il est plus vrai de dire que de mettre en place des méthodes évidentes de prévention du crime augmente le **sentiment** de sécurité de chacun.

Maintenant que j'ai fait le tour de cette trilogie qui doit se partager la responsabilité de la sécurité publique, je crois que nous allons devoir interpeller le ministre de la Sécurité publique afin qu'il accepte à son tour d'assumer une responsabilité beaucoup plus grande que de s'en tenir à soumettre des directives et des orientations.

Le ministre de la Sécurité publique va devoir s'impliquer directement dans les nouvelles ententes qui doivent être conclues entre les municipalités et la Sûreté du Québec, car c'est la seule façon qu'il pourra, à son tour, solliciter une participation plus appropriée de certains de ses collègues, plus précisément les ministres des finances et responsable du trésor. Les élus et les citoyens auront beau tout mettre de l'avant pour assumer leur part de cette responsabilité, mais la Sûreté du Québec devra pouvoir disposer de moyens financiers plus adéquats pour bien assumer la sienne.

Le ministre de la Sécurité publique doit s'insérer de façon tangible dans ce partenariat et le *timing* me semble idéal vu que le nouveau Ministre du nouveau Gouvernement n'a même pas eu le temps d'essayer son nouveau fauteuil. Nous allons devoir, tous ensemble, interpeller le Ministre pour que cesse cette iniquité entre les sommes que les

municipalités envoient au gouvernement pour la desserte policière et celles qui sont retournées dans les postes de police pour les opérations. Je vous donnerai comme exemple la MRC de la Haute-Yamaska, où les municipalités ont vu leur facture globale passer de quelques 1 100 000 \$ qu'elle était en 1997, à tout près de 2 000 000 \$ pour 2003. Nos municipalités envoient donc au gouvernement 75 % de plus qu'il y a six ans ,mais ce gouvernement n'a pas fourni un seul effectif de plus à notre région durant cette même période.

Une telle iniquité demande aux chefs de postes et aux administrateurs régionaux de la Sûreté du Québec de se changer en magiciens pour répondre aux exigences grandissantes des élus et des citoyens. Les policiers, j'en suis convaincu, ne veulent rien de plus que d'assumer leur part du partage de responsabilité en sécurité publique, mais ils sont trop souvent démunis des moyens pour bien le faire. On ne peut pas faire saigner une roche.

Je disais donc que le nouveau ministre de la Sécurité publique du Québec va devoir accepter, avec vous les policiers et nous les élus, sa part de responsabilité en matière de sécurité publique. Les nouvelles ententes qui devront bientôt être conclues devront clairement interpellier le Ministre en ce sens. La sécurité publique, c'est l'affaire de tous, incluant le gouvernement du Québec. Le Ministre va devoir reconnaître les intervenants en sécurité publique comme de réels partenaires et les traiter avec le respect que des partenaires se doivent mutuellement. Lorsque, à titre de président du Comité de sécurité publique, j'adresse une lettre au Ministre, je dois pouvoir m'attendre à une réponse de sa part plus tôt que 9 mois plus tard.

Les réunions de CSP ne doivent plus être des théâtres dramatiques où les élus viennent pratiquer leur rôle de clients pleurnichards et les policiers celui du vendeur qui doit continuellement s'excuser. Les intervenants aux comités de sécurité publique doivent être en mesure de concentrer tout le temps qui leur est offert à concocter de nouvelles interventions et de nouveaux programmes destinés à augmenter la perception de sécurité dans la population. Ils ne doivent plus avoir à gaspiller de temps aux chicanes souvent trop nombreuses et encombrantes que l'interprétation et le respect des ententes suscitent. En un mot, les ministres vont devoir *mettre la main dans leur poche*.

Les municipalités sont, par ailleurs, le palier de gouvernement le plus proche du citoyen et elles sont donc les mieux placées pour travailler avec les groupes communautaires à établir des programmes et des interventions efficaces. En ce sens, le policier, de par son approche de type communautaire, s'inscrit tout à fait dans cet effort collectif de prévenir et de résoudre les cas de criminalité. La prévention de la criminalité ne peut se concevoir sérieusement que dans un processus continu et permanent. J'ose parler au nom des élus en disant que nous sommes disposés à investir les efforts et les sommes nécessaires pour augmenter le sentiment de sécurité de nos citoyens et, connaissant les policiers, je suis assuré qu'ils sont également prêts à tout déployer à cette même fin.

Ce qu'il nous manque, c'est l'appui d'en haut. Que le gouvernement nous fournisse l'encadrement de qualité et ensemble nous saurons peindre la toile. Le citoyen n'aura plus qu'à s'en émerveiller, en toute sécurité et tous en sortiront gagnants et grandis.

Alors voilà, je voudrais simplement conclure sur trois orientations maîtresses qui me semblent les plus prometteuses pour le succès du rapprochement dont je parlais plus tôt. Premièrement, nous devons tous et toutes savoir profiter de la tribune que sont les comités de sécurité publique pour nous donner un même langage qui nous assurera un maximum de communication et des visées communes. Deuxièmement, nous devons nous demander comment nous pouvons, individuellement, agir à l'intérieur d'un effort collectif pour l'accroissement du sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens par le renforcement des mesures préventives et une approche de résolution de problèmes. Enfin, nous devons accepter d'unir nos voix pour que le ministre de la Sécurité publique entende clairement notre message, à savoir que nous travaillons tous pour les mêmes clients, les payeurs de taxes.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience et je vous souhaite un fructueux forum.

DEUXIÈME THÈME : LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE PRIORITÉ

CONFÉRENCES SUR LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX ROUTIER ET RÉCRÉOTOURISTIQUE : INTERVENTIONS ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE DE MONSIEUR ROBERT POËTI, INSPECTEUR, CHEF DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis quelques années déjà, la Sûreté du Québec privilégie l'approche communautaire dans le cadre de la desserte policière des municipalités, cette orientation lui permettant de répondre le plus adéquatement possible aux besoins exprimés par la population.

Cette approche, communément désignée sous l'appellation de *police de proximité*, repose sur certains principes dont la consultation de la population, le partage de certaines responsabilités avec nos premiers clients que sont les citoyens et l'implication de ceux-ci dans le processus de résolution de problème vis-à-vis des situations suscitant des inquiétudes particulières et ne pouvant être contrées uniquement par des actions policières conventionnelles.

Bien que l'adoption des fondements de la police de proximité ait donné lieu à des changements dans les pratiques quotidiennes des membres de la Sûreté, la mise en place de cette orientation en regard des usagers du réseau autoroutier suit, quant à elle, toujours son cours.

À ce sujet, l'usager du réseau autoroutier, cette seconde clientèle de l'organisation, manifeste des préoccupations et des besoins différents du citoyen d'une municipalité. Il est considéré comme un partenaire de la Sûreté dans la poursuite de sa mission en sécurité routière. D'ailleurs, la problématique liée à la vitesse illustre bien la dualité des attentes des deux types de clientèle : citoyens versus les usagers de la route. Les sondages auprès de la population de vos territoires nous indiquent que 80 % des citoyens sont préoccupés par la vitesse des automobilistes dans leur localité, notamment dans les secteurs résidentiels, alors que les études portant sur les usagers de la route démontrent qu'environ 15 % des automobilistes ne se sentent pas ou peu en sécurité sur les routes. Ce n'est pas principalement en raison de la vitesse au volant, mais davantage en raison de leur perception quant à la compétence des autres conducteurs et de leur comportement au volant. Pourtant le citoyen et l'usager constituent une seule et même personne. De là, la dualité des attentes de la clientèle de l'organisation.

Quoiqu'il en soit, il est clair que, lorsque de votre côté, vous agissez auprès de vos citoyens et que nous, du nôtre, nous intervenons à l'échelle nationale, nous agissons globalement et en complémentarité sur une même problématique. Par nos opérations,

nous influençons l'usager du réseau routier et contribuons de ce fait à l'amélioration de la sécurité dans chacune de vos régions, car le délinquant ou le conducteur téméraire peut frapper partout.

La primauté au partenariat dans nos interventions sur les réseaux de transport

En matière de sécurité routière, les expériences tant passées que récentes démontrent clairement que les actions les plus efficaces face aux problématiques en émergence sont celles qui reposent sur un réel partenariat. En d'autres termes, il est clair qu'une organisation policière quelle qu'elle soit ne peut envisager de contrer à elle seule la multitude d'aspects problématiques entourant les divers réseaux de transport empruntés par les usagers québécois : on fait référence ici bien sûr tant au réseau routier qu'à celui du domaine récréotouristique.

Consciente de la portée limitée des actions unilatérales, la Sûreté du Québec, en respect avec les orientations et les objectifs poursuivis par ses partenaires, travaille activement à la mise en place d'initiatives visant des problématiques sur le réseau routier et plus précisément : la vitesse sur les autoroutes, l'insécurité des usagers face aux véhicules lourds et l'incidence de la capacité de conduite affaiblie.

Pour ce qui est du réseau récréotouristique, nous aborderons de façon générale l'essor phénoménal des activités sportives et touristiques impliquant un véhicule à moteur de même que les changements dans nos pratiques liés à ce phénomène.

Mais avant de vous entretenir sur les récents développements relativement à nos interventions sur ces deux réseaux, j'aimerais aborder deux réalités qui concernent plus particulièrement le domaine de la sécurité routière, soit les ressources sur lesquelles on peut compter de même qu'un bref aperçu du dernier bilan routier de la SAAQ.

Un aperçu du bilan routier au Québec

J'aimerais d'abord vous communiquer quelques données comparatives. En 2000, il y a eu 31 homicides sur le territoire de la Sûreté et 500 décès sur les routes. Il y a, en moyenne, un homicide toutes les 283 heures, alors qu'il y a un décès sur les routes par période de 18 heures. En moyenne, il y a un crime violent chaque heure et un blessé chaque 30 minutes. Un crime est commis toutes les neuf minutes et il y a une collision toutes les 10 minutes.

Je pense que nous entendons beaucoup parler des 31 homicides, avec une diffusion médiatique forte, alors que socialement, on banalise assez facilement entre 500 et 700 morts sur les routes en se disant que ce nombre correspond à la moyenne statistique.

Nous constatons, depuis 1973, une diminution du nombre de victimes décédées sur les routes du Québec et ce, malgré le fait que, au cours de la période de 1973-2001, le nombre de véhicules en circulation a considérablement augmenté. En 1973, il y a eu près de 2 250 décès, alors que le parc automobile était de 2 500 000. Aujourd'hui il y a près de 5 millions de véhicules et environ 700 décès, l'amélioration est donc phénoménale.

Cette amélioration du bilan routier, l'un des meilleurs depuis 1948, est le résultat à la fois d'une législation, en 1973, sur le port de la ceinture de sécurité ; de la contribution des élus, du travail des policiers, des campagnes d'information. Tous ces facteurs ont contribué au bilan d'aujourd'hui. Il s'agit d'un exemple de partenariat qui, je pense, parle de lui-même.

Actualisation de nos modes d'intervention en regard de :

- La vitesse

D'une part, l'organisation a haussé le nombre de motocyclettes dont elle dispose et acquis de nouveaux types de véhicules tels que le véhicule de patrouille semi-identifié. D'autre part, nous tenterons de responsabiliser certains groupes d'usagers de la route pour qui la seule présence policière semble avoir peu d'effets, notamment : les conducteurs de voitures luxueuses, de voitures sportives et ceux âgés de 16 à 24 ans.

Des analyses tendent à démontrer que la seule présence policière sur certains tronçons du réseau routier ne semble pas agir sur la propension de certains groupes d'automobilistes au non respect des limites de vitesse. Il apparaissait donc nécessaire de tenter de responsabiliser ces usagers de la route par l'entremise d'une nouvelle approche qui a fait l'objet d'une première expérimentation sur le réseau autoroutier.

C'est ainsi qu'en partenariat avec le ministère des Transports du Québec, la Sûreté du Québec a lancé à l'aube de la période des fêtes 2002 un projet pilote, d'une durée de trois mois, ciblant notamment certains tronçons des autoroutes 20 et 40 entre les villes de Québec et de Montréal. Concrètement, des panneaux à messages variables ont été installés pour informer les automobilistes de la tenue d'opérations cinémomètre.

La certitude constitue sans contredit le principe sur lequel repose cette initiative en matière de sécurité routière. En effet, d'abord, les usagers peuvent avoir la certitude que la Sûreté réalise des opérations cinémomètre lorsque le panneau à messages variables affiche un message en ce sens. Par contre, et inversement, il n'est pas dit que des opérations n'ont pas lieu lorsque le panneau n'est pas activé. Implicitement, cette initiative veut également véhiculer un autre état de fait, à savoir que la vitesse des véhicules constitue une problématique réelle liée à un nombre, encore trop élevé, de décès et de blessures à la suite de collisions sur nos routes.

En dépit du fait que le bilan routier 2001 présenté par la Société de l'assurance automobile du Québec soit le meilleur depuis 1948, il n'en demeure pas moins vrai que la vitesse constitue un facteur contributif non négligeable et ce, autant sur le nombre que sur la gravité des collisions automobiles.

Bien que ce projet touche le réseau national, celui-ci vise à inculquer chez l'utilisateur du réseau routier québécois dans sa globalité, le sentiment d'être constamment surveillé par les forces de l'ordre, voire même la certitude d'être arrêté lorsqu'il transgresse le Code de la sécurité routière.

L'intérêt de vous informer de l'existence de ce type de projet est en fait, de vous démontrer l'ouverture de l'organisation face à des initiatives en partenariat impliquant des approches innovatrices, lesquelles peuvent bien évidemment être adaptées à vos réalités et à vos problématiques régionales et locales. Mais il me faut vous dire que prochainement, cela fera 100 ans que la Sûreté intervient sur la vitesse et le principal constat de ce travail de longue haleine est le suivant : l'intervention policière ne peut à elle seule résorber cette problématique. L'aménagement du territoire, qui est de votre ressort, peut grandement contribuer à améliorer la situation. En agissant ensemble, l'impact de nos efforts ne peut être que multiplié.

- L'insécurité des usagers face aux véhicules lourds

Bien que certaines sources tendent à indiquer qu'au plan national, un faible pourcentage d'automobilistes manifeste de l'insécurité en présence d'un véhicule lourd, la Sûreté du Québec s'est montrée particulièrement attentive aux préoccupations régionales et locales manifestées par l'entremise des partenaires que vous êtes.

Face à ces préoccupations que vous nous avez confiées, la Sûreté du Québec a jugé à propos d'actualiser un plan d'action visant à intervenir davantage en fonction de vos réalités, lequel se traduit par des opérations de surveillance sélective des véhicules lourds sur l'ensemble du territoire. Cet autre exemple démontre encore une fois l'importance de votre rôle dans l'adoption d'une approche intégrée de résolution des problématiques.

En somme, il s'agit d'un autre secteur où la Sûreté doit nécessairement s'associer aux fidèles partenaires que vous êtes et que sont les organismes gouvernementaux concernés (SAAQ, MTQ) afin de limiter la portée des éléments affectant la sécurité routière. En d'autres mots, cette lecture d'une problématique dans une perspective globale, ce besoin d'agir ensemble, font en sorte de vous désigner comme des intervenants privilégiés pour solutionner des problématiques locales et régionales de façon durable.

- Le réseau récréotouristique

À l'opposé du réseau routier qui met en cause des opérations et des interventions sur des facteurs, somme toute, relativement stables dans le temps (hormis l'émergence récente du phénomène de l'impatience au volant), le secteur récréotouristique est un domaine connaissant un essor considérable qui implique à la fois une capacité d'adaptation et un partenariat soutenu. Au cours des dernières décennies, l'engouement important pour ce secteur d'activité impliquant un véhicule à moteur oblige la Sûreté à actualiser tant ses façons de faire que les outils dont elle dispose pour assurer la sécurité de ces réseaux de transport en continuel développement.

Depuis le début des années 1990, le nombre de véhicules tout-terrains immatriculés au Québec est passé de 59 020 en 1989 à 156 194 en 1995, soit une augmentation de 164 %. Pour ce qui est des sentiers entretenus, ils totalisent 17 000 km en période hivernale, dont 4 685 km sont praticables toute l'année.

La pratique de la motoneige connaît également un essor considérable avec ses 148 498 véhicules immatriculés en l'an 2000 et ses 33 500 km de sentiers.

Concernant les activités pratiquées sur l'eau, Tourisme Québec évaluait à plus de 450 000 le nombre de ménages possédant au moins une embarcation de plaisance en 1995. Au total, les ménages québécois détiendraient près de 700 000 embarcations, dont environ 20 % pour la plaisance motorisée.

Face à cet essor, aux problématiques émergentes qui lui sont inhérentes ainsi qu'aux nouvelles dispositions législatives, la Sûreté du Québec a apporté de nombreux ajustements tant structurels que matériels.

En ce qui a trait plus particulièrement aux quads, soulignons que le nombre de véhicules dont l'organisation dispose est passé de 22 en 2001 à plus d'une centaine à ce jour. De même, on compte actuellement 219 patrouilleurs spécialisés en cette matière, alors qu'ils étaient 100 membres il y a de cela un peu moins de deux ans. Tant pour le quad que pour la motoneige, nous avons procédé à la décentralisation du volet formation en accréditant des formateurs en région.

L'organisation a haussé de 72 le nombre de motoneiges à sa disposition, passant ainsi à 105 motoneiges. Le nombre de patrouilleurs formés afin d'assurer la desserte des sentiers de motoneige est maintenant de 236, soit un ajout de 104.

Comptant sur cette structure et sur un déploiement de ses ressources humaines et matérielles en fonction des problématiques régionales et locales, la Sûreté du Québec privilégie également l'intervention avec des partenaires établis tels que la Fédération québécoise des clubs Quad ainsi que la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Ce partenariat se concrétise notamment par une formation dispensée à des patrouilleurs bénévoles de cette dernière fédération lesquels, après avoir été assermentés à titre d'agent de surveillance de sentiers, détiennent le pouvoir d'application de la Loi sur les véhicules hors route.

Pour sa part, la surveillance des principaux plans d'eau du Québec se traduit par l'augmentation du nombre d'embarcations, qui est passé de 21 en 2001 à 55 aujourd'hui; et du nombre de patrouilleurs spécialisés en cette matière, qui sont actuellement 220 alors qu'ils étaient, il y a de cela un peu moins de deux ans, 115.

Mais je vous dirais qu'en dépit de ce partenariat et de notre capacité d'intervention, nous constatons l'existence de problématiques qui ne peuvent être résorbées que par des actions régionales et locales dont vous êtes déjà, ou serez éventuellement, les principaux acteurs.

On n'a qu'à penser aux inconvénients liés à la pratique de ces activités récréotouristiques dont se plaignent vos concitoyens parmi lesquelles figurent le bruit et bien évidemment le non respect des propriétés et de la vie privée. Ce type de situation

nécessite que l'on adopte une approche intégrée et par conséquent, que l'on agisse ensemble dans l'atteinte d'un objectif commun.

En agissant ensemble, vous pouvez influencer la situation problématique. Cette dynamique vient accroître la satisfaction de votre population et augmente le sentiment de sécurité. A titre d'exemple, le plus important défi que nous devons mutuellement relever à très court terme en matière de patrouille des plans d'eau consiste à trouver ensemble des solutions uniformes répondant aux besoins manifestés face à certaines situations telle l'application de la réglementation concernant plus particulièrement les limites de vitesse en bordure des berges (affichage, interventions, etc.).

La capacité de conduite affaiblie : une préoccupation sociale toujours d'actualité

Depuis environ une vingtaine d'années, les décès et les blessures liés à l'alcool sur nos routes constituent, sans contredit, des événements considérés socialement comme inacceptables. C'est pourquoi la prévention de ces blessures et de ces décès figure parmi les préoccupations sociales de premier plan.

Très sommairement, on vient d'aborder deux types de réalités distinctes touchant le domaine de la sécurité dans les réseaux de transport. Au nombre des problématiques qui réfèrent tant au réseau routier qu'au réseau récréotouristique figure la capacité de conduite affaiblie, comportement criminel qui nécessite toujours un effort soutenu de la part de l'ensemble des intervenants concernés.

En fait, il s'agit là d'un type de criminalité pour lequel les efforts des différents partenaires doivent être canalisés par l'adoption d'une approche intégrée. Un exemple concret démontrant le rôle crucial que vous êtes appelés à jouer dans l'identification de pistes de solution durables face à la régionalisation de certains types de criminalité est celui de l'alcool au volant sur lequel la table de concertation de Beauce-Etchemins s'est attaquée en appliquant l'approche stratégique en résolution de problème.

Rappelons qu'au printemps 1997, une série de décès reliés à l'alcool au volant secouaient la population de Beauce - Etchemins. Ces événements dramatiques, largement médiatisés, ont eu pour effet de mobiliser les décideurs du territoire. Dès lors, tous les organismes concernés se sont ralliés à l'initiative de la Direction de la santé publique, du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec et ont décidé d'un commun accord de s'attaquer au problème.

À partir d'un but commun, « Diminuer le nombre de décès reliés à l'alcool au volant sur les 4 MRC du territoire », des clientèles-cibles ont été identifiées. Outre le fait que le territoire de Beauce - Etchemins détient le triste record du plus haut pourcentage de conducteurs décédés avec de l'alcool dans le sang, les motifs qui justifiaient cette initiative régionale reposent sur des constats et des analyses qui ont permis d'établir notamment : que cette population fréquente davantage les bars; que la réprobation sociale à l'égard de la conduite en état d'ébriété est plus faible et étonnamment, que les gens acceptent assez facilement d'être passager d'un conducteur qui a trop bu, en raison, entre autres, de l'absence d'alternative de transport.

La table de concertation Beauce - Etchemins représente un exemple d'une population qui, face à un problème, a choisi de se prendre en main. La mobilisation et la concertation des nombreux partenaires locaux et régionaux ont favorisé la mise en œuvre d'initiatives fort intéressantes qui, en plus d'avoir fait l'objet d'une reconnaissance de l'Association Québécoise du transport et des routes, semblent avoir eu l'effet escompté. Le pourcentage de conducteurs décédés ayant de l'alcool dans le sang dans cette région a connu une baisse constante depuis 1998.

Pour conclure sur cet aspect, il convient de souligner que la Sûreté travaille activement à l'analyse d'outils permettant de s'attaquer efficacement à la capacité de conduite affaiblie par des substances psycho-actives licites et illicites (médicaments et drogues), de même qu'à la mise en place des structures opérationnelles à cet effet.

Nous avons vu récemment que le phénomène du vieillissement de la population constitue une préoccupation pour l'avenir de notre système de santé. Au-delà de l'impact de ce phénomène non négligeable sur ce système, il y a lieu non seulement de s'interroger sur son impact à l'endroit de la sécurité dans les réseaux de transport, mais aussi d'être proactif à cet égard, c'est-à-dire de dégager une compréhension globale de ce phénomène et de rechercher les réponses les plus aptes à solutionner globalement et de façon permanente la situation qui prévaudra demain.

En cette matière, vous comprendrez qu'encore une fois, nous considérons que les CSP ont un rôle-clé à jouer dans ce processus. Peut-être s'agira-t-il pour vous de recourir à différentes stratégies se traduisant tant par des activités d'éducation et d'information en partenariat avec les policiers de vos régions que par le développement d'alternatives en transport, adaptées à vos besoins.

En terminant, certaines personnes et élus présents dans la salle connaissent bien notre approche en matière de partenariat, notre concept de police de proximité, notre philosophie d'intervention en résolution de problèmes. Cependant les récentes intégrations de municipalités ayant choisi la Sûreté du Québec comme service de police font en sorte qu'aujourd'hui, il y a dans cette salle de nouveaux visages, des visages de différentes régions du Québec et des représentants de municipalités en importance au Québec. À eux spécialement et à vous tous partenaires depuis longtemps, j'ai un air de chanson qui me vient en tête...un air que vous avez peut-être déjà entendu et qui, à mon avis, reflète bien la situation et donne un éclairage nouveau sur notre avenir :
« et c'est pas fini...ce n'est qu'un début, le vrai soleil on ne la pas encore vu...non c'est pas fini.... ce n'est qu'un début mais c'est le plus beau des commencements... ».

CONFÉRENCE DE MADAME JOHANNE SAINT-CYR, SOUS-MINISTRE, DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Je désire vous présenter ce que l'on fait à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), vous parler de notre complémentarité et essayer de donner un souffle pour intensifier notre collaboration.

Notre rôle est de protéger et d'assurer les citoyens du Québec et les autres usagers de la route des risques inhérents à l'usage de la route. On assure, on indemnise, on collabore à la réadaptation, on fait de la prévention, de la promotion, on assure le contrôle du transport des biens et des marchandises et on gère l'accès au réseau routier et le maintien sur ce réseau tant des véhicules que des personnes.

Nous partageons notre rôle en sécurité routière avec de nombreux acteurs, M. Poëti l'a évoqué, et notamment le ministère des Transports qui s'occupe plus de l'infrastructure. De notre côté, l'accent est mis beaucoup sur les comportements et aussi sur les aspects mécaniques et les accessoires des véhicules, mais cet après-midi je vous parle surtout des comportements.

Notre objectif 2001-2005, le *Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité dans les transports*, c'est effectivement de ramener sous la barre de 650 le nombre de décès sur nos routes, parce que mon credo par rapport à la sécurité routière, c'est que nous y pouvons quelque chose. Effectivement, c'est inacceptable qu'il y est tant de personnes qui décèdent sur les routes. Nous sommes en situation de pouvoir, chacun dans nos sphères d'activités, si ce n'est que dans notre propre véhicule.

Notre source d'information sur les accidents, je vous le souligne tout de suite, ou je vous le rappelle, ce sont les rapports d'accidents qui sont colligés par les policiers et dans certain cas également, les analyses qui sont faites par les coroners, notamment quant à la présence d'alcool ou d'autres substances dans l'organisme.

L'alcool, M. Poëti l'a exprimé, c'est l'un de nos principaux chevaux de bataille : 30 % des décès sont encore liés à l'alcool. Qu'est-ce que l'on peut faire de plus ? En fait, il y a deux ans une nouvelle loi a été adoptée, les nouvelles mesures sont pratiquement toutes entrées en vigueur jusqu'à tout récemment au printemps. C'est ainsi que toute personne reconnue coupable en vertu du Code criminel doit subir des évaluations et le cas échéant, se retrouver avec un antidémarrreur lorsqu'elle aura de nouveau un permis.

La vitesse, je vous l'avoue, on plafonne, 25 % des accidents sont encore liés à la vitesse et, contrairement au phénomène de l'alcool, ce n'est pas mal vu d'aller vite au Québec. On fait tout vite et on conduit vite, comme M. Poëti l'évoquait, les gens voient surtout chez les autres un danger : quand eux-mêmes conduisent vite, ils sont en parfait contrôle, leurs véhicules sont bons et eux aussi naturellement. Alors, pour la

vitesse, qu'est-ce que l'on peut faire ? On travaille tous les dossiers de façon multisectorielle, avec des partenaires.

Concernant la vitesse, nous y travaillerons, dès le mois prochain, avec des représentants de la santé, de la sécurité publique, des transports, des corps policiers pour revoir ce dossier et voir qu'est-ce que l'on peut faire de plus pour la vitesse. Il y a déjà des infractions très élevées, des points d'inaptitude qui sont octroyés, on peut perdre sont permis dans certains cas, quand on atteint 15 points, mais ce n'est pas suffisant.

On fait des campagnes de publicité très choquantes parfois. Les gens s'en souviennent, les gens les voient, mais lorsqu'on les interroge ensuite, par sondage, vont-ils pour autant changer leur comportement ? Les chiffres nous démontrent que non. Chez les jeunes aussi, le phénomène de la vitesse est omniprésent. On assiste en plus au phénomène naissant des *street racing*. Alors la table de concertation sur la vitesse devrait nous aider à voir l'intérêt et les possibilités de nouveaux moyens.

Autres dossiers actuellement travaillés

Le port de la ceinture

Concernant le port de la ceinture, nous sommes plutôt bons. Au Canada, on était même très bon jusqu'à tout récemment, mais nous perdons des plumes au Québec. Même si nous avons un taux de port de la ceinture qui dépasse 90 % (entre 92 et 93 %), ce qu'il faut savoir, c'est que 30 % des personnes qui décèdent ne portaient pas la ceinture, donc ça fait une différence. Ce que je veux vous souligner en parlant de la ceinture, c'est qu'on a relâché un petit peu les opérations de vérification de la ceinture, pour notre part, on fait moins de publicité et voilà que la situation dégringole. Alors il faut toujours maintenir la pression quand on agit en sécurité routière. Les gains ne sont jamais éternels, malheureusement.

Le vieillissement de la population et la capacité de conduite

Effectivement, notre population vieillie, mais ce n'est pas l'âge qui est le seul facteur qui fait que du jour au lendemain, quelqu'un ne peut plus conduire, mais la diminution des capacités. Mais comment constate-t-on que les capacités diminuent ? Le phénomène de la déclaration est malheureusement inefficace dans le sens suivant : souvent les gens ne reconnaissent pas que leurs capacités déclinent, ils ne sont pas portés à le faire savoir à la Société d'assurance automobile. Alors naturellement, il faut compter sur la collaboration des policiers, mais aussi sur la collaboration des pairs et des gens qui interviennent dans l'entourage des personnes vieillissantes. Je vous en reparlerai tout à l'heure, car nous avons des expériences à ce sujet, notamment en Beauce.

La fatigue au volant

La fatigue aussi c'est un phénomène que l'on n'a pas encore documenté au Québec. Or, comme je me dis souvent : je suis plus à risque à cause de la fatigue et moins à cause de l'alcool. C'est un phénomène qui est largement reconnu dans d'autres administrations à l'échelle nord-américaine et pas tellement au Canada. Par ailleurs, on

s'attaque au problème, nous avons présentement un projet pilote à l'échelle canadienne et même nord-américaine, car les États-Unis viennent de se joindre à nous dans ce projet. C'est un projet qui est dédié aux conducteurs professionnels et on espère qu'avec les résultats qui seront atteints, nous pourrons l'étendre à l'ensemble de la population.

Phénomène de la rage au volant

Pour s'attaquer à ce phénomène, dont on a beaucoup entendu parlé dans les médias, la SAAQ a créé un comité de travail, avec des policiers. On veut intervenir plutôt sur ce qui se traduit par la courtoisie au volant. Il y aura des gains à faire de ce côté.

Prévention en milieu scolaire

On fait aussi, à la SAAQ, des interventions dans les milieux scolaires. Nous avons du matériel pédagogique s'adressant aux élèves de la prématernelle au collégial.

Harmoniser nos pratiques avec les autres administrations

Nous participons à des comités de travail avec les provinces canadiennes et les États-Unis également.

Que devons-nous faire de plus en sécurité routière ? Nous avons eu des gains mirobolants, mais comme je l'ai mentionné tout à l'heure, dès qu'on arrête de s'y intéresser la situation se gâte. Pour éviter le plafonnement des résultats, il faut toujours faire un tour de roue additionnel.

La complémentarité, c'est une approche gagnante en sécurité routière. Cette approche rallie la sensibilisation, la législation et la coercition (ou contrôle) et c'est de cette façon que nous travaillons tous les dossiers.

J'ai évoqué l'alcool. Nous avons avec les corps policiers, une multitude de champs et de terrains de collaboration. Nous avons un comité statutaire que nous appelons le SAAQ-COPS (concertation des organisations policières en sécurité routière). Le ministère du Transport, le ministère de la Sécurité publique ainsi que tout les corps policiers y sont représentés. Ce comité nous permet de faire le point sur les dossiers et de faire avancer des choses.

De façon particulière, nous avons aussi des interventions ciblées pour la vitesse et l'alcool. Nous effectuons, chaque année, de nombreuses opérations. Appelées « Pas vitesse » et « Pas alcool », ses opérations s'accompagnent de sensibilisation. Nous avons aussi, à travers la province, des cliniques de vérification des sièges d'auto pour enfants. Près de 40 % des sièges sont mal installés, c'est un élément d'intervention qui semble banal, mais qui est très important. Elles se font avec les corps policiers et les CLSC, à travers la province.

Avec les municipalités, je dirais que nous sommes plus timides. Nous avons jusqu'à présent des choses comme le Prix sécurité routière à l'AQTR (Association québécoise du transport et des routes), les municipalités commencent à joindre les rangs de la direction sécurité routière de cette association.

Nous étions également de la table de concertation Beauce – Etchemins, dont on vous a parlé plus tôt. En Beauce, on a eu d'autres projets. À titre d'exemple, un projet pilote a été développé pour outiller les intervenants qui œuvrent auprès des personnes âgées afin de les aider à détecter « à quel moment lever le drapeau » pour éventuellement amener la personne à reconnaître qu'elle ne peut plus conduire ou faire une dénonciation, le cas échéant.

Dans la région de la Mauricie, nous avons également eu un projet pilote portant sur la vitesse appelé « Pieds pesants ». Du fait que les ressources des forces policières sont limitées et que les gens qui se sentent surveillés adoptent un meilleur comportement, l'objectif de ce projet était d'évaluer quelle est la meilleure combinaison pour que l'intervention ait un effet durable : combien de policiers, durée et fréquence de l'intervention. Ce projet pilote s'est avéré très intéressant et pourrait, dans les mois qui viennent, être offert aux autres régions. On a essayé de mettre en mots, d'une façon très conviviale, les résultats de cette approche.

Nous avons aussi certaines actions isolées. À Sherbrooke, des études ont été réalisées, certaines interventions avec quelques sous-groupes de Montréal et plus récemment, une intervention dans le Bas-Saint-Laurent. Avec les municipalités nous avons eu, il y a un an et demi à peu près, une table de concertation qui était sous l'égide de l'Association québécoise des transports et des routes. Que nous ont dit les représentants des municipalités présentes alors ? C'est qu'ils avaient besoin d'aide, dans certains cas, pour être capables de bien diagnostiquer la situation. Il y a ce que j'appelle l'approche « pop corn » : on a des problèmes un peu partout et on n'arrive pas vraiment à voir où il faudrait agir. Alors que dans d'autres cas, comme en Beauce, la situation est très claire. Les chiffres, malheureusement, faisaient foi de tout, c'était très localisé, très ciblé.

Alors, à quelle place peut s'exercer davantage notre collaboration et notre partenariat ? À l'égard des municipalités, je pense que nous pouvons faire assez facilement deux choses. D'une part, nous avons du matériel développé pour les campagnes provinciales, dont certains sous-produits pourraient être mis à la disposition des municipalités pour diverses interventions régionales ou locales.

Nous vous offrons surtout notre collaboration lorsqu'un besoin est ressenti dans une région, une localité, une municipalité. Bien que nous ne puissions être présents partout, en tout temps, il nous fera plaisir de joindre, sur demande, vos comités de travail, nous asseoir avec les gens, les partenaires pour contribuer à l'identification de la problématique, collaborer à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre.

Je pense que c'est vraiment ça la formule gagnante : agir ensemble oui mais au-delà des mots, se voir, se parler. Avec les policiers, la collaboration dure depuis longtemps. J'ai été nommée vice-présidente en décembre, mais j'agissais à titre de directrice en développement de la sécurité routière à la Société d'assurance automobile depuis cinq ans, la collaboration, ce n'est pas que des mots. C'est parfois difficile avec les agendas

qui ne sont pas identiques, les ressources qui ne sont pas illimitées, mais nous avons tous un but commun.

Il y a tellement de situations où l'on vit de l'impuissance, on est tellement désarmé. Par rapport à la sécurité routière, je pense que personne ne devrait tolérer qu'il y ait autant de décès sur les routes du Québec, parce que nous sommes en situation de pouvoir chacun dans nos vies, chacun dans nos sphères.

Merci infiniment.

TROISIÈME THÈME : LA POLICE DE PROXIMITÉ : PERSPECTIVES D'AVENIR

L'ÉLARGISSEMENT DE L'APPROCHE DE POLICE DE PROXIMITÉ

CONFÉRENCE DE MONSIEUR RICHARD DESCHESNES, INSPECTEUR-CHEF, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU SOUTIEN À LA GENDARMERIE

Perspectives d'avenir en police de proximité

Toutes les municipalités du Québec sont confrontées, un jour ou l'autre, à des problèmes de sécurité publique citons par exemple : les courses de VTT auxquelles s'adonnent un groupe de jeunes dans un village, les courses automobiles, la sécurité des jeunes enfants le soir de l'halloween, l'augmentation du nombre d'accidents mortels en milieu forestier, la violence familiale, les abus auprès des aînées, etc.

Le point commun de ces différentes problématiques de sécurité publique c'est qu'une solution efficace et durable passe indéniablement par l'application du modèle de police de proximité. En effet, les multiples possibilités d'application de ce modèle, permettent de mettre en place des stratégies de résolution bien adaptées à la nature du problème. Déjà quelques années se sont écoulées depuis l'implantation à la Sûreté du Québec de la police de proximité. L'implantation de cette nouvelle philosophie de gestion policière a été un projet des plus ambitieux et force est d'admettre que c'était la bonne direction à prendre.

Au fil des ans, la police de proximité est devenue partie prenante de nos opérations policières, qu'on le veuille ou non, la police de proximité est devenue l'image de marque de la Sûreté du Québec, notre service à valeur ajoutée, notre véritable marque de commerce. Désormais, on consulte nos policiers plutôt que de les fuir, on les informe et on sollicite leur participation aux comités de citoyens, d'écoles, de voisinage. C'est toute une évolution.

Permettez-moi de partager avec vous les résultats d'une étude du Ph.D Sophie-Laurence Lamontagne suite à une consultation des directeurs de postes et de certains élus et membres de CSP.

« De façon générale, (...) on convient que la police de proximité est une nécessité dans la société actuelle. Elle est perçue comme une incontestable valorisation du travail policier, en ce sens qu'elle offre des façons nouvelles d'aborder et de solutionner des problèmes, de promouvoir la prévention et de favoriser la polyvalence. » « L'image même de la police et de ses services se voit complètement transformée. »¹

1. Lamontagne, Sophie Laurence, *La police de proximité Sa raison d'être, son application, ses réussites*, mars 2000, page 4.

On pourrait avoir l'impression que la police de proximité est rendue à maturité. On pourrait croire que tout a été fait. Ce n'est pas le cas, il faut plutôt y voir une priorité pour nous, à la Sûreté du Québec. Notamment avec :

- l'intégration, l'année dernière, de 1182 nouveaux membres, augmentation de plus de 20 % de nos effectifs ;
- l'adaptation de l'approche à l'égard du modèle de police de proximité en milieu urbain ;
- les nouvelles réalités, nouvelles dessertes de villes et villes-MRC.

L'actualisation de la police de proximité devient une suite logique à la mise en place des grands changements organisationnels. Les perspectives d'avenir en police de proximité passe donc par la recherche de l'excellence. Toujours améliorer notre service à la population, c'est notre défi !

En marketing, on a une définition simple de la qualité de service : l'écart entre le service perçu et le service attendu par le client, plus l'écart est mince, plus le client est satisfait. Les entreprises qui ont du succès sont celles qui ont été capable de mettre en place un processus d'amélioration continue de la qualité des services.

Il faut toutefois que le processus d'amélioration de la qualité soit incorporé à la gestion de façon à s'assurer que chacune des activités soit orientée vers la qualité du service. Il s'agit d'une gestion où la totalité de la Sûreté est tournée vers la qualité du service et la satisfaction de nos clients.

À la dernière réunion annuelle des officiers et cadres de la Sûreté, tant le directeur général que les directeurs généraux adjoints ont manifesté clairement cette volonté et cet engagement d'augmenter la qualité de nos services aux citoyens.

Même si on en parle beaucoup, le modèle de police de proximité est un peu méconnu, parfois incompris, on entend dire que la police de proximité, c'est une police qui fait seulement de la prévention et des actions communautaires, qui n'arrête pas de bandits, qu'il y a seulement un agent par poste MRC qui s'en occupe ou bien, que c'est une tâche additionnelle. La réalité est toute autre et les directeurs de postes présents aujourd'hui, qui sont les premiers répondants de la police de proximité, le savent également.

Le modèle de police de proximité constitue une philosophie de gestion policière, c'est notre concept-clé de dispensation de service, notre assise pour le fonctionnement au quotidien, c'est notre façon, à la Sûreté du Québec, de faire...la police.

La police de proximité, c'est une police interventionniste, opérationnelle, qui fait des interventions de prévention, de communication, et aussi de répression : c'est un tout. Nous tous présents en cette enceinte, nous sommes concernés. Il faut se le dire, la police de proximité, elle s'applique partout.

Il serait peut-être bon, compte tenu qu'il y a de nouveaux élus et de nouveaux directeurs de poste, de revoir un peu les cinq fondements qui sont l'ancrage de notre modèle de police de proximité.

Les deux premiers sont universels et s'appliquent dans toutes les entreprises :

Les cinq fondements de la police de proximité

Le service à la clientèle : les actions posées par nos membres policier et civil doivent répondre aux normes de qualité autant de professionnalisme, de respect et de dignité.

Le partenariat : vous le savez, personne ne peut agir seul; la mise en commun des forces et des ressources de chacun permet d'être plus efficace dans l'action.

La consultation de la clientèle : l'écoute des besoins permet de satisfaire les vrais besoins.

La résolution de problème (ASRP : l'approche stratégique en résolution de problèmes) : s'attaquer aux racines profondes et identifier les sources du problème, c'est de cette façon que l'on trouve des solutions durables et adaptées au milieu.

La présence familière : les liens de confiance avec nos clients tant à l'interne qu'à l'externe sont le fruit d'une présence soutenue et personnalisée auprès de ceux-ci.

Concept développé en 1996 et implanté en 1997, les résultats sont tangibles, nous en avons eu la preuve lors de certains témoignages, hier. Les bonnes initiatives se prennent sur le terrain pour résoudre des problèmes locaux. Ces initiatives ont augmenté la qualité des services dans un grand nombre de MRC. On constate cependant que des améliorations doivent être apportées, d'autant que le modèle n'a jamais été révisé.

Dans l'ensemble de la SQ, on constate qu'il y a différents niveaux d'adhésion et de mobilisation du personnel. Toutefois, notre expérience terrain nous incite à développer un cadre unique et cohérent mais également souple qui doit s'adapter à la réalité des municipalités et des MRC.

L'une des principales leçons apprises depuis 1996 est sûrement la prise de conscience de l'importance de solidifier notre partenariat avec les élus. J'ai personnellement reçu des témoignages de beaucoup d'élus dont plusieurs sont ici, aujourd'hui; Pour eux, le point fort de notre police de proximité est, sans aucun doute, le parrainage des municipalités. Pour nous, un élément majeur de la réussite de l'implantation de la police de proximité c'est l'implication de tout les intervenants autant élus que les policiers à mettre en place un partenariat sur des bases solides et dont l'objectif ultime est, et restera toujours l'augmentation du niveau de sécurité de la population, de nos citoyens. Agir ensemble ce n'est pas seulement le thème de ce forum, c'est notre devise au quotidien.

Notre démarche d'actualisation de la police de proximité est en cohérence avec notre environnement : en cohérence avec les orientations du ministère de la sécurité publique à l'égard des corps de police et de l'approche de police communautaire.

Avec ce que l'on vous présente aujourd'hui, la Sûreté demeure un chef de file en matière de police de proximité. Sur la scène internationale, nous ne sommes pas les seuls à s'engager dans cette voie. Les expériences à l'étranger le démontrent, la France, la Belgique, la Catalogne. Au cours des dernières années et plus récemment il y a quelques mois, nous avons accueillis des policiers parisiens afin de leur faire partager notre expérience. Ces échanges, qui sont le fruit d'un projet de coopération France-Québec en police de proximité, ont permis des réflexions communes sur le développement de nouvelles applications notamment, les diagnostics locaux de sécurité publique. Mais comme toute organisation qui aspire à atteindre des niveaux élevés de qualité de service aux clients, la Sûreté doit continuellement se remettre en question.

Une étude systématique de notre modèle a été réalisée l'an dernier en vue de repositionner et d'améliorer la police de proximité et un diagnostic a été réalisé.

Il ne faut surtout pas s'asseoir sur nos lauriers, il faut :

- améliorer notre présence familière et de notre parrainage;
- rehausser la mobilisation de notre personnel;
- généraliser l'application de la police de proximité à l'ensemble des unités et des grandes fonctions de la Sûreté du Québec.

En octobre 2002, l'état-major a décidé des orientations à donner à la police de proximité. Celle-ci doit s'ouvrir à l'ensemble de l'organisation, déborder du modèle à cinq (5) fondements pour devenir une approche de qualité totale. Il devient donc prioritaire de procéder à l'actualisation du modèle.

Maintenant, ce qu'il faut faire, outre de poursuivre la formation auprès des membres et surtout de nos nouveaux membres et de promouvoir la police de proximité par des actions concrètes, la transformation de celle-ci en une approche de gestion de la qualité nécessite que la Sûreté s'engage en se donnant une politique organisationnelle afin de bien ancrer la police de proximité dans notre organisation. La sûreté se donne également des moyens, nous sommes à développer, sous la gouverne d'un comité directeur, un projet mobilisateur pour l'ensemble de notre personnel. Pour viser juste, la Sûreté va continuer à consulter ses employés, sa clientèle, ses partenaires.

À cet égard, permettez-moi une petite parenthèse, plusieurs d'entre-vous ont été sondés récemment sur les processus qui ont menés à l'intégration des corps de police municipaux. Vous avez répondu en grand nombre et nous vous en remercions. Vous nous avez proposées des voies d'amélioration et nous en tiendrons compte, soyez-en assuré. Le prochain numéro du bulletin *Agir ensemble* vous présentera les résultats de cette consultation.

Je vous disais donc que notre plan d'ensemble d'actualisation comporte trois éléments indissociables : une politique organisationnelle claire, un projet mobilisateur pour l'ensemble de notre personnel et l'implication de nos partenaires via nos consultations.

Notre approche de qualité est basée sur des critères développés et reconnus de la norme ISO. Ce cadre de qualité est applicable à toutes entreprises de produits ou de services confondus. Il est aussi applicable à tous les niveaux de la Sûreté peu importe le domaine ou l'on travaille, que ce soit : à la surveillance du territoire, à la grande fonction des enquêtes criminelles, à l'administration, aux affaires institutionnelles. Il ne s'agit pas d'implantation exhaustive de cette norme mais bien d'en utiliser les principales composantes pour nous permettre ainsi d'évaluer notre démarche de qualité.

Il faut être conscient des impacts éventuels, ça va influencer notre « agir » comme gestionnaire de police; comme directeur de poste, chef de BST (bureau de la surveillance du territoire), chef de service et directeur de direction.

Cela nous oblige à modifier nos pratiques et nos façons de faire et à améliorer nos outils pouvant servir à la reddition de comptes. Concernant le PARL (le plan d'action régional et local) mis en place depuis le premier avril dernier suite au projet pilote effectué dans certaines régions, nous allons nous assurer qu'il soit bien développé afin qu'il réponde aux besoins de la collectivité.

La mise en place d'une approche de qualité à l'ensemble de la Sûreté de façon systématique va apporter des changements dans les façons de faire principalement dans nos postes MRC.

Les conditions gagnantes afin d'avoir un meilleur service à la clientèle c'est :

- Votre engagement à tous, nécessaire à la bonne implantation de l'approche de qualité
- Vous êtes tous, élus et policiers, des ambassadeurs de la police de proximité.

C'est un nouveau concept, une nouvelle approche qui se veut prometteuse et c'est ensemble, élus et policiers, que nous allons réussir à faire grandir la police de proximité.

PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PARTENARIAT ET DE RAPPROCHEMENT AVEC LES CITOYENS

CONFÉRENCE DE MONSIEUR OLIVAR GRAVEL, PRÉFET DE LA MRC DU BAS-RICHELIEU

C'est avec plaisir que j'ai accepté de vous adresser la parole pour vous entretenir de l'évolution du concept de partenariat SQ – population, ou tout simplement du rapprochement Sûreté du Québec avec le milieu dans lequel sont appelés à intervenir les agents.

Vous me permettez, au préalable, de vous présenter quelques caractéristiques de notre région :

- Nous avons un milieu urbain densément peuplé où l'on observe la majorité des activités ;
- Ce milieu urbain est entouré d'un milieu agricole dynamique ;
- Nous disposons d'un milieu naturel d'une grande beauté : les îles de Sorel-Tracy / Berthier, qui ont été reconnues dernièrement comme Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre ;
- Vous vous rappelez sûrement que la région de Sorel, avant d'être reconnue pour la qualité de ses fromages, était surtout connue pour la présence d'un groupe criminalisé sur son territoire ;
- Géographiquement, notre MRC est entourée d'eau : limitée au nord par le fleuve Saint-Laurent et traversée par deux importantes rivières (la Richelieu et la Yamaska) qui drainent une très grande partie de la Montérégie ; on y recense donc une forte concentration d'activités nautiques.

Vous constatez donc que les activités qu'on retrouve dans notre milieu sont très diversifiées.

C'est à la fin des années 1980 que les dirigeants du poste de la Sûreté du Québec en place sur notre territoire ont commencé à adapter leur stratégie de traitement des dossiers en voulant impliquer davantage la population. À ce moment-là, on observait un nombre grandissant de vols par effraction, et le taux de solution de ces crimes était assez faible (inférieur à 10 %). Le but premier de cette nouvelle approche était d'obtenir plus d'informations en rapport avec les crimes commis, et ce, à partir de ce que les gens vivaient quotidiennement dans leur milieu.

Les membres des conseils municipaux ont donc été approchés pour discuter des problématiques observées sur leur territoire. Ainsi, un agent de police était nommé parrain d'une municipalité, et ce, pour chacune des municipalités desservies.

Ces agents avaient comme mission d'établir des contacts réguliers avec les personnes-clés de la municipalité, les personnes d'influence, c'est-à-dire les gens susceptibles d'avoir vu ou entendu des choses à propos des différents événements qui concernaient la Sûreté du Québec. On parle ici des élus de la municipalité, du secrétaire-trésorier, de l'inspecteur municipal, du maître de poste, du facteur, de l'épicier, du garagiste, du directeur d'école et des enseignants. Chacune de ces personnes était susceptible de fournir des informations afin d'aider la résolution de délits et de crimes.

L'application de cette procédure a donné des succès immédiats et a rapidement débordé de son cadre initial. Ce rapprochement des agents avec la population a permis de personnaliser les rapports et de mieux cerner les besoins de la population en matière de services. Il était maintenant possible d'associer un nom à la Sûreté, la SQ n'était plus seulement qu'un uniforme, elle avait dorénavant un visage, elle était une personne qu'on pouvait connaître, une personne affable, sympathique et compétente. Le souci des agents envers la sécurité des gens était dorénavant palpable. En plus, les parrains étaient accessibles, un lien se créait.

Le réseau de contacts des parrains des municipalités s'élargissait de lui-même, les parrains pouvaient dorénavant faire appel aux gens ordinaires et aux différents organismes communautaires œuvrant dans les municipalités concernées.

Au moment où les municipalités ont été obligées de contribuer financièrement aux coûts de la Sûreté du Québec et que les élus revendiquaient un droit de parole, soit vers 1993, les dirigeants du poste de la SQ de Tracy procédaient à la création d'un comité consultatif régional de police. Le but était de vérifier la perception des gens face à la police, de savoir ce que les gens voulaient de la police, ce qu'ils en attendaient.

Formé de maires, d'un représentant du CLSC, de la commission scolaire, des groupes de l'âge d'or, de l'association des retraités de la région, ce comité a fait des sondages dans la population au moyen de questionnaires. Ces sondages ont permis de connaître les orientations souhaitées par la population, la perception de la population face aux services fournis par la SQ et d'évaluer le degré de satisfaction de la population face aux services reçus. Les résultats de ces consultations étaient utilisés pour déterminer les orientations régionales devant guider les interventions de la police du poste desservant la MRC. Ce comité a été aboli avec la formation du comité de sécurité publique lors de la mise en place de la « police de MRC. »

La Sûreté du Québec évoluait dans sa façon d'être, dans sa façon d'intervenir. On sentait qu'elle évoluait vers une planification accrue : d'un procédé d'intervention axé sur la réaction, on planifiait davantage en vue de rationaliser les interventions. Ainsi, était mise en place l'approche ASRP (Analyse stratégique en résolution de problèmes).

Par une telle approche, on pouvait arriver à faire en sorte que les agents n'interviennent plus à répétition pour un même dossier, on pouvait trouver une solution particulière pour contrer une problématique particulière. Par exemple, des appels fréquents enregistrés à répétition pour signaler le comportement très particulier d'un contribuable conduisaient à une intervention du type ASRP.

Après avoir réuni la famille, le médecin traitant, le CLSC, le maire et la SQ pour analyser la situation, le suivi médical approprié était recommandé et, après un traitement, la situation était revenue à la normale ; les agents n'avaient plus eu à répondre à ces appels répétitifs et avaient pu concentrer leurs interventions de façon plus rationnelle. Depuis son instauration, l'approche ASRP a aussi été appliquée à d'autres cas tels que l'application du Code de sécurité routière ou encore la résolution de crimes particuliers.

Cette approche de police plus proche des citoyens (police de proximité, communautaire) a été maintenue en 1997 lors de la formation du comité de sécurité publique de la MRC. Les dirigeants planifiaient leurs interventions avec la même approche. À titre d'exemple, chaque municipalité du territoire de la MRC a pu transmettre ce printemps au comité la liste des priorités d'intervention qu'elles souhaitaient pour la sécurité publique. Depuis décembre dernier, date de l'intégration du corps policier de la Ville de Sorel-Tracy à la Sûreté du Québec, la formation du CSP a été modifiée pour tenir compte de cette intégration. Notre CSP est maintenant formé de trois représentants de la Ville de Sorel-Tracy et de trois représentants de la MRC. Le fonctionnement du comité est resté sensiblement le même qu'avant.

Le système de parrains a été reconduit et même étendu aux organismes communautaires du nouveau territoire desservi (la MRC au complet, compte tenu de l'intégration des territoires de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel). La majorité des organismes communautaires se verront donc maintenant assigner un parrain. Auparavant, seuls quelques organismes où avait été observée une problématique particulière s'étaient vus assigner un parrain. On pense, entre autres, à une table de jeunes et à un groupe de personnes âgées.

Chez nous, à la MRC du Bas-Richelieu, les discussions et décisions du comité de sécurité publique font l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour de nos séances régulières du conseil. Le procès-verbal est présenté et expliqué aux maires qui ont la chance de poser des questions. Une copie du procès-verbal est remise à l'ensemble des maires de la MRC. Il revient à ces derniers de transmettre les informations ainsi obtenues à leur conseil municipal respectif.

Donc, en résumé, dans les années 80, le patrouilleur était un homme blindé, continuellement dans son auto à circuler, à faire du « millage ». On préférait ne pas le voir et, de toute façon, il était peu accessible. Dans les années 90, le patrouilleur s'humanise, il est affecté à une municipalité, il rencontre les citoyens, échange avec eux, les gens commencent à le reconnaître. Aujourd'hui, les parrains assurent une présence et développent des contacts avec les gens, ils sont présents dans leur milieu.

La Sûreté du Québec a évolué, elle s'est adaptée au contexte québécois ; les municipalités paient pour leurs services, leurs représentants sont consultés et participent aux discussions du comité de sécurité publique.

Chez nous, on sent que la Sûreté du Québec est à l'écoute de ses clients dans le but de toujours optimiser la qualité des services offerts. Le milieu fait partie de la solution et c'est tous ensemble qu'on arrivera à faire encore mieux. Au fil des années, la Sûreté du Québec est passée d'une attitude de réaction à une philosophie d'intervention planifiée pour mieux passer à l'action tout en facilitant les échanges policiers - contribuables.

Merci de votre attention.

CONFÉRENCE DE MONSIEUR SYLVAIN CARON, CAPITAINE, DIRECTEUR DE POSTE, MRC DU BAS-RICHELIEU

Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour vous démontrer que la police de proximité, dans le quotidien, c'est vivant. Il y a des actions concrètes qui se font, et énormément de travail aussi. L'objectif de ma présentation est aussi de vous démontrer qu'en milieu urbain la police de proximité, c'est réalisable.

Mais avant de débiter, je vous parlerai d'abord de la région du Bas-Richelieu.

- La population : 34 835 personnes (68,4 % de la population) vit en milieu urbain, occupant 9,5 % du territoire (56,58 km²). En milieu rural, la population est de 16 090 (31,6 %) et représente 90,5 % (536,79 km²) du territoire à couvrir.
- Nous desservons, à la MRC du Bas-Richelieu, 12 municipalités dont la superficie totale est de 593,37 km².
- Les caractéristiques du territoire : nous avons, dans la région, une concentration urbaine fortement industrialisée à Sorel-Tracy ; activités agricoles très actives ; présence de cours d'eau importants ; le fleuve Saint-Laurent, les rivières Richelieu et Yamaska, le lac Saint-Pierre, les îles de Sorel ; 2^e région en importance au Québec pour le nombre d'embarcations immatriculées (environ 34 000 embarcations) ; le port de Sorel-Tracy et le traversier qui relie la rive nord à la rive sud.
- La criminalité : elle se situe majoritairement dans le secteur composé de Sorel-Tracy et Saint-Joseph de Sorel avec 76,88 % de la criminalité. La criminalité se situe principalement dans le centre-ville de Sorel-Tracy, très actif avec ses établissements licenciés, centre d'achat, etc.
- Les collisions routières : pour l'année 2001, 1383 collisions sur le territoire de la MRC dont 1105 dans le secteur de Sorel-Tracy et Saint-Joseph.

Police de proximité et modèle du district de la Montérégie

Je vais tenter de vous présenter un modèle qui a été développé au district de la Montérégie et vous montrer comment nous, au Bas-Richelieu, l'avons intégré à notre région. Hier, nous avons entendu vos préoccupations concernant les parrains : comment assurer la stabilité et la continuité du travail ? Je pense que le modèle que nous présentons aujourd'hui, pourra répondre un peu. Il y avait, pour le milieu rural, une consolidation à faire et avec l'intégration de la Ville de Sorel-Tracy à la MRC, nous en avons profité pour implanter le modèle en milieu urbain.

Les cinq principes fondamentaux de la police de proximité sont très importants, que l'on parle de : présence familière dans les municipalités, qualité du service, partenariat avec la population, consultation de la clientèle, résolution de problème.

Mais comment nos policiers peuvent-ils traduire concrètement ces principes dans le quotidien ?

Le modèle qui a été conçu et présenté par le district de la Montérégie comprend six éléments essentiels découlant de ses fondements :

1. Le parrain désigné

Le parrain désigné est aussi accompagné d'un parrain support et d'un parrain suppléant. Ainsi, si le parrain est absent pour formation, vacances, maladie, vous avez deux autres policiers, qui ne sont pas sur la même relève de travail et qui sont disponibles pour répondre à l'élus désigné. Il y a ainsi, une certaine continuité qui peut se faire et les gens ont quelqu'un à qui parler. Le superviseur de relève du parrain est le parrain suppléant, il y a toujours quelqu'un qui peut assurer une continuité, un lien avec les élus ou les acteurs municipaux, que ce soit le responsable des travaux publics, le directeur général, le secrétaire trésorier.

2. L'élus désigné

L'élus est désigné par le conseil, entretient une communication mensuelle, ou au besoin, avec le parrain désigné. Le lien de communication n'est pas décisionnel mais consiste, pour le policier parrain, à prendre connaissance des problèmes soulevés par la population auprès des membres du conseil. Pour l'élus désigné, cela consiste à prendre connaissance des activités accomplies par l'organisation et faire le lien avec le conseil. Ce lien est différent des communications entre les parrains et le directeur général ou le secrétaire trésorier. La communication avec le fonctionnaire municipal est complémentaire et ne peut se substituer à la communication avec l'élus désigné. Les maires sont de plus en plus sollicités avec différents mandats, qu'on parle d'environnement, de matières résiduelles, etc. Alors, on suggère fortement de désigner un élus dans chacune des municipalités avec lequel le parrain pourra échanger diverses informations telles que les préoccupations des gens du conseil municipal, les informations provenant du parrain.

3. Le tableau des visites mensuelles

Le tableau permet de planifier et d'assurer un suivi des rencontres effectuées auprès des acteurs principaux de la communauté dans le but d'établir un réseau de partenaires et d'élargir la cueillette d'informations sur les problèmes locaux. C'est un guide pour les policiers parrains leur permettant de suivre l'évolution du travail qu'ils effectuent dans chacune des municipalités et cela permet au gestionnaire de poste de voir ce qui se fait concrètement.

4. La rencontre de gestion hebdomadaire

Elle vise à planifier et assurer un suivi des rencontres effectuées auprès des acteurs principaux de la communauté. Chaque semaine, au Bas-Richelieu c'est le mercredi matin, le parrain rencontre le directeur de poste ou son adjoint. Cette rencontre crée une certaine obligation pour le parrain à poser de nouvelles actions avant la prochaine rencontre. Alors, chaque semaine, il y a suivi, orientation de travail, décision sur ce qui se fait dans chacune des municipalités.

5. Le tableau d'information

Le tableau, situé dans la salle de conférence ou dans un autre endroit du poste, permet d'informer l'ensemble du personnel des problématiques qui ont été identifiées et du travail à réaliser. L'ensemble du personnel du poste se mobilise face aux situations problématiques identifiées au tableau, situations qui ont été analysées et pour lesquelles on convient qu'il y a du travail à effectuer, par exemple : des problèmes de course, de VTT, de motoneige. Cela mobilise notre personnel à poser des actions concrètes dans chacune des municipalités ou secteurs visés.

6. La patrouille stratégique

L'objectif est de donner aux parrains une plage de temps réservée à leurs activités de parrainage. La planification stratégique des activités de patrouille se fait en fonction des informations recueillies lors de rencontres, des discussions et de l'analyse de la situation problématique (le lieu, les heures, la fréquence du délit, etc.). Il faut laisser, aux parrains, le temps de rencontrer les gens, de patrouiller et d'être visibles dans la municipalité.

Très important, les cinq principes fondamentaux, au centre du cercle et les six éléments essentiels qui gravitent et qui viennent renforcer ces principes fondamentaux chaque fois qu'une personne, un policier, un élu ou un fonctionnaire, pose un geste.

Pratiques de parrainage et de partenariat

Depuis l'intégration du service de police de Sorel-Tracy à la Sûreté du Québec, on a appliqué ce modèle et je vais vous dire qu'il fonctionne très bien.

Dans la Ville de Sorel-Tracy, des policiers parrainaient des organismes communautaires, avant l'intégration. Quatorze organismes sont parrainés actuellement : maison des jeunes, maison La source (femmes victimes de violence), Suicide alerte, conseils d'établissement scolaire, polyvalentes, mesures alternatives jeunesse du Bas-Richelieu, Agir pour mieux vieillir, santé mentale, Club VTT le vagabond et autres organismes.

Nous avons maintenu cette activité de parrainage, de rapprochement avec ces gens, ces organismes, ce qui nous permet d'être proche de la population, des préoccupations de ces organismes et qui, en même temps, vient en support au parrain désigné. Je vous explique. Dans le modèle que l'on vous présente : parrain désigné – parrain

support – parrain suppléant, il y a un parrain désigné dans un secteur. En effet, dans un milieu urbain, il faut subdiviser notre territoire en secteurs. Dans bien des endroits, la division se fait par district électoral, mais puisqu'il n'y a pas encore de district électoral à Sorel-Tracy, la ville a été subdivisée en quatre sous-secteurs géographiques et dans chacun des sous-secteurs, il y a un parrain désigné.

Le centre-ville de Sorel-Tracy est un sous-secteur pour lequel il y a un parrain désigné, l'agent Jean Lemoyne, et deux parrains supports. Chacun des parrains supports parrainent un organisme de ce secteur. Il y a l'agent Danick Lavallée qui parraine la maison des jeunes et l'agent François Dubé qui parraine l'organisme Suicide alerte. Tout ces gens ont une connaissance du milieu et sont des intervenants identifiés à ce milieu. On a maintenu ce modèle qui fonctionne très bien.

On a aussi maintenu une activité de partenariat et de rapprochement avec la population qui s'appelle Arbre de joie. L'arbre de joie existe depuis 1989. L'activité est réalisée en partenariat avec les Promenades de Sorel, le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu, le ministère de la Justice, des groupes communautaires, des citoyens, des groupes de travailleurs (QIT, Fer et titane, les forges de Sorel). Cette activité permet d'embellir le Noël d'enfants défavorisés de la MRC du Bas-Richelieu par la remise d'un cadeau de Noël. Avec l'intégration de Sorel-Tracy avec la MRC du Bas-Richelieu, nous avons étendu l'activité à toute la MRC.

La Sûreté du Québec assure la coordination de cette activité avec le Centre d'action bénévole et les Promenades de Sorel. Concrètement, des policiers sont présents, au début de décembre, aux Promenades de Sorel où l'on retrouve un sapin de Noël dans lequel sont accrochées des cartes avec le prénom et l'âge d'un enfant. Les citoyens rencontrent les policiers. Ils sont invités à prendre une carte, à acheter un cadeau pour l'enfant qu'ils remettent ensuite au policier présent. La distribution des cadeaux est effectuée par les policiers et leur conjoint avec le Centre d'action bénévole. Cette année, on a rejoint 286 familles, et 510 enfants ont reçu environ deux cadeaux chacun. C'est une excellente activité de rapprochement avec la population permettant aux policiers d'être en contact avec la population, d'avoir de bons échanges avec les citoyens.

Analyse stratégique en résolution de problèmes (ASRP)

Depuis hier, nous avons beaucoup parlé d'ASRP. C'est un élément très important et il faut des gens comme vous, qui veulent s'impliquer, des gens volontaires, des gens déterminés, des gens persévérants. Actuellement, dans le Bas-Richelieu on effectue une ASRP concernant la rivière Richelieu. La Sûreté du Québec est présente ainsi qu'un élu, des fonctionnaires municipaux, des plaisanciers, la Garde côtière canadienne, des représentants des deux marinas et des riverains.

Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que ce sont des citoyens qui se sont mobilisés, qui ont approché la Sûreté du Québec pour régler un problème de bruit et de vitesse sur la rivière Richelieu qui devient très dangereuse les fins de semaine, entre autres, et lors des congés.

Alors, il y a du travail qui se fait quotidiennement dans chacun des postes de la Sûreté du Québec, chacune des régions. La résolution de problèmes vise à trouver des solutions durables et pas juste à mettre des pansements. Cela prend du temps, de l'énergie, des gens déterminés et persévérants.

Alors en terminant, je vous dis : **la police de proximité, c'est une pratique gagnante pour nous tous**. La collaboration police et partenaires égale qualité de vie pour nos citoyens. Alors il faut agir ensemble !

Merci beaucoup !

QUATRIÈME THÈME : LES SERVICES SPÉCIALISÉS - UNE VALEUR AJOUTÉE

CONFÉRENCE SUR LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Conférenciers : Monsieur Yves Leblanc, inspecteur-chef, directeur de la Direction des mesures d'urgence

Monsieur Robert Lafrenière, inspecteur-chef, directeur de la Direction des services d'enquêtes

Pour nous, « les services spécialisés : une valeur ajoutée » cadre très bien avec le thème du forum, car les services spécialisés, c'est « Agir ensemble » avec les partenaires à l'externe mais aussi à l'interne, c'est-à-dire les quatre grandes fonctions de la Sûreté du Québec qui, lors de mesures d'urgence, sont mises à contribution. Ce qui nous permet de réaliser un travail concerté dans l'ensemble de la Sûreté du Québec.

Pour illustrer ce travail concerté, nous avons choisi de faire une présentation à partir d'une simulation (inondation) où seront impliquées la Direction des mesures d'urgence ainsi que la Direction des services d'enquêtes.

Quand arrive un sinistre d'amplitude nationale, souvent les enquêtes criminelles vont être mises à contribution au niveau de la stratégie, pour appuyer localement la facette enquêtes criminelles. À titre d'exemple, lors du grand verglas, le national a apporté son appui au plan de la stratégie pour empêcher le pillage, la stratégie de prévention, l'analyse des crimes sur le territoire touché, soit le triangle de glace. Nous verrons plus tard la facette criminelle, mais il y a une multitude de facettes interreliées entre la Direction des mesures d'urgence et la Direction des services d'enquêtes.

À la Direction des mesures d'urgence, nous avons une partie stratégie et une partie tactique. La partie tactique est représentée par les deux unités d'urgence permanentes qui sont situées au secteur Est, à Québec, et au secteur Ouest, à Saint-Hubert. La partie stratégique est représentée par plusieurs officiers regroupés au niveau de la Direction des mesures d'urgence, qui vont voir à l'ensemble des problématiques qui peuvent être gérées au niveau des mesures d'urgence par la Sûreté du Québec.

Pour cette présentation, nous allons vous présenter les différentes phases d'interventions, le déroulement de chacune des phases ainsi que les ressources et équipements disponibles.

Comme M. Laurendeau l'a mentionné, je suis coordonnateur ministériel au niveau de la sécurité civile. Les phases d'intervention que nous allons vous présenter aujourd'hui sont calquées sur celles du Plan national de sécurité civile.

Dans le plan national de sécurité, quatorze ministères sont impliqués, lesquels chapeautent 12 activités principales et 38 activités de soutien. La Sûreté est donc en lien avec les différents ministères. On établit des contacts permanents et des liens de partenariat ce qui nous permet, lors d'une situation d'urgence, d'être prêt à intervenir non seulement dans des activités locales, régionales mais aussi nationales.

LES QUATRE PHASES D'INTERVENTION

Phase 1	Veille	risque minimal et anticipé
Phase 2	Alerte	risque potentiel, significatif, élevé
Phase 3	Intervention	événement confirmé
Phase 4	Démobilisation	retour graduel aux conditions normales

PHASE 1 VEILLE - PRÉPARATION

- Mise à jour des plans d'intervention
 - plan éphémère
 - inventaire des effectifs, des équipements
- Surveillance
- Concertation des actions
 - joindre les partenaires
 - établir les liens de communication

À l'égard de l'antiterrorisme par exemple, la Sûreté du Québec est en veille, ce qui veut dire qu'une analyse constante de ce qui se passe en province ainsi que de tout ce qui se passe mondialement est effectuée de concert, entre les enquêtes criminelles et la surveillance du territoire.

Mise en situation : *Précipitations intenses (supérieures à la normale) et violents orages rendant la circulation routière difficile.*

Mise à jour des plans d'intervention

La Sûreté du Québec fonctionne avec un principe de plan directeur, c'est-à-dire que la direction va établir un plan qui servira de canevas aux districts des différentes régions. Les districts peuvent ainsi se baser sur le plan directeur pour élaborer leur propre plan. Alors que certains plans sont mis à jour de façon annuelle, d'autres le sont de façon ponctuelle en fonction des événements.

Le directeur du poste, avec les autorités régionales, effectuera l'inventaire des effectifs et des équipements disponibles localement. Rappelons que la première intervention se fera localement. L'inventaire des équipements régionaux, nationaux et provinciaux sera également effectué, pour une réponse subséquente.

Surveillance

Lors de la veille, une surveillance des cours d'eau vulnérables sera effectuée.

Concertation des actions

À ce moment-là, dans la veille, on va contacter nos partenaires. L'un des principaux partenaires, si ce n'est le principal, ce sont les élus municipaux. Dans le Plan national de sécurité civile, la responsabilité de décréter les mesures d'urgence revient à la municipalité. Donc, le premier à être appelé, c'est le maire de la municipalité. Dès lors, on met en place les plans de communication.

PHASE 2 ALERTE - DÉROULEMENT

- Cueillette de l'information
 - conséquences prévisibles
 - historique
 - répercussions sur la population, les activités du secteur
- Mise en place d'un réseau d'observateurs
 - cueillette de l'information factuelle
- Mise à contribution des ressources gouvernementales
 - suivi des précipitations et des conditions climatiques
 - établissement des seuils critiques
 - mesure des niveaux réels des cours d'eau
- Partage de l'information avec les autorités municipales
réf. *Schéma de sécurité civile*

Mise en situation : *Inondation dans un secteur résidentiel*

Cueillette de l'information

Nous allons regarder les conséquences prévisibles. Nous ne travaillons pas au jour le jour, mais plutôt sur un horizon de 3 à 4 jours par rapport à une situation comme celle prise en exemple (inondation). Les actions que nous allons entreprendre visent à régler la situation dans 3 à 4 jours et non la situation aujourd'hui même, puisque dans la plupart des catastrophes, la situation va progresser. Lors de l'alerte, nous allons prévoir ce qui s'en vient pour être proactif.

Il peut y avoir des actions ponctuelles dans notre mandat de sécurité publique pouvant être prises par des corps de police même avant que la situation d'urgence ne soit décrétée. À ce moment-là, ce que l'on va faire, nous allons rapprocher nos équipements et les faire intervenir au moment jugé propice.

Des points de déviation seront établis virtuellement sans procéder, pour le moment, à l'évacuation. Ça va nous permettre de circonscrire la situation et de ne pas l'amplifier. On sait que dans une situation comme un sinistre d'inondation, la partie commerciale et la sécurité des personnes sont importantes. On ne veut pas que la situation s'aggrave.

Les points de déviations virtuelles vont faire en sorte qu'à partir du moment où nous allons décider de mettre en place une évacuation massive, on va déjà savoir par où faire passer les personnes, à quel endroit elles doivent se rendre, etc. L'évacuation se fera avec nos partenaires.

Mise en place d'un réseau d'observateurs

Les observateurs pourront recueillir de l'information. Par exemple, nos policiers, en patrouillant, vont être capables de détecter les niveaux d'eau qui augmentent. Les municipalités environnantes nous donneront également de l'information factuelle.

Mise à contribution des ressources gouvernementales afin de :

- Suivre l'influence des précipitations et des conditions climatiques
- Déterminer des seuils critiques (MSP)
- Mesurer les niveaux réels des cours d'eau

Nous allons suivre l'influence des précipitations et des conditions climatiques avec le ministère de l'Environnement.

Les seuils critiques seront établis avec les représentants du ministère de la Sécurité publique qui eux, à ce moment-là, seront capables de déterminer et même de prédire ce qui peut s'en venir par différentes simulations. Nous allons regarder avec la municipalité ce qu'il faut mettre en place en référant à leur plan de mesure d'urgence, à ce qui a été prévu et à l'historique d'événements antérieurs.

À titre d'exemple, l'organisation municipale de sécurité publique ou de sécurité civile doit prévoir la mise en place d'un réseau de télécommunications, d'administration, de services aux sinistrés, de sécurité des personnes, mettre à contribution la sécurité des incendies, identifier les industries qui peuvent être problématiques et celles dont on doit maintenir les services en place. Elle doit également prévoir les moyens de transports ainsi que la logistique.

Partage de l'information avec les autorités municipales

Tous ces éléments seront pris en considération ainsi que le schéma de sécurité civile qui devrait être en place.

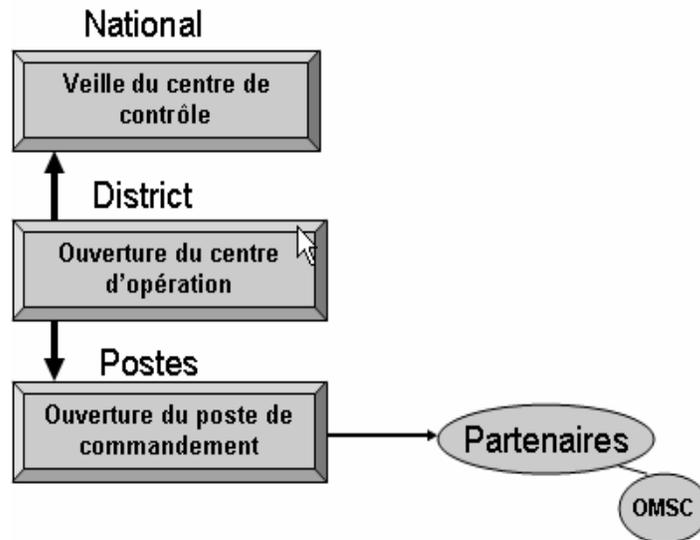
ALERTE - STRUCTURE MISE EN PLACE

Structure des mesures d'urgence

Ce que nous voulons surtout vous présenter ce matin, se sont les différentes ressources disponibles lors de l'application des mesures d'urgence. En effet, les effectifs disponibles ne sont pas limités au nombre d'effectifs du poste local. La beauté de la chose avec la Direction des mesures d'urgence, c'est qu'il y a une structure en mesure d'urgence parallèle à trois niveaux. Le niveau local est représenté par le poste de commandement. Les premières actions seront prises par le poste local qui sera aussi le dernier à se retirer de l'événement. Le poste local sera appuyé par deux

centres décisionnels : au niveau régional, par le centre d'opération (mise en place par les autorités du district) et au niveau national, par le centre de contrôle à Montréal.

Les trois paliers hiérarchiques de la structure



À titre d'exemple, au niveau national, une opération comme celle du Sommet des Amériques, que j'ai eu la chance de diriger, demandait la présence, à Québec, de plus de 2 600 policiers. Ça n'a pas paru en province tout simplement parce que le contrat nous permet de rapatrier notre personnel et d'être capable de diriger la province avec 2/5 du personnel. Le reste peut être mis pour un certain temps sur une opération spécifique.

La structure fait en sorte que si le poste de commandement est en veille, la structure va être en veille aussi. Si le poste de commandement tombe en alerte, la structure régionale va aussi être en alerte pour voir ce qu'il se passe, pour être capable de prévenir et de ramener du personnel à tout moment.

PHASE 3 INTERVENTION - MOBILISATION

Mandat : assurer la sécurité des personnes et de leurs biens

- Établir un périmètre de sécurité
- Procéder à l'évacuation
- Secourir les personnes en danger
- S'assurer que tous ont quitté les lieux
- Mobiliser les ressources spécialisées

Mise en situation : *Inondation d'envergure nécessitant une évacuation massive. Plusieurs édifices municipaux et commerciaux sont menacés par la crue des eaux.*

Selon l'ampleur de la situation, l'évacuation peut nécessiter que plusieurs rues, plusieurs intersections soient déviées. Lorsque le nombre de rues à dévier dépasse les capacités du poste, le régional va supporter le poste local et lui envoyer du personnel pour être capable d'intervenir.

À ce moment-là, la délimitation du périmètre se fera en collaboration avec les autorités municipales. La Sûreté du Québec fera en sorte que ses postes de commandement soient en liaison constante avec tous ses partenaires.

Donc, on établit le périmètre et on doit procéder à l'évacuation. Nous allons prendre les moyens nécessaires pour évacuer et secourir les personnes en danger, que ce soit une personne dans un sous-sol inondé ou encore une personne dont la maison est complètement submergée.

Pour s'assurer que tous ont quitté les lieux, mon prédécesseur à la Direction des mesures d'urgence, l'inspecteur Robert Lafrenière, a mis en place, lors du verglas, un système qu'on appelle « porte à porte ». Pour minimiser l'impact sur la population et l'impact sur la santé de la population, ce que l'on a fait à ce moment-là, c'est que dans le secteur visé, le triangle de glace, toutes les maisons ont été visitées pour sécuriser les personnes. On convainquait les personnes qui voulaient rester à l'intérieur de leur maison de sortir et d'aller dans un centre d'hébergement. Ce qui a permis de minimiser l'impact sur la population.

RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

Pour supporter les différentes activités, nous avons la possibilité de mobiliser plusieurs ressources spécialisées.

Ressources spécialisées de la Direction des mesures d'urgence

- Pelotons
 - Service des unités d'urgence
 - Unités d'urgence auxiliaires
- Plongeurs
- Équipe cynophile (escouade canine)
- Techniciens en explosifs
- Groupe d'intervention

○ Pelotons

Pour le service des unités d'urgence, ce sont environ 200 policiers que l'on peut récupérer, dont les tâches premières sont d'opérer dans ce genre de situation.

Chacun des districts et chacune des régions ont des pelotons d'unités d'urgence auxiliaires. Les pelotons d'unités d'urgence auxiliaires : ce sont des patrouilleurs qui

ont déjà une structure de commandement mise en place et qui va leur permettre d'être regroupés et qui sont déjà habitués de travailler ensemble.

Ainsi, nous avons une capacité d'environ 850 personnes au niveau des unités d'urgence auxiliaires et 200 personnes au niveau des unités d'urgence. Donc, en 24 heures, on est capable de récupérer environ 1 000 personnes et de les amener sur l'opération. Dans un délai de 24 à 72 heures, on est capable de récupérer beaucoup plus de policiers.

- Plongeurs

Dans un cas d'inondation, ils seront appelés principalement pour faire l'évacuation.

- Équipe cynophile (escouade canine)

Dans un cas comme celui-ci, ils pourront faire des vérifications dans les maisons qui n'ont pas été évacuées.

- Techniciens en explosifs

Nous avons environ 8 à 10 appels par mois pour des obus. Lors d'évacuation, ça arrive d'avoir des obus.

- Groupe d'intervention

Par exemple, lors des inondations de 1996 au Saguenay, nous avons amené les véhicules de pénétration du groupe d'intervention pour faire l'évacuation.

Nous allons donc mettre tout en place pour être capable de faire l'évacuation.

Équipements spécialisés

- 3 hélicoptères
- 1 poste de commandement mobile
- 7 bateaux
- 4 robots
- 7 motoneiges
- 4 véhicules tout terrain

Le gros hélicoptère permet de faire l'évacuation de 13 personnes à la fois. Les deux plus petits permettent de faire de la vérification, par exemple, les hélicoptères peuvent être déployées pour voir l'ampleur du problème (embâcle, glace, etc.) en concertation avec le ministère de la Sécurité publique.

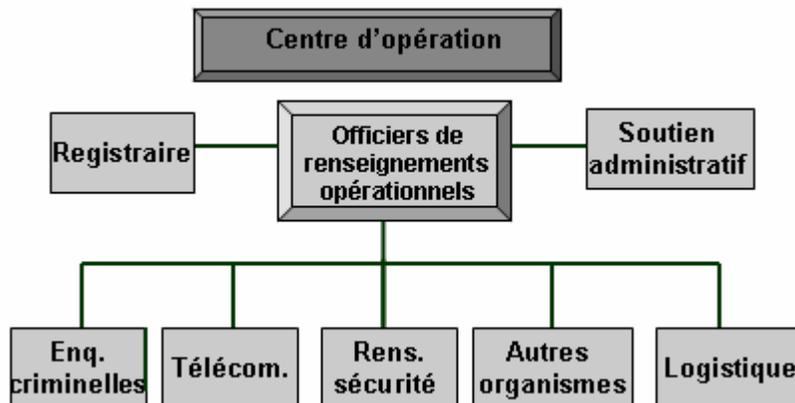
En plus du poste de commandement mobile, des bateaux, des robots, des motoneiges et des véhicules tout terrain font aussi partie de l'équipement des mesures d'urgence et sont utilisés pour le travail ponctuel en mesure d'urgence.

Hier, monsieur Poëti vous a parlé de tous les équipements qu'il y a en province. Rappelons que tous ces équipements peuvent être regroupés et mis à contribution lors d'une situation de mesure d'urgence.

Centres décisionnels

On vous a parlé de trois centres décisionnels. Lorsque l'on dit que c'est « Agir ensemble » même à l'interne de la Sûreté, vous en avez un bon exemple, ici.

Exemple type de l'organigramme d'un centre décisionnel :



Le centre d'opération regroupe à la fois un responsable des enquêtes criminelles, un responsable des télécommunications, des renseignements de sécurité, un représentant de tous les autres organismes impliqués (par exemple : autres corps de police) et un responsable de la logistique.

Ce centre d'opération est reproduit localement, régionalement et nationalement. La structure est la même pour les trois niveaux des centres de coordination.

Mise en situation : *Deux personnes sont armées et barricadées et des coups de feu ont été tirés.*

Signalement et mesures de sécurité

- Poste de commandement alerté
- Mise en place d'un périmètre de sécurité par les patrouilleurs
- Mise en place d'un poste de commandement (opération FILET II enclenchée)

Dans un tel cas, le poste de commandement sera alerté et va déplacer immédiatement les patrouilleurs pour établir un premier périmètre de sécurité pour confiner l'événement et s'assurer que les gens ne bougeront pas de là pour éviter que la situation ne s'envenime. On va mettre en place un poste de commandement qui sera indépendant et on va déclencher l'opération que nous appelons : FILET II. Il se peut que vous entendiez les policiers appeler cela l'opération GTI (groupe tactique d'intervention). Les deux sont utilisés.

Missions du groupe tactique d'intervention (GTI)

- Mettre en place 2 périmètres de sécurité
- Résoudre la crise (reddition négociée)
- Sauvegarder la vie des personnes
- Décourager de tels actes dans le futur
- Arrêter et traduire les auteurs devant les tribunaux

Le GTI existe depuis 1981 à la Sûreté du Québec. C'est une structure complètement indépendante au niveau du commandement, ayant des liens hiérarchiques directs avec la Direction du service des enquêtes criminelles. Son positionnement sur le terrain est vraiment rapproché de la situation et dans ce cas-ci, ça dégage toute l'opération de l'inondation comme telle. Ça dégage aussi toute l'opération quotidienne du poste, puisque c'est vraiment géré de façon parallèle.

Au Québec, la *Loi sur la police* (Loi 86) a établi deux niveaux de service pour ce type de situation : lorsqu'on retrouve un ou des individus qui sont barricadés, armés et qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour d'autres citoyens, mais qui n'ont pas tiré de coups de feu ou qu'il n'y a pas d'otages, c'est un service de niveau 2. À ce moment-là, les organisations policières des niveaux 2, 3 et 4 ont la juridiction pour s'occuper de ce type de cas là.

Pour des événements avec prise d'otages ou lorsque des coups de feu ont été tirés, à ce moment-là, c'est un service de niveau 5. C'est donc le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de niveau 5 et la Sûreté du Québec de niveau 6 qui sont habilités à traiter ce type d'opération.

1. Mise en place de deux périmètres

Dans notre mise en situation, nous avons un premier périmètre vraiment très rapproché de la résidence où se trouvent nos deux individus barricadés. Le but de ce premier périmètre, c'est de confiner l'événement. Pour nous, il est impérieux que les gens ne se déplacent pas, qu'il y ait des otages ou pas. Les premiers policiers sur les lieux, qui font ce périmètre doivent prendre tous les moyens pour ne pas que ça se déplace parce qu'on pourrait se retrouver avec une situation beaucoup plus grave où il y a des otages qui se sont ajoutés. De plus, c'est beaucoup plus difficile d'entreprendre des négociations avec des individus quand ils sont mobiles.

On a un deuxième périmètre qui se greffe à ce premier là. Lui, c'est tout simplement pour avoir un certain contrôle afin d'empêcher d'autres intervenants d'entrer dans ce périmètre, les médias, etc. Bien sur, dans la mise en situation présentée, plusieurs personnes auraient déjà été évacuées en raison de l'inondation mais normalement, la zone entre les deux périmètres serait complètement sécurisée compte tenu des armes à feu que les individus détiennent. On n'évacue pas pour rien, mais aussitôt qu'on pense qu'il y a un risque pour la vie, à ce moment-là, on évacue ces résidences.

2. Résoudre la crise de façon négociée (reddition négociée)

Notre philosophie de travail, c'est d'avoir une reddition négociée. Tout l'aspect stratégique et tactique, tout le renseignement est orienté en vue d'une reddition négociée et de la sauvegarde de la vie des personnes que ce soit le ravisseur, la personne qui est en problème, la personne suicidaire. Pour nous, quand la personne décède ou quand il y a des décès, c'est une défaite. Tout est axé pour vraiment arriver à quelque chose de négocié.

Il faut, par contre, décourager de tels actes dans le futur. Alors, évidemment, on ne donne pas tout ce que la personne barricadée veut avoir en négociation. Ce serait trop facile. Donc, on agit quand même avec un certain équilibre. Il y a certaines choses qui ne sont pas négociables. C'est notre façon de faire. Par la suite, la personne sera arrêtée et traduite devant les tribunaux. Il n'y a jamais de sauf-conduit d'accorder, il y a tout le temps des actions aux tribunaux qui sont portées.

Il y a des cas, comme celui qui est arrivé dans le Bas-Saint-Laurent, où la situation dure au-delà d'une semaine parce qu'on négocie. Dans ce cas, on a réussi à avoir la personne vivante. Tout s'est bien terminé. Donc pour nos citoyens, ça peut arriver que ça cause des préjudices. Par exemple, lorsqu'on évacue un certain nombre de personnes pendant une semaine. On entend toute sorte de commentaires : ils ont de l'équipement, les policiers du groupe d'intervention ont des blindages, des armes puissantes, etc. mais ce n'est pas notre façon de faire. Quand on donne un assaut, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est la seule façon de résoudre la situation de façon pacifique; que l'assaut sera très bien fait et qu'on va réussir à sauver la vie de la personne. Selon l'analyse qui a été faite, on est rendu là.

Briefing opérationnel

À titre d'exemple, le briefing opérationnel peut se faire avec le psychologue judiciaire, le commandant du GTI, le responsable du groupe d'intervention, les membres enquêteurs, etc. que ce soit dans le poste de commandement ou ailleurs.

Séance de négociation

Le négociateur qui a le meilleur contact avec le ou les individus, c'est lui qu'on laisse comme premier négociateur. Le deuxième négociateur est là à titre de conseiller, de support moral, etc. C'est une mission extrêmement exigeante pour ces policiers qui doivent être en symbiose avec la personne pour pouvoir en arriver à une résolution pacifique. Les négociateurs fonctionnent tout le temps en équipe de deux, mais on laisse tout le temps le premier négociateur finir sa négociation, si le contact est bien fait avec la personne en problème.

LES RESSOURCES MOBILISÉES

Pour une intervention impliquant une personne barricadée, plusieurs ressources peuvent être mobilisées. Il y aura un commandant du GTI avec une structure unique.

- Commandant du GTI

Ce sont des gens qui ont les habiletés spécifiques requises et qui ont été formés pour être commandant du GTI. Ces personnes ont un recyclage à chaque année.

- Négociateurs (2)

Il y a deux négociateurs pour le premier 12 heures, mais si la situation perdure, ce sera une autre équipe qui prendra la relève pour les 12 heures suivantes.

Nous avons une banque de négociateurs qui peuvent parler différentes langues. La venue du terrorisme nous a forcés à utiliser des gens qui parlaient l'arabe chez nous pour se préparer.

- Enquêteurs de faits et de terrain

Nous avons des enquêteurs de faits et de terrain qui, non seulement enquêtent sur les circonstances qui ont fait qu'une situation s'est produite, mais également qui fournissent de l'information, « de la matière » aux négociateurs pour les aider à négocier (par exemple : faire l'historique de l'individu, voir sa famille, etc.).

- Membres du groupe d'intervention

Ce sont les membres que l'on nomme, dans les médias, les gens du « SWAT ». Ils sont habilités à prendre le premier périmètre pour remplacer les patrouilleurs et ce sont eux qui, éventuellement, effectueront un assaut.

- Conseillers en analyse du comportement

Nous avons un psychologue judiciaire à la Sûreté qui suit ces interventions là et, au besoin, conseille le commandant du GTI et les négociateurs au niveau de la stratégie. Il fait un portrait global de l'individu afin que nous sachions à quelle sorte d'individu on a affaire et il nous conseille sur ce qu'il perçoit comme la meilleure façon de résoudre la crise.

- Surveillance électronique

Expertise en matière d'appareils électroniques pouvant nous aider au niveau de la surveillance, de l'écoute électronique, de caméra de nuit. Nous disposons d'un petit robot que l'on peut amener sur les lieux et l'envoyer voir des choses évitant ainsi d'exposer un membre.

- Relations avec les médias

- Service d'identité judiciaire

Ce sont ceux qui vont faire la scène de crime par la suite, mais ils vont aussi faire des plans, faire de la photographie, encore là pour aider les membres du groupe d'intervention et l'ensemble des intervenants afin d'arriver à une situation pacifique, négociée.

- Membres du 2^e périmètre

Généralement, ce sont des patrouilleurs du poste, ou des policiers municipaux si on est à l'intérieur d'une ville où il y a des policiers municipaux, qui mettront en place le deuxième périmètre pour contenir les citoyens à l'extérieur de ses limites.

PHASE 4 DÉMOBILISATION – DÉROULEMENT

- Assistance dans le processus de réintégration
- Désengagement progressif des effectifs assignés
- Débriefing de l'opération
- Consignation des correctifs à apporter
- Fermeture des centres de décision
- Enclenchement des procédures judiciaires
- Apports de la police de proximité
- Retour médiatique
- Rétroaction au CSP

Mise en situation : les policiers de la Sûreté du Québec sont parvenus à résoudre la crise. Les deux tireurs barricadés se sont rendus aux policiers après plusieurs heures de négociation.

Par la suite, c'est évidemment les procédures judiciaires comme je vous l'ai expliqué plus tôt. Nous n'allons pas passer outre le système. C'est vraiment les mesures qui s'appliquent.

Les apports de la police de proximité en situation de résolution de problèmes sont importants car souvent, on a les mêmes individus emprisonnés qui nous reviennent dans des situations comme celle là. Donc essayer de résoudre, localement, le problème à sa source fait partie de notre intervention et des principes de la police de proximité.

Un retour médiatique et une rétroaction auprès du comité de sécurité publique seront faits comme pour tous les cas de crimes graves et crimes majeurs pour lesquels, on se doit de faire une rétroaction avec le CSP.

Mise en situation : la situation est revenue à la normale et les citoyens sinistrés peuvent regagner leur foyer.

Assistance dans le processus de réintégration

En plus des étapes de démobilisation expliquée par monsieur Lafrenière, ce qu'il faut gérer, c'est l'incertitude des citoyens. Pour gérer cette incertitude, nous offrons une assistance dans le processus de réintégration. Prenons l'exemple des inondations du Saguenay. Dans le processus de réintégration, plusieurs intervenants étaient mis à contribution, soit le service des incendies, Hydro-Québec et les experts en bâtiments, de sorte que les personnes qui avaient réintégré leur domicile se sentent en sécurité.

Désengagement progressif des effectifs assignés

Monsieur Lafrenière nous parlait d'un syndrome qui s'installe parfois, auprès de nos membres, lorsque nous sommes en opération spéciale. Certains membres sont tellement pris émotionnellement dans le dossier qu'une des difficultés est de les retirer dans des situations comme celle-là. Nous devons donc gérer l'émotion de notre personnel, ce qui signifie être capable de les retirer tout en s'assurant qu'il soient satisfaits du travail accompli et qu'ils comprennent aussi que le travail qui a été fait, jusqu'à la dernière minute, est le travail qui devait être fait.

Débriefing de l'opération (rétroaction)

Le débriefing sert à éviter que des situations complexes se répètent dans le futur, à garder les pratiques gagnantes et aussi à améliorer l'opération comme telle si elle devait se reproduire ailleurs. L'un des mandats de la Direction des mesures d'urgence est d'avoir une vision provinciale par rapport à ces événements-là.

Consignation des correctifs à apporter dans le futur et fermeture des centres de décision

Ceci termine le travail que nous avons à faire au niveau de l'opération.

En terminant, j'aimerais remercier les différentes personnes qui ont contribué à la préparation de cette présentation dont Martin Ladouceur, Lyse Dansereau, Chantal Courteau, Marie-Claude Samuel ainsi que Alain Dufresne, caporal à l'unité d'urgence.

PRÉSENTATION SUR L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE POINTE ET SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES EN ÉMERGENCE EN MATIÈRE D'ENQUÊTES

CONFÉRENCE DE MONSIEUR RICHARD BRUNEAU, INSPECTEUR, DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

C'est avec plaisir que je vais vous entretenir de la Direction des renseignements criminels et vous présenter nos services. Je vais en profiter pour promouvoir le processus de gestion du renseignement criminel à la Sûreté du Québec, partager une vision commune avec vous, membres des CSP, sur la valeur ajoutée du renseignement criminel dans le modèle de police de proximité et également, vous présenter certaines tendances et les défis de l'avenir en regard de la lutte à la criminalité.

Aujourd'hui, je voudrais :

- démystifier les processus théoriques ;
- présenter le renseignement dans un modèle terrain local et régional qui est près des gens et pour les gens ;
- faire connaître certains types de service d'intérêt régional (analyses tactiques), analyse de modus operandi, illustrés comparés, tenant compte des préoccupations et particularités régionales (analyses stratégiques) ;
- stimuler l'intérêt d'être acteur afin de mieux cerner les problématiques et enjeux propres à chaque région.

Car travailler ensemble est le meilleur gage de réussite, pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Le mandat des renseignements criminels

La Direction des renseignements criminels est responsable de la stratégie relative aux activités de renseignement criminel et de l'administration de ces activités. Cette Direction conçoit des politiques et des programmes visant à produire des analyses stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des organisations, des phénomènes qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'activités criminelles sur l'ensemble du territoire du Québec.

Ces analyses stratégiques sont faites en partenariat, en collaboration avec plusieurs partenaires importants : ministère de la Sécurité publique, Service des renseignements criminels du Québec, l'École nationale de police du Québec, GRC, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et plusieurs autres corps policiers municipaux.

Le défi de ces analyses stratégiques est de taille, d'où l'importance d'être à l'écoute afin de dégager la meilleure vision possible afin qu'elle réponde à vos besoins.

L'enjeu majeur : positionner le renseignement criminel au cœur des opérations policières. Longtemps, le renseignement criminel a été considéré comme une activité parallèle. On n'a qu'à penser, comme l'a mentionné M. Laurendeau, aux attentats du 11 septembre 2001 où le renseignement était détenu par des organismes chargés de l'application de la loi (faisant état du fait qu'il y avait plusieurs personnes qui suivaient des cours de pilotage) et malheureusement, le renseignement ayant mal cheminé, on n'a pu empêcher la tragédie du 11 septembre 2001.

Les récents changements placent maintenant le renseignement criminel au cœur des opérations de façon à pouvoir dégager des tendances, travailler sur la « pré-connaissance des phénomènes », offrir des services d'analyse de qualité et produire des analyses stratégiques à l'intention des décideurs. Tout cela s'effectue dans le respect des grandes priorités de la Sûreté du Québec, c'est-à-dire une police beaucoup plus près des gens, travaillant étroitement sur le sentiment de sécurité de ses populations, en priorisant l'intégrité des personnes, la lutte au terrorisme et les activités criminelles sous-jacentes ainsi que la lutte au crime organisé et au produit de la criminalité.

Somme toute, le renseignement criminel doit être un outil de rayonnement pour l'ensemble de la Sûreté du Québec, mais également une valeur ajoutée pour l'ensemble de ses clients, c'est-à-dire vous.

Pour ce faire, nous avons procédé à des réflexions, une analyse organisationnelle et un exercice de restructuration relativement complexe. Nous avons travaillé sur l'**aspect stratégique**, c'est-à-dire le partage d'une vision commune en ayant toujours en tête la préoccupation du client et également le rayonnement à l'externe.

Au niveau du **système opérationnel**, nous avons travaillé sur la déconcentration et la décentralisation de ressources humaines qualifiées tout en maximisant les nouvelles technologies de l'information, le nouveau système informatique dont je vous parlerai plus tard, et en priorisant les dossiers.

Au niveau du **système managérial**, il y a eu l'implantation d'une nouvelle structure et la gestion du changement. Ce qui est particulier à la Direction des renseignements criminels, c'est le **système client** et le **système fournisseur** parce que notre client c'est notre fournisseur et notre fournisseur est notre client. Nous travaillons pour une amélioration des communications avec les services d'enquête spécialisés qui sont nos clients, une amélioration également des communications avec les bureaux régionaux d'enquête et l'ensemble de la communauté policière afin d'être des ambassadeurs de qualité et d'expérience.

Je vous présente rapidement la nouvelle structure de la Direction des renseignements criminels laquelle comprend :

- les liaisons avec les organismes externes tels que le Service canadien de renseignement criminel, le Service québécois de renseignement criminel et la liaison avec Interpol
- le bureau de gestion administrative et du contrôle de la qualité du Système automatisé de renseignement sur la criminalité (SARC)
- le bureau de l'analyse stratégique
- la liaison de renseignement de sécurité.

Sous la Direction se retrouve la coordination du renseignement criminel, laquelle chapeaute:

- le bureau du contrôle des sources
- le Service des projets de renseignements criminels : souches de crime organisé, phénomènes émergents
- le Service de l'analyse et de la documentation de l'information criminelle comprenant la Division de l'analyse tactique et la Division de la numérisation et du traitement de l'information

Vous remarquerez le lien fonctionnel avec les 10 districts favorisant la mobilisation de l'ensemble des ressources de la Sûreté du Québec face au partage d'une vision commune en renseignement criminel au niveau de nos unités de renseignement opérationnel dans chaque district.

Les priorités

- Bonifier le processus du flux de l'information criminelle pour l'ensemble des opérations de la SQ (s'inscrit dans le cadre du processus de gestion du renseignement criminel).
- Déployer le système automatisé de renseignement criminel (SARC) et diffuser la formation des modules de base et enquêtes en s'assurant de développer de nouvelles applications dont la connectivité avec les principaux corps policiers québécois et canadiens.
- Déconcentrer des ressources afin de produire des analyses tactiques des projets d'enquête incluant le plan de communication à l'intention de nos clients.
- Développer la Centrale d'information criminelle mieux connue sous le vocable de la ligne 1800 659-Gang (que vous pourrez voir au stand), en tenant compte de ses nouveaux processus de travail et de ses nouveaux mandats. .
- Développer et mettre en oeuvre un programme de gestion des contrevenants à risque élevé de récidive.

- Développer un module de cybersurveillance en matière d'infiltration et de détection de délits criminels.
- Mettre en place une nouvelle politique de gestion du contrôle des sources.
- Répondre aux demandes de la Régie des alcools, des courses et des jeux en regard du phénomène d'intégrité du jeu au niveau du triage sécuritaire de certains employés et fournisseurs de services de cette société d'État.

Pourquoi une coordination du renseignement criminel ?

Premièrement, pour s'assurer que le Service des projets de renseignement criminel, le Service de l'analyse et de la documentation de l'information criminelle ainsi que l'Unité du contrôle des sources soient en « pré-connaissance » sur les phénomènes et les tendances émergentes en matière de criminalité au niveau du Québec. Pour assurer une fluidité du renseignement dans le respect du droit et du besoin de savoir. Pour promouvoir également au niveau de la province le cycle de gestion du renseignement à savoir la cueillette, la documentation et l'analyse. Également, pour faciliter l'arrimage entre les besoins régionaux (les districts) et nationaux (les grandes fonctions). Tout cela dans le but d'alimenter le bureau d'analyse stratégique. Somme toute, pour être en « préconnaissance » sur l'évolution des tendances et phénomènes criminels qui menacent la population québécoise.

Le processus de gestion du renseignement criminel : le rôle des patrouilleurs est très important, puisqu'ils sont nos yeux et nos oreilles sur tout le territoire. Ils sont en lien avec un agent de liaison au renseignement pour chaque poste MRC, sans oublier le rôle important des enquêteurs de poste et de ce fait, relié au rôle de l'unité des renseignements opérationnels dans chaque district où se font l'analyse, la documentation et la cueillette d'information. Ce réseau est en constante communication par le biais de deux systèmes informatisés et de conférences téléphoniques hebdomadaires, tous en lien avec le Bureau de la coordination et la Direction des renseignements criminels.

Maintenant, si on visualise l'impact et la valeur ajoutée d'un renseignement structuré, nous pouvons constater l'importance de faire circuler rapidement et en temps réel, le renseignement par le système automatisé de renseignement sur la criminalité, bientôt disponible au niveau de chaque poste MRC, et par le biais de la Centrale de l'information criminelle.

En somme, le modèle de police de proximité peut et doit servir de levier au renseignement criminel plus élargi, et ce, en conformité avec les attentes régionales. Pour influencer la prise de décision, pour inscrire les préoccupations locales dans la liste des priorités, pour participer activement au processus de gestion du renseignement et enfin, pour faire entendre la voix de nos principaux clients.

Le Service de l'analyse, de la documentation et de l'information criminelle bénéficie de ressources ayant une expérience policière en enquête et en analyse et de l'ajout récent de plusieurs ressources professionnelles ayant une formation universitaire dans divers domaines : criminologie, sociologie, toxicomanie, communication, coopération internationale et j'en passe.

De neuf analystes affectés à l'analyse en 2002, nous sommes présentement 28 analystes en 2003, dont 10 travaillent spécifiquement au niveau des régions. Une bonne utilisation de ces ressources dans le champ de compétence, c'est-à-dire l'analyse de la criminalité et des projets d'enquête, amène une valeur ajoutée pour l'organisation.

Deux types d'analyses spécifiques y sont effectués :

1. L'analyse tactique pour les enquêteurs lors des différentes phases d'enquête et au niveau du travail de concentration de crime dans certaines régions et dans certaines localités.
2. L'analyse stratégique pour les décideurs afin de dégager les tendances et prioriser les activités. La Direction s'engage à supporter ces analystes en région et également ce qui devient très important, c'est de créer une synergie entre les réalités régionales et le besoin des services plus spécialisés et des décideurs. C'est également important d'être stratégique face à un phénomène criminel typique et problématique propre à sa région.

Ce matin Sylvain Caron mentionnait la présence d'une culture agricole légale et illégale. Effectivement, c'est une problématique localisée dans le secteur Sorel -Tracy. On peut dire que la culture de marijuana, ça concerne aussi la Mauricie, le Centre du Québec, la Montérégie et également d'autres régions. Nous pourrions aussi prendre l'exemple de la criminalité entourant l'industrie minière. Je pense à l'Abitibi-Témiscamingue. Donc, je crois qu'il est important d'être stratégique face à vos régions pour travailler face à une de vos problématiques locales.

En résumé, le Service de l'analyse et de la documentation de l'information criminelle ;

- supporte les unités d'enquêtes criminelles partout sur le territoire;
- préconise un processus d'analyse tactique et de validation continue en collaboration avec les enquêteurs du renseignement et également des unités d'enquêtes;
- analyse et interprète des renseignements obtenus pour une meilleure compréhension et poursuite des enquêtes;
- fait une veille stratégique sur les phénomènes criminels en fonction de l'alimentation quotidienne et de la criminalité locale et régionale;
- conseille et développe des outils pour colliger les informations facilitant le traitement et l'analyse de l'information.

La vision, au terme du processus de gestion du renseignement, c'est d'optimiser l'exploitation du renseignement criminel propre à chaque localité. C'est également de le soumettre à une analyse et à une validation continue de façon à dégager un meilleur portrait de la criminalité et d'avoir une meilleure vision globale des tendances régionales

et nationales. Tout cela intégré au processus des enquêtes, et permettant la production de diagrammes de relations et le recoupement avec le renseignement.

Les résultats : un travail policier basé maintenant sur des informations corroborées, cotées sur leur qualité, croisées et disponibles de manière diligente. Ce résultat permet de répondre au plus haut standard d'intégrité et de professionnalisme et offre une valeur ajoutée dans la lutte à la criminalité en réseau et répond adéquatement à la déclaration du service aux citoyens.

Maintenant, parlons des tendances et des défis de l'avenir et également des analyses stratégiques réalisées, ou en production, à la Direction des renseignements criminels.

Les principales analyses stratégiques produites

En 2000, les grands enjeux liés à la lutte contre le crime organisé. En 2001, les grandes tendances criminelles et défis de l'avenir sur les problématiques québécoises. L'automne 2002 a entraîné l'adoption des grandes priorités québécoises en matière de la lutte contre la criminalité et récemment, en décembre, la réalisation d'une analyse stratégique sur les routes de l'argent en fonction des produits de la criminalité.

Les analyses stratégiques en production

Présentement, nous sommes à travailler sur la violence et la criminalité envers les personnes âgées et c'est un sujet qui touche toutes les régions du Québec. Dans un premier temps, on doit bien définir les concepts de violence, de criminalité, de prévention et bien cibler la situation sociodémographique, économique et familiale des personnes âgées. Cette étude portera sur l'incidence des crimes envers les personnes âgées, les différents cadres de victimisation, les facteurs de vulnérabilité ainsi que les aspects sociopsychologiques. Tout cela dans le but de donner de meilleures pistes de solution pour une meilleure prévention, une meilleure approche policière, une meilleure approche concertée et un partenariat externe accru avec la communauté.

Dans les faits, l'analyse devrait permettre de dégager des constats et d'émettre une prospective à l'égard du phénomène du vieillissement de la population.

Autres analyses en cours

- le trafic d'armes au Québec, analyse effectuée en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique;
- la cybercriminalité, dont je vous entretiendrai plus longuement tantôt;
- la culture de marijuana, évolution et tendances dans la province de Québec.

Autres préoccupations et défis de l'avenir

- Le développement du module de cybersurveillance et la formation d'une équipe intégrée en matière de lutte à la criminalité. Cette seconde analyse stratégique est en production et viendra jeter un éclairage nouveau sur le phénomène de la cybercriminalité; circonscrire un peu l'ampleur du phénomène, son étendue en termes d'impact criminel, sociétal et économique.

- Cibler également les crimes d'intérêt sur le NET pour la Sûreté du Québec, en priorisant les crimes portant atteinte à l'intégrité physique des personnes. On entend beaucoup parler de ce type de crime dans les journaux et les autres médias et ce phénomène est très présent au Québec.

Dernièrement, dans un dossier de collaboration internationale avec la Suisse, nous avons découvert un réseau non seulement d'utilisation de pornographie juvénile au Québec, mais de production. Donc, le Québec est rendu un pays producteur de pornographie et ce même dossier a amené à identifier trois victimes, des jeunes filles de 4, 8, et 11 ans, victimes d'agressions sexuelles en série et cela se passe aujourd'hui, en 2003, au Québec. Donc, nous allons porter une attention toute particulière au niveau de l'intégrité des personnes et dans ce dossier allégué, on pense qu'il y a peut-être quarante-cinq (45) victimes, des enfants en bas âge du Québec.

- Nous allons traiter également les cybercrimes contre l'État et la protection des données confidentielles.
- Les cybercrimes portant atteinte à la collectivité; on pense au réseau international de blanchiment d'argent.

Pour ce faire, nous sommes déjà en partenariat de façon interne et externe avec plusieurs collaborateurs, à l'échelle nationale et internationale, au niveau du groupe du G-8, de différents groupes fédéraux, provinciaux et territoriaux et également un partenariat avec le privé, nécessaire devant l'évolution constante des nouvelles technologies de l'information, le centre de recherche universitaire, soit le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM).

Tout cela dans le but de déposer des constats et de proposer une démarche intégrée face à ce nouveau fléau. Une démarche qui devra comprendre une facette renseignement en cybersurveillance, une facette prévention et éducation, car l'Internet est rendu dans toutes nos écoles, une facette détection et également une facette en matière de soutien technologique.

Autres tendances et défis de l'avenir

- Le développement et la mise en oeuvre d'un programme de gestion des contrevenants à risque élevé de récidive pour les crimes de violence en série et les crimes de prédateurs sexuels.

Un plan global de gestion des contrevenants à risque élevé de récidive a été élaboré et cela, malheureusement à la suite des incidents des deux dernières années qui ont démontré d'importantes lacunes en regard du suivi de certains contrevenants à risque élevé de récidive. On a qu'à penser à des cas mémorables (Bastien, Livernoche, le cas de Michaud dernièrement dans la région de l'Outaouais, le cas de Chantal Brochu au en Estrie). Encore ce matin, deux nouveaux cas se sont ajoutés à la liste dont le cas de Godin, un individu ayant récidivé en matière d'agression sexuelle. Donc, ces cas sont répertoriés, hautement médiatisés et laissent planer un doute sur la capacité des

organismes chargés de l'application de la loi et de la gestion des sentences sur le suivi en fin de sentences.

Nous avons acheminé 18 recommandations au ministère de la Sécurité publique et une ligne directrice sera bientôt émise par le ministère à l'intention de tous les corps policiers. Ce que l'on vise aussi, c'est une meilleure connectivité entre les systèmes informatiques au niveau du système de gestion des détenus du Service correctionnel canadien, un partenariat accru avec le Service correctionnel québécois et le Service correctionnel canadien ainsi qu'avec les 36 corps policiers du Québec, pour un échange accru de renseignements criminels en regard de ces récidivistes. Ce qui devrait donner lieu à un meilleur suivi sur le principe des personnes surveillées à l'intention de tous les policiers du Québec à l'égard des détenus qui, malheureusement, récidivent.

Les avantages de travailler ensemble, d'agir ensemble

Pour les régions, ça permet :

- d'avoir l'expertise des analystes de la Direction des renseignements criminels et du Système automatisé de renseignements criminalité qui est un système beaucoup plus convivial que ce que l'on avait comme autre base de données de renseignements criminels;
- d'être à la fine pointe des procédés d'analyse, d'apprendre les façons de faire et d'être à la fine pointe pour connaître les nouveaux modus operandi des criminels;
- de faire émerger les problématiques locales et régionales, si tout le monde y adhère.

Les avantages pour tous :

- répond à la déclaration de service aux citoyens en regard des priorités régionales et locales;
- rehausse l'expertise à tous les niveaux de l'organisation;
- élimine le travail en silo entre grandes fonctions, mais également entre tous les corps policiers au Québec dans le respect des niveaux de service de la Loi;
- c'est également un important ajout pour la mémoire des organisations policières et c'est important dans un contexte de renouveau de la carte policière au Québec.

Merci beaucoup!

L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE POINTE PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR YVES LEBLANC,
INSPECTEUR-CHEF, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES MESURES D'URGENCE

DÉMONSTRATIONS EFFECTUÉES PAR :

DENIS GRENIER, SERGENT RESPONSABLE, MAÎTRE DE CHIEN, SERVICE DE L'UNITÉ
D'URGENCE SECTEUR-OUEST

JEAN PAQUIN, AGENT TECHNICIEN EN EXPLOSIFS, SERVICE DE L'UNITÉ D'URGENCE
SECTEUR-OUEST

Lors de notre conférence, ce matin, je vous disais qu'il y a, au sein de la direction une partie stratégique à Montréal et deux parties tactiques qui se trouvent au Service de l'unité d'urgence, Secteur-Ouest à Saint-Hubert et Secteur-Est à Québec.

Pour la prochaine partie, il y aura deux démonstrations. La première sera celle de l'équipe canine avec le sergent Denis Grenier qui est à la Sûreté depuis 31 ans. M. Grenier a été patrouilleur et enquêteur sur différents postes et il est maître de chien depuis 10 ans. Il est responsable de l'équipe cynophile. Il est accompagné du chien Zec, la plus jeune recrue, en entraînement depuis seulement trois semaines.

PREMIÈRE DÉMONSTRATION : LE CHOIX D'UN CHIEN DE POLICE

Rappelons rapidement que l'escouade canine de la Sûreté comprend quatre membres à Montréal et quatre à Québec.

Lorsqu'on choisit un chien, la première chose à vérifier, c'est son tempérament, ses qualités physiques, son comportement mental et physique. On ne porte pas attention à son allure ni à son poids. Évaluer un chien, ça prend entre 30 minutes et un mois. Certains chiens demandent plus de temps parce que l'on constate certaines lacunes chez eux et on prend alors le temps de travailler ces lacunes pour voir si les chiens vont s'améliorer. Par la suite, le chien va passer un examen médical complet après quoi, on va débiter l'entraînement qui s'échelonne sur une période de quatre à cinq mois.

La première partie de l'entraînement porte sur le travail extérieur, c'est-à-dire la recherche de personnes disparues et le dépistage. La deuxième partie consiste à l'entraînement pour la détection de drogues ou d'explosifs selon le cas. Tous nos chiens sont entraînés pour la recherche de personnes disparues, de suspects en fuite, et la recherche d'armes à feu. Nous sommes aussi appelés à travailler sur des scènes de meurtre ou de crime, à la recherche d'indices qui peuvent être reliés au crime. Dans certains cas, le chien sera entraîné à la détection de drogues ou à la détection

d'explosifs. Il ne sera pas entraîné pour faire les deux choses. C'est possible d'entraîner un chien pour la drogue et les explosifs en même temps, mais lorsque le chien donnera une indication, on ne sera pas en mesure de déterminer si c'est de la drogue ou des explosifs. Alors, si on travaille un dossier et que l'on pense qu'il y a des probabilités élevées d'explosifs, on va demander au maître de chien accompagné du chien d'explosifs de faire la fouille avant le chien de drogues.

Le chien peut travailler de huit à 10 ans. Ça dépend de son état de santé. Après, il est mis à la retraite. Ce que l'on fait avec le chien après, c'est du cas par cas, ça dépend de son état de santé et de son tempérament. En général, le chien sera donné au maître, mais il ne sera jamais donné à des personnes civiles. À la fin de la carrière du chien, ce dernier a une durée de vie qui ne dépasse pas tellement un an.

En ce qui concerne le chien que j'ai avec moi, Zec, c'est un chien que j'ai commencé à entraîner pour la drogue depuis trois semaines aujourd'hui. Pour la démonstration, je vais cacher des stupéfiants ici et je vais lui demander de faire la recherche, mais avant de débiter, je vais faire un peu d'obéissance avec lui.

C'est un chien qui vient du service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au moment où le chien était prêt à entreprendre le travail, le policier qui l'avait n'était pas en mesure de faire travailler ce chien d'où l'importance de faire une bonne sélection du maître. À ce moment-là, le SPVM n'avait pas de policier pour prendre la relève et c'est nous qui l'avons récupéré.

Lorsque le chien trouvera l'endroit où est caché le stupéfiant, il grattera à cet endroit. La drogue est placée dans un tube sécuritaire afin que le chien n'entre pas en contact direct avec la drogue. Au début de l'entraînement, on fait jouer le chien avec le tube et par la suite, le chien reconnaît l'odeur de son jouet (odeur de la drogue). Il faut l'amener à chercher avec son nez pour lui éviter de mordre dans la drogue, car ça peut être mortel pour le chien. Contrairement à ce que certains croient, le chien n'est pas drogué.

DEUXIÈME DÉMONSTRATION : LE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN EXPLOSIFS ET L'UTILISATION DU ROBOT

La démonstration sera effectuée par l'agent Jean Paquin, qui a plus de 13 ans d'expérience comme technicien en explosifs, accompagné de l'agent Jean Gladu qui compte plus de neuf ans d'expérience.

À Montréal, il y a six techniciens en explosifs (un sergent et cinq agents). À Québec, il y a cinq techniciens en explosifs, (un sergent et quatre agents).

Voici les trois grandes fonctions du technicien en explosifs :

1. La première est le démantèlement d'engins explosifs et tout ce qui s'y rapporte : expertise sur scène d'explosion, perquisitions, récupération d'explosifs volés et avariés.
2. La deuxième grande fonction, c'est tout ce qui a rapport à la guerre chimique, bactériologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Nous sommes à nous développer dans ce domaine et nous avons énormément d'équipement. À toutes les deux semaines, nous faisons une rencontre commune entre Montréal et Québec et nous faisons des simulations pour que ça devienne naturel.
3. La troisième grande fonction, c'est l'entrée par la force avec explosifs qui est en développement présentement. Nous avons l'équipement et les pratiques restent à venir. La difficulté que nous avons, c'est d'obtenir des maisons pour démolition que nous pouvons utiliser, quelques semaines avant leur démolition, pour pratiquer, simuler et créer notre expertise.

Pour le côté explosif, on a différents équipements. Le robot étant le premier outil dont nous allons nous servir. En se servant du robot, on protège l'individu. À la suite d'un appel pour un engin explosif, on fait faire un périmètre de sécurité par les policiers qui sont sur les lieux à ce moment-là. Le gros bon sens, c'est « *si tu vois la bombe, la bombe te voit* » ce qui signifie que si elle explosait, il y aurait des blessés, des décès. Quand on se rend sur les lieux, on dit aux policiers de se cacher, on prend de l'information et on installe les équipements sur le robot pour démanteler l'engin explosif. On peut aller le déplacer manuellement ou encore à l'aide du robot.

L'utilisation du robot

C'est un robot manipulateur qui vient avec des chenilles pour lui permettre de monter les escaliers. Tout ce que je peux faire manuellement, le robot peut le faire. Sa seule restriction, c'est le terrain; soit que l'accès n'est pas assez large pour que le robot puisse passer, soit qu'il y a une pente à descendre ou à monter qui est trop abrupte. Si le robot ne peut pas passer, ce sera l'homme.

Sur le robot, il y a une main manipulatrice et ce qu'on appelle un 29 millimètres. Une colonne d'eau est propulsée par projectile afin de créer une ouverture dans le colis car, pour le technicien en explosifs, ce n'est pas la bombe qui est le vrai problème, c'est le contenant. En créant une ouverture dans le contenant, on a accès à la bombe.

Sur le robot, il y a une caméra qui pivote à droite et à gauche. Sur les moniteurs je vois ce qu'elle voit. À partir de mon moniteur, donc à l'intérieur du camion où je suis placé en sécurité, je verrai exactement ce que le robot voit. Il y a une deuxième caméra qui est une caméra d'attaque que l'on peut déplacer vers le haut ou vers le bas, selon l'utilisation que nous avons à faire.

Dans le but de faire une petite démonstration, j'ai placé une valise sur la table. Le robot a un bras avec plusieurs positions avec lequel il pourra manipuler et déplacer la valise.

Habituellement, on désamorce sur place, on ne transporte presque jamais l'engin, sauf dans des cas particuliers.

S'il n'est pas possible d'utiliser le robot, le technicien interviendra. Il portera l'habit de protection comme celui porté en ce moment par l'agent Gladu. Cet habit, à l'intérieur duquel il y a des protections composées d'acier, pèse 92 livres. Il peut être porté pendant deux heures par le technicien qui transporte également ses outils. Nous pouvons lui ajouter un système de communication pour être continuellement en contact avec lui.

Le technicien va intervenir directement comme le robot l'aurait fait, mais il doit s'exposer. Avec plusieurs de nos outils de travail, on peut tirer à distance. Par exemple, l'utilisation d'un rayon laser donne un point de pénétration à distance. Plus la distance est grande entre le technicien et l'engin, plus la sécurité est grande. Il s'agit de la deuxième plus grande protection, la première protection étant l'abri.

En terminant, il faut souligner que le temps d'intervention des techniciens en explosifs est de deux, trois heures, mais à cela, il faut ajouter le temps de déplacement entre Montréal ou Québec et la destination. C'est clair qu'avec un engin explosif, il faut y aller sécuritairement et ne pas brusquer les choses. Il faut donc s'attendre à ce que le périmètre de sécurité soit maintenu entre 6 et 8 heures. Cela est tout à fait normal à moins que l'intervention soit à Québec, à Montréal ou encore à Saint-Hubert.

PREMIER ATELIER : GESTION PARTICIPATIVE DES ACTIVITÉS AU SEIN DU CSP

Le CSP joue un rôle primordial sur le plan de la gestion de la sécurité publique sur son territoire. En effet, les récentes modifications à la législation ont accru les pouvoirs des CSP et renforcé le lien de partenariat entre les membres élus et les directeurs de postes des MRC. Ce mode de gestion participative des activités a conduit la Sûreté du Québec à développer des outils de planification et de suivi de ses activités qui permettent à ses partenaires d'être informés des résultats atteints et de l'évolution des dossiers.

Cet atelier portait sur trois aspects de la gestion participative : l'identification des problèmes de sécurité publique; la détermination des priorités ainsi que le suivi et l'évaluation des activités. L'atelier visait d'une part, à connaître l'appréciation et les suggestions des membres des Comités de sécurité publique en regard de ses trois aspects et, d'autre part, à susciter le partage de bonnes pratiques entre les participants.

SYNTHÈSE ET ÉCHANGES SUR LES TRAVAUX DU PREMIER ATELIER

NIVEAU DE SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA GESTION PARTICIPATIVE

Les participants étaient d'abord invités à évaluer les aspects qui caractérisent la gestion participative des activités au sein de leur CSP.

Tableau 1: Résultats obtenus après compilation des réponses individuelles

Participation conjointe	Niveau de satisfaction			
	1 faible	2 moyen	3 grand	4 très grand
Identification des problèmes de sécurité publique	1 % (2)	9 % (15)	82 % (143)	8 % (14)
Détermination des priorités	1 % (2)	17,5 % (30)	64 % (110)	17,5 % (30)
Suivi et à évaluation des activités	2 % (4)	22 % (40)	56 % (98)	20 % (34)

Nous constatons que le taux de satisfaction des membres du CSP est, en général, grand ou même très grand. En ce qui a trait à la participation conjointe au suivi et à l'évaluation des activités, nous observons toutefois un écart important dans la répartition de la satisfaction puisqu'il y a, à la fois, un plus grand nombre de personnes ayant une satisfaction moyenne (22 %) et un nombre plus élevé ayant une très grande satisfaction (20 %), comparativement aux deux autres aspects.

À partir des commentaires émis lors des ateliers et consignés par les secrétaires d'atelier, nous remarquons que la satisfaction des membres des CSP en place depuis plus de deux ans semble être plus élevée. Il est probable que ce soit les CSP les moins expérimentés qui expriment un niveau de satisfaction plus faible. De plus, la maturité du CSP (plus de deux ans) semble faciliter l'identification des priorités et leur suivi.

Notons toutefois que les outils récemment développés, notamment le plan d'activité régionale et locale, n'ont pas encore fait l'objet d'une expérimentation suffisante pour pouvoir en tirer des conclusions. Il serait d'ailleurs intéressant de mesurer à nouveau la satisfaction des élus après une période significative d'utilisation des outils.

PRATIQUES GAGNANTES IDENTIFIÉES

Les participants étaient ensuite invités à identifier des pratiques gagnantes de gestion participative appliquées au sein de leur CSP. Les pratiques gagnantes énumérées par les différents CSP représentés ont été regroupées par thème. La communication, la diffusion de l'information ainsi que la qualité des échanges sont ressorties comme étant des aspects particulièrement importants.

- Lieu de rencontre du comité : alterner les lieux de rencontre.
- Participation aux rencontres du CSP : inviter chacun des maires de la MRC, divers intervenants, par exemple, un parrain, un spécialiste.

- Fréquence des réunions : planifier des réunions mensuellement ou selon les besoins et les réalités des MRC ; des rencontres régulières dans un cadre informel.
- Diffusion de l'information : maintenir une communication constante entre les membres : présence du directeur de poste à certaines réunions du conseil de la MRC, rencontres des maires, conseil municipal, etc ; informer la population et les élus qui ne sont pas membres du CSP sur les échanges du CSP par exemple, mettre à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal les principaux sujets traités au CSP ; transmettre de l'information aux élus sur les lois et règlements, les programmes, les outils de gestion, etc.
- Communication et qualités des échanges : faire preuve de clarté, d'ouverture et de transparence au sein du comité et auprès des citoyens ; maintenir un bon climat d'échange ; donner une information juste et appropriée ; s'assurer d'une bonne compréhension ; l'écoute et l'ouverture des jeunes policiers ; la communication directe entre les maires et le directeur de poste ; une bonne collaboration entre les élus et les policiers ; une communication bidirectionnelle.
- Attitude des membres : une attitude positive ; le respect des engagements au sein du CSP.
- Implication des membres : une bonne participation des élus ; la disponibilité du directeur de poste et des intervenants de la SQ ; prévoir à l'ordre du jour de la réunion une période pour discuter de l'implication des maires.
- Mode de travail : l'application des principes de police de proximité en regard de la prévention ; agir rapidement pour régler un problème ; échanger sur des problématiques tangibles et sur les moyens de les résoudre ; la mise en commun des problèmes et la concertation entre municipalités ; l'utilisation des outils : le PARL (plan d'activité régionale et locale) et le tableau de bord ; prévoir des rencontres de planification ; la concertation entre les intervenants du milieu ; la reddition de comptes.

- Développement des compétences : Offrir de la formation et de l'information aux élus par exemple, sur les lois, les règlements, les outils de gestion et les programmes tels que le Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS).
- Partage de responsabilités : miser sur l'atteinte de buts communs et sur le partenariat : planification conjointe en matière de prévention et en matière de sécurité publique ; les membres élus du CSP parrainent les élus non membres de la MRC (consultent les maires et transmettent les informations) et donnent le pouls de la population ; la connaissance des rôles de chacun.
- Parrainage : de bonnes relations entre le parrain, les élus et les citoyens ; valoriser le rôle du parrain et favoriser son implication ; favoriser la continuité par la formation d'équipes de parrainage ou un parrain suppléant.
- Partenariat : associer et impliquer des partenaires (directeurs d'école, l'ensemble des maires de la MRC, conseil des maires) ; la concertation entre les intervenants du milieu.
- Prévention : les programmes tels que Bon voisin bon œil, les comités de bon voisinage.
- Autres facteurs favorables : la stabilité des membres.

PRATIQUES GAGNANTES PRIORISÉES

Parmi toutes les pratiques gagnantes identifiées précédemment, les participants devaient choisir celle qu'ils préfèrent et souhaiteraient, avant tout, appliquer ou maintenir au sein de leur CSP.

Voici celles qui ont été priorisées par les différents groupes :

- La planification conjointe en matière de sécurité publique
- La communication bidirectionnelle et la connaissance des rôles de chacun
- La communication, le dialogue
- La collaboration et la communication entre tous les partenaires

- Le processus de gestion participative
- La valorisation du rôle du parrain tout en favorisant son implication dans la communauté
- Le respect des engagements et l'ouverture réciproque au sein du CSP
- L'amélioration des pratiques de communication tant à l'interne (CSP) qu'à l'externe par la diffusion de l'information à la population
- Le parrainage, la formation d'équipes de parrainage afin d'assurer une continuité

PISTES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES

Les participants ont ensuite identifié des pistes d'amélioration à apporter au sein de leur CSP afin de s'approcher davantage d'un mode de gestion participative. Voici les pistes d'amélioration suggérées par les participants, regroupées par thème.

Outils :

- développer des outils plus simples et plus flexibles (adaptables)
- bonifier le plan d'activité régionale et locale (PARL)
- favoriser l'utilisation des outils d'information par tous les membres du CSP : le PARL, le tableau de bord, divers dossiers documentés

Évaluation des services policiers :

- établir des critères d'évaluation de la performance de la SQ
- être plus rigoureux dans l'évaluation, préciser les indicateurs de qualité

Consultation et implication des citoyens :

- consulter la clientèle
- tenter d'augmenter l'implication des parents

Diffusion d'information :

- transmettre l'information rapidement
- mieux informer la population sur le CSP
- Informer davantage les membres du CSP sur divers sujets
- développer une stratégie de communication entre élus, maires, chefs de poste, parrains
- nommer des parrains chez les élus

- assurer une bonne communication entre tous les intervenants impliqués auprès du CSP
- remettre le rapport d'activités à l'ensemble des maires (membres ou non du CSP)

Réunions :

- structurer davantage les réunions, établir un code d'éthique pour le CSP pour avoir des règles de fonctionnement
- préparation conjointe des rencontres du CSP (élus - policiers) faire des réunions avec les élus et conseillers
- trouver différents lieux de rencontre
- élargir la participation aux réunions du CSP en invitant : policiers, parrains, différents partenaires (3 mentions)

Rôles et responsabilités :

- définir les rôles de la SQ et du CSP pour que les gens soient mieux informés
- faire mieux connaître aux élus le travail du policier et le travail des élus aux policiers
- s'assurer que les élus connaissent mieux le rôle du CSP
- laisser de la place aux gens sur le terrain, par exemple au coordonnateur en relations communautaires

Implication :

- plus d'implication et de collaboration, plus d'échanges entre les membres du CSP et les autres policiers, rapprochement élus-policiers
- participation plus active des parrains aux réunions du CSP
- impliquer tout le monde dans les décisions
- plus grande implication SQ auprès des jeunes

Relations :

- apprendre à travailler ensemble les réalités urbaines et rurales

Parrainage :

- augmenter la disponibilité des parrains
- améliorer le parrainage en milieu urbain
- améliorer la communication et la rétroaction entre le parrain et le maire
- offrir une meilleure formation aux parrains et assurer le suivi de leurs actions

Plus de flexibilité :

- laisser aux MRC la flexibilité et l'occasion de se donner des moyens et façons de faire qui leur sont propres
- donner plus de places aux initiatives locales

Autres :

- séparer le politique et la police
- uniformiser les règlements municipaux (2 mentions)
- s'assurer d'une bonne représentativité du milieu au sein du comité de sécurité publique
- mettre l'accent sur la communication et l'implantation de la police de proximité

PISTES D'AMÉLIORATION PRIORISÉES

Parmi toutes les pistes d'amélioration identifiées, les participants ont choisi celle qu'ils privilégient pour s'approcher davantage d'un mode de gestion participatif. Tout comme pour la pratique gagnante priorisée, la piste d'amélioration choisie par chacun des groupes était ensuite présentée en plénière.

Voici les pistes d'amélioration priorisées par les différents groupes :

- Développer une stratégie de communication
- Identifier des parrains chez les élus
- Développer le partenariat pour vaincre des problématiques de sécurité publique (par exemple, le centre local de développement CLD)
- Développer des outils simples, flexibles et adaptables
- Augmenter le travail conjoint des élus et des policiers en matière de sécurité publique en utilisant tous les outils à notre disposition
- Bonifier le parrainage par une meilleure communication, une plus grande disponibilité et plus de flexibilité
- Une plus grande ouverture de la part du ministre et de la Sûreté face aux besoins, dans le cadre du renouvellement des ententes
- Communication et implantation de la police de proximité
- Éviter de tomber dans le piège du mur à mur
- Renforcer le système de suivi des priorités tout en faisant participer le policier impliqué dans le dossier.

DEUXIÈME ATELIER : PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'UTILISATION DES RÉSEAUX ROUTIER ET RÉCRÉOTOURISTIQUE ET PERSPECTIVES DE SOLUTION

L'un des fondements du concept de police de proximité repose sur l'analyse stratégique en résolution de problèmes (ASRP). La Sûreté du Québec, lorsque confrontée à des problématiques de sécurité publique qu'elle constate ou que les citoyens lui rapportent, peut amorcer, selon une méthode reconnue, une analyse de la situation, en collaboration avec ses partenaires.

Cette analyse, appelée familièrement ASRP, permet aux partenaires de se prononcer sur la nature des actions à prendre pour résoudre ou diminuer l'ampleur d'une problématique. De cette façon, des problématiques paraissant parfois insolubles trouvent une solution innovatrice qui est le fruit de l'implication de tous les partenaires.

Cet atelier, sans respecter rigoureusement l'ensemble du processus propre à l'ASRP, s'en est fortement inspiré. Il visait à mettre en valeur le rôle des élus et des partenaires locaux dans la résolution de problèmes, permettant ainsi aux participants de prendre conscience du rôle qu'ils peuvent exercer dans la solution ou la réduction d'une problématique donnée. L'atelier avait également un volet formatif, puisqu'il permettait de transmettre de l'information sur les responsabilités et champs de compétences des différents partenaires.

SYNTHÈSE ET ÉCHANGES SUR LES TRAVAUX DU PREMIER ATELIER

Aux fins de l'exercice, quatre problématiques ayant trait à l'utilisation des réseaux routier et récréotouristique ont été utilisées. Chaque groupe traitait une des problématiques suivantes :

1. Analyse d'un site de collisions
2. Capacité de conduite affaiblie
3. Augmentation du transport lourd en milieu résidentiel
4. Circulation de quads hors des sentiers autorisés

En regard de la problématique exposée par l'animateur, les participants devaient d'abord procéder à l'identification des différents partenaires à impliquer en vue de résoudre ou de réduire l'incidence de la problématique.

L'exercice a permis d'identifier plusieurs partenaires pouvant être impliqués dans le processus d'analyse et de résolution du problème. Compte tenu des nombreux facteurs liés à la problématique, les participants ont pu constater qu'il peut s'avérer fort profitable d'impliquer divers partenaires qu'il s'agisse d'instances gouvernementales, d'organismes communautaires de la région, d'associations, d'un groupe de citoyens, de médias locaux (hebdomadaires, radio ou télé communautaires), etc.

Puisque les quatre problématiques retenues étaient liées à la sécurité sur les réseaux routier et récréotouristique, certains partenaires tels que le ministère des Transports (MTQ) et la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont été ciblés à l'égard de chacune des problématiques traitées. Par contre, d'autres partenaires étaient plus spécifiques à une problématique donnée. Par exemple, pour la problématique de capacité de conduite affaiblie, les participants ont mentionné l'implication des citoyens (vigilance, signalement) et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (prévention auprès des tenanciers), alors que pour la problématique liée au transport lourd, les participants ont identifié des partenaires comme le contrôle routier et la compagnie de transport lourd.

Après avoir identifié les différents partenaires, les participants devaient ensuite préciser ce que chacun d'eux (incluant les membres du CSP) pourraient faire vis-à-vis cette problématique. Les actions énumérées pour chacun des partenaires touchent principalement les aspects suivants :

- La prévention, la sensibilisation : conférence, campagne de sensibilisation et d'information, rencontre avec la clientèle cible, publicité dans les médias locaux, distribution de trousse ou de bulletin d'information, dépliants, affiches, etc.

- La collecte d'information pour un meilleur portrait de la situation : étude de circulation, statistiques sur les accidents, comportements des automobilistes, observation des citoyens, etc.
- Le soutien financier et matériel
- La signalisation, l'installation de panneaux fixes ou à message variable
- L'entretien des routes, l'aménagement visant à accroître la sécurité (ex. : diminution de la vitesse, augmentation de la visibilité)
- La présence et la visibilité policière, les opérations policières planifiées (vitesse, alcool au volant)
- La réglementation municipale
- La configuration et l'aménagement de la route (voie de circulation et accotement) en vue d'améliorer la sécurité, l'éclairage, l'affichage, etc.

En conclusion, le succès d'une démarche d'analyse stratégique en résolution de problème repose à la fois sur la mobilisation de la communauté, l'implication de tous, le travail en partenariat, les actions concertées, sans oublier, la persévérance et la détermination.

Vous trouverez, en annexe, une liste de partenaires potentiels ainsi que leurs actions respectives pour chacune des problématiques traitées en atelier. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais elle peut servir de première piste de réflexion.

Discours de clôture par M. Florent Gagné, directeur général de la Sûreté du Québec

Nous avons eu, au cours des derniers jours, de nombreux échanges et des discussions très profitables. Je veux vous exprimer mon appréciation et remercier chacun de vous : conférenciers, rapporteurs, participants au forum qui, par leurs interventions dans cette salle et dans les ateliers, ont contribué à la richesse de ces échanges.

Je ferai d'abord deux constats : le premier c'est que notre partenariat est extrêmement bien lancé. Je considère que le chemin parcouru depuis à peine cinq ans, est très important. Construit sur des bases solides de collaboration et une volonté bien arrêtée, notre modèle de partenariat est excellent.

Nous avons résolument franchi le point de non retour : le temps où policiers et maires travaillaient séparément sans véritables échanges. Aujourd'hui, la Sûreté peut s'enorgueillir de maintenir avec les élus une relation fonctionnelle fondée sur le respect et l'appréciation mutuelle. On est fier, à la Sûreté, d'avoir établi ce partenariat, lequel se compare avantageusement avec les corps policiers municipaux et ceux d'autres pays.

Nous savons toutefois que ce virage est encore jeune, qu'il y a des ajustements, des améliorations à apporter, autant du côté policier que du côté des élus municipaux. L'idée d'un forum comme celui-là, c'est justement de trouver des pistes d'amélioration, car nous avons la volonté, d'un côté comme de l'autre, de continuer à progresser.

Comme deuxième constat : à la lumière des résultats du sondage et des commentaires émis lors de l'atelier portant sur la gestion participative, nous observons ce que nous pourrions appeler des « problèmes de jeunesse ». Nous constatons en effet, que les élus qui travaillent avec nous depuis plus longtemps sont en général plus satisfaits de leur participation.

Avec le temps, les élus prennent de l'expérience, policiers et élus s'approprient, et cela nous indique qu'à se fréquenter, on s'améliore, on s'apprécie davantage.

Au cours des deux derniers jours, plusieurs pratiques gagnantes ont été mentionnées. Nous devons nous inspirer de ces bons exemples et nous en enrichir. Il ne faut pas hésiter à importer dans sa région d'excellents modèles tels que celui présenté ce matin, par M. Sylvain Caron, directeur du poste de la MRC du Bas-Richelieu.

On voit des CSP qui travaillent formidablement bien et qui connaissent du succès. Voici quelques pratiques gagnantes retenues par ces CSP :

1. Les élus s'impliquent activement dans la cueillette et l'analyse de l'information et des problématiques de leur milieu;
2. Les communications entre directeurs de poste, parrains et élus municipaux sont structurées et bien établies;
3. L'ensemble des maires de la MRC sont impliqués et informés par les élus membres du CSP des principaux sujets et problématiques discutés par le CSP;
4. Le CSP utilise l'approche de l'analyse stratégique en résolution de problèmes;
5. Les élus de la MRC et les divers intervenants du milieu connaissent le CSP;
6. Le parrainage est une carte forte et on poursuit en ce sens.

Je conclurai en disant que nous avons actuellement un bon modèle. Notre modèle est apprécié et il a fait ses preuves, mais nous pouvons encore l'améliorer. Pour continuer à progresser, je vous suggère quelques volets sur lesquels nous voulons travailler au cours des prochains mois.

Cinq volets se dégagent des échanges et des interventions des deux derniers jours, lesquels peuvent nous conduire à des pistes de travail.

Volet 1: Renforcer la communication

C'est le premier volet que je voudrais mentionner parce qu'il s'agit d'une dimension « vitale ». Bien que la communication soit solide, on en veut

encore plus. Il semble que la communication soit de plus en plus appréciée et que conséquemment, les exigences soient plus élevées.

Subséquent, une réflexion sera amorcée sur les moyens concrets permettant de renforcer la communication, notamment celle entre le chef de poste, les parrains et les représentants municipaux.

Volet 2 : Axer davantage sur la connaissance du milieu et le diagnostic de la région
Le CSP doit tracer, de manière systématique, un portrait du milieu, lequel doit prendre en compte non seulement les statistiques sur la criminalité et le nombre d'accidents, mais également les caractéristiques géographiques, sociodémographiques, les habitudes de vie, les spécificités du milieu rural et urbain, etc.

Il est important que les membres du CSP effectuent une lecture de leur environnement : description du milieu, des problèmes de sécurité publique et identification de leurs partenaires. Tout comme pour la préparation des schémas d'aménagement, il faut d'abord établir un diagnostic de son milieu pour ensuite déterminer les axes de développement.

À la suite des intégrations, la mixité des milieux urbains et ruraux est également une nouvelle dimension dont il faut se préoccuper.

Le développement d'outils qui pourraient favoriser la réalisation d'un bon diagnostic sera envisagé. Les besoins et les possibilités à cet égard seront évalués.

Volet 3 : Faire du CSP, une plaque tournante de la sécurité publique ; un lieu où se retrouvent les intéressés en sécurité publique

Nous devons profiter de ce lieu privilégié pour élargir le partenariat. Maintenant que la police et les élus se sont apprivoisés, il faut ouvrir à

d'autres partenaires, d'autres personnes ou groupes, que ce soit le CLSC, le milieu scolaire, les travailleurs sociaux, les organismes qui œuvrent auprès de clientèles spécialisées (jeunes, maison de réhabilitation, groupes de motoneigistes, etc.).

Nous devons consolider le CSP comme étant le lieu où se font les débats sur la sécurité publique, un lieu où les partenaires se rencontrent. Les formules peuvent être variables : inviter des partenaires aux réunions du CSP, planifier une journée de rencontre annuelle, impliquer les partenaires dans la résolution de problème, etc.

Volet 4 Consolider la police de proximité

La police de proximité est un élément fort, c'est une pierre d'assise qu'il nous faut consolider, rendre plus systématique, non seulement dans l'application des différentes fonctions policières, mais également dans l'analyse et la résolution d'une gamme de plus en plus large de situations dans toutes les régions du Québec.

À cet égard, le modèle que nous a exposé ce matin l'inspecteur Richard Deschesnes offre des avenues extrêmement intéressantes.

Volet 5 Énoncer les attentes et les engagements respectifs des policiers et des élus membres du CSP

Quelles sont nos attentes les uns envers les autres ? Cette question fondamentale, qui a été amenée par un maire hier, est au cœur du thème du présent forum : Agir ensemble. Les attentes et les engagements des policiers envers les élus et ceux des élus envers les policiers, pourraient être définis dans ce que nous appellerons, pour l'instant, un « code d'éthique ».

Le code d'éthique prendra appui sur la Loi sur la police et ses dispositions à l'égard du CSP. Formulés à partir de nos visions et nos valeurs, les

attentes et les engagements des élus et policiers membre du CSP devraient également prendre en compte les besoins et attentes exprimés lors de forums régionaux ou autres occasions d'échanges.

Ça serait un peu la « charte des CSP », dans laquelle on pourrait retrouver : les éléments essentiels à la base d'un CSP, les visions et les valeurs du CSP, les attentes des policiers à l'égard des élus et des élus à l'égard des policiers de même que leurs engagements respectifs, les responsabilités, les comportements attendus, etc.

Je considère que ce serait un outil formidable et certainement utile aux nouveaux membres de CSP qui pourront ainsi saisir plus rapidement l'essentiel de ce que doit être un CSP.

Nous entendons vous faire des propositions à cet égard au cours des prochains mois. Un premier projet pourrait donner lieu à une consultation.

Les cinq volets que je viens d'invoquer constituent des pistes de travail vers lesquelles nous nous dirigeons et nous engageons. J'ai senti, au cours des deux derniers jours – comme au premier forum en 2001 – la volonté bien arrêtée des élus à travailler avec nous, volonté qui épouse bien la nôtre, car nous avons besoin de vous.

Plus précisément, j'aimerais dire aux élus municipaux membres du CSP « nous comptons sur vous » pour être :

- les principaux porte-parole et représentants de la population sur les besoins de sécurité publique ressentis dans chacun de vos milieux.
- Les porte-parole et représentants du volet police auprès de la population, des autres maires, des députés et des ministres.
- Nos complices dans l'élaboration et la livraison d'un service de police que nous voulons de première qualité, pour les citoyens du Québec.
- Et nos principaux juges de l'évaluation du service que nous offrons.

J'invite les élus à demeurer au niveau stratégique tel que leur reconnaît la loi, car c'est à ce niveau que nous avons besoin de vous. De sorte que votre réflexion, votre contribution porte sur le test final : le service fourni à la population.

De notre côté, nous nous trouvons honorés d'appartenir à une grande organisation qui est au service des citoyens depuis plus de 130 ans. Une institution qui a accompagné les Québécois dans leur évolution au sein d'un milieu qui n'a cessé de se modifier pendant tout ce temps, autant dans nos grandeurs que dans nos misères, parce que la vie est faite des deux.

L'évolution des dernières années, en votre compagnie, nous autorise à demeurer optimistes et confiants en l'avenir. J'aimerais prendre l'engagement au nom des collègues de l'état-major, des officiers et autres membres de vous offrir un service de police, à la fois ;

- moderne, efficace, à l'avant-garde de ce qui se fait de mieux dans le monde
- une police intègre
- profondément respectueuse des droits et libertés qui font la grandeur de nos sociétés.

C'est donc avec vous, mesdames, messieurs, que nous allons tenter de livrer ce mandat. Nous sommes encore une fois très confiants, très optimistes et je voudrais vous faire part de toute mon appréciation.

Résultats de l'évaluation du deuxième forum des comités de sécurité publique

Nous vous présentons les principaux résultats du sondage effectué auprès des participants au forum 2003. Au total, 201 personnes ont rempli le questionnaire distribué à la clôture de l'événement soit : 84 policiers, 76 élus, 23 autres invités et 18 non pas spécifié.

1. Appréciation à l'égard de l'organisation du forum

Dans l'ensemble, les participants ont été très satisfaits de l'accueil et de l'inscription, des stands, des repas et de l'aménagement des salles. Le taux de satisfaction (% des répondants ayant coché assez satisfait et très satisfait) est supérieur à 95 % pour chacun de ces aspects. Le taux de satisfaction est légèrement plus faible pour les conférences (94 %) et les plénières (84 %).

À noter que le niveau de satisfaction est plus élevé chez les élus que chez les policiers et ce, pour chacun des éléments évalués à la question 1.

2. Évaluation des ateliers

Les participants ont particulièrement apprécié :

➤ *La qualité de l'animation*

Quinze participants ont soulevé la qualité de l'animation, notamment le dynamisme de l'animateur d'atelier et sa connaissance du sujet.

➤ *Les échanges entre participants*

Ce sont les échanges entre participants qui ont été le plus appréciés. En effet, parmi les aspects les plus appréciés, près de 75 % d'entre eux concernent les échanges : échanges entre participants de différentes régions du Québec ou de MRC (21 personnes) et échanges entre élus et policiers (29 personnes).

➤ *La qualité des échanges*

Convivialité, respect, ouverture d'esprit, libre expression de chacun, le dynamisme et la participation des élus et des policiers sont des éléments qui traduisent la qualité des échanges et qui ont été relevés par plusieurs personnes (25).

➤ *Le partage d'expériences et de bonnes pratiques*

Vingt personnes ont déclaré avoir apprécié le partage d'idées, d'expériences diversifiées et de bonnes pratiques, dans les ateliers.

➤ *La composition des groupes*

Dix personnes ont précisé que le fait de réunir un nombre restreint de participants pour les ateliers (petits groupes) favorise les échanges et permet à tous les participants de s'exprimer.

Plusieurs personnes (21) ont souligné que les échanges avec des personnes de différentes régions et de diverses MRC étaient très profitables. Ils permettent de connaître d'autres réalités et de partager des projets, des pratiques et des expériences diversifiés.

Les points d'amélioration :

➤ *La durée des ateliers*

Trente et une personnes ont déclaré qu'ils auraient aimé avoir plus de temps pour les ateliers afin de poursuivre les échanges. Parmi celles-ci, 11 ont précisé qu'elles aimeraient avoir plus de temps pour les échanges entre participants, les interventions et l'expression des façons de faire.

➤ *Le respect de l'horaire des activités*

Le respect de l'horaire a été mentionné par quatre personnes comme étant un aspect à améliorer, alors que cinq autres suggèrent d'offrir un atelier par jour afin d'alléger le programme et de laisser plus de temps aux échanges. Trois personnes déclarent qu'elles aimeraient plus d'ateliers.

➤ *Le temps consacré aux échanges*

Six personnes ont demandé de consacrer plus de temps aux échanges, au partage d'idées, d'informations, etc. entre élus et policiers. Quatre personnes ont suggéré de laisser davantage les élus s'exprimer ; laisser plus de place aux élus par rapport aux policiers.

➤ *La composition des groupes*

Dix participants ont demandé une plus grande homogénéité dans les groupes d'atelier : taille de la ville (2), taille de la MRC (3), urbain/rural (2), réalités locales (1).

Quatre personnes ont recommandé d'augmenter le nombre d'élus dans les ateliers afin de maintenir un bon équilibre SQ / élus.

3. Les points faibles du forum

Voici les principaux points d'amélioration mentionnés :

➤ *L'horaire*

Le non-respect de l'horaire représente la moitié des commentaires émis. Vingt-et-une personnes ont mentionné qu'elles auraient aimé une meilleure gestion du temps et 11 participants ont mentionné que la première journée était trop longue ou trop chargée.

➤ *Les plénières*

Vingt-et-un répondants ont mentionné que les plénières étaient trop longues et certains ont précisé qu'il y avait trop de rapporteurs.

➤ *La durée des conférences*

Douze personnes ont déclaré que les conférences étaient trop nombreuses ou trop longues. Parmi elles, quatre suggèrent plus d'ateliers et moins de conférences.

neuf personnes (6 policiers et 3 élus) ont mentionné que le contenu de certaines conférences avait déjà été entendu ou était répétitifs. Comme l'un des policiers l'a mentionné, certaines conférences avaient été présentées lors de la réunion des officiers et des cadres quelques semaines auparavant.

4. Les points forts du forum

Les principales forces qui ont été soulignées sont :

➤ *Les échanges*

Les moments d'échanges ont été, sans aucun doute, l'un des points forts de ce forum. En effet, 46 répondants ont mentionné les échanges entre policiers et élus et entre membres de CSP de différentes MRC. Certains participants (10) ont déclaré avoir apprécié les moments d'échanges informels tels que pauses, repas (10 répondants), ou encore des moments formels tels que les ateliers (5 répondants).

Les échanges ont été qualifiés de fructueux, de profitables : partage des bonnes pratiques, des réalisations et expériences vécues par diverses municipalités et MRC (20 répondants ont fait cette mention). La qualité des échanges a également été soulevée par plusieurs : cordialité, camaraderie, solidarité, ouverture, sincérité, etc.

Six personnes ont noté la volonté d'un partenariat entre la Sûreté, les élus et les citoyens.

➤ *L'organisation et la logistique*

Dix-neuf personnes ont mentionné la qualité de l'organisation ou de la logistique en général et quatre autres personnes ont précisé avoir apprécié un aspect en particulier de la logistique (écrans, sonorisation).

➤ *Les stands*

Douze personnes ont mentionné la qualité de l'animation et du contenu des stands.

➤ *Les ateliers*

Vingt personnes ont identifié les ateliers comme étant un point fort, dont quatre personnes ont mentionné leur intérêt à l'égard des sujets et des thèmes abordés.

➤ *Les conférences*

Cinquante-trois personnes ont fait part de leur appréciation à l'égard des conférences ou d'une conférence en particulier. Les exemples concrets et les présentations plus dynamiques sont plus appréciés. Ainsi, les témoignages d'un directeur de poste et d'un élu ont été particulièrement appréciés, de même que la présentation de services spécialisés Mesures d'urgence/Enquêtes développée à partir d'une mise en situation et accompagnée d'un support visuel.

Quinze répondants ont souligné la qualité des conférenciers et six personnes ont mentionné avoir apprécié les sujets (2), les thèmes (2) et l'information transmise (2).

ANNEXE 1

STANDS

Les différents stands d'information ont permis aux participants de prendre connaissance de la diversité des services spécialisés et des programmes offerts par la Sûreté du Québec. Des spécialistes ont expliqué leur travail et présenter quelques outils de travail ou les dernières acquisitions, des personnes-ressources ont présenté les services et des programmes offerts.

Stands intérieurs :

1. La réponse à vos appels : cheminement et priorités d'appels
2. La prévention
3. Les enquêtes de collisions
4. La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sur les routes
5. La sécurité sur le réseau récréotouristique
6. Info-Crime
7. Identité judiciaire
8. Le Service d'intervention tactique
9. Spécialistes : technicien en explosifs et maître de chien
10. Spécialistes : plongeurs
11. Crimes majeurs, crime organisé et terrorisme

Stands extérieurs :

12. Poste de commandement mobile (Recherche et sauvetage)
13. Poste mobile d'enquêtes
14. Véhicule d'équipements

ANNEXE 2

PROBLÉMATIQUE 1 :
ANALYSE D'UN SITE DE COLLISIONS

Questionnaire :

Vrai ou faux

<p>1) Les 6 % des conducteurs qui ne s'attachent pas représentent 30 % des conducteurs décédés.</p> <p>VRAI (Source : Plan de communication PAS Ceinture 2001)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>2) Même si le groupe d'âge des 16-24 ans ne représente que 11 % des détenteurs de permis de conduire, ceux-ci ont été impliqués dans 33 % des collisions mortelles.</p> <p>VRAI (Source : Bilan 2001 SAAQ, page 42 et 124)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>3) Environ 10 % des automobiles de promenade qui sillonnent nos routes sont de 11 ans ou plus.</p> <p>FAUX : Il y a 23 % de ces automobiles sur nos routes. (source : Bilan 2001 SAAQ, page 156)</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>4) La première cause criminelle de décès au Canada est reliée aux armes à feu.</p> <p>FAUX : La première cause criminelle de décès est l'alcool au volant</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>5) 30 % des conducteurs décédés ayant été soumis à un alcootest avaient un taux d'alcoolémie supérieur à la limite légale.</p> <p>VRAI (Source : Bilan 2001 SAAQ, page 24)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>

Énoncé de la problématique

Le site de collision étudié se situe sur un tronçon de route d'environ 40 km dans une région agricole traversant huit municipalités et trois MRC. Une étude réalisée sur une période de huit ans révèle qu'environ 3 500 collisions sont survenues à cet endroit, causant un peu plus de 1200 victimes, dont une cinquantaine de décès. Ces statistiques représentent une augmentation du nombre de victimes d'environ 14 % durant cette période sur ce tronçon routier, tandis que la moyenne provinciale diminuait, quant à elle, de 10 %.

L'analyse préliminaire a démontré que non seulement la fréquence des collisions est plus élevée, mais ces collisions sont aussi plus graves en termes de dommages corporels.

L'environnement routier de même que l'environnement humain doivent être scrutés, principalement à l'égard des facteurs suivants :

Routiers :

- Configuration physique de la route (accotement, éclairage, marquage, etc.);
- Conditions atmosphériques (vents latéraux, poudrierie en hiver, etc.);
- Entretien de la route en hiver;
- Fréquentation de la route (débit routier, limite de capacité).

Humains :

- Dépassement de la limite de vitesse (élevée);
- Portion importante du phénomène provient des camions et des autobus;
- Consommation d'alcool.

Quels partenaires serait-il profitable d'impliquer pour réduire l'incidence de cette problématique ?

Puisque plusieurs facteurs sont liés à la problématique, de nombreux partenaires peuvent être impliqués dans la solution :

- Le MTQ
- Les élus municipaux
- Les instances gouvernementales, les organismes communautaires de la région et les médias locaux (hebdomadaires, radio ou télé communautaires)
- Les corps policiers

ANALYSE D'UN SITE DE COLLISIONS	
Partenaires	Actions
Ministère des transports (MTQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de certains segments de voie • Installation d'une haie brise-vent • Asphaltage des accotements • Développement d'un système d'affichage plus sécuritaire • Amélioration de l'éclairage • Installation de délinéateurs de routes
Sûreté du Québec, corps policiers	<ul style="list-style-type: none"> • ASRP impliquant d'autres MRC • Études de circulation • Contrôle rigoureux de la vitesse • Contrôle accru sur la conduite en état d'ébriété • Augmentation des opérations planifiées de contrôle de vitesse entre les différents corps policiers, s'il y a lieu • Augmentation des opérations planifiées sur l'alcool au volant avec des partenaires tels que la SAAQ • Contrôle rigoureux sur tout comportement non conforme aux normes de conduite sécuritaire • Remise d'objets promotionnels aux conducteurs lors d'opérations concertées ou non • Remise d'un dépliant aux conducteurs lors d'opérations concertées ou non • Campagne de sensibilisation auprès des tenanciers de bar et les gérants d'aréna • Conférence de sensibilisation auprès des organismes communautaires • Conférence de sensibilisation auprès des organismes de loisirs, autant pour les jeunes que pour les moins jeunes
Élus municipaux	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population par le biais du conseil de ville, des médias locaux, de la signalisation • Panneaux invitant les conducteurs à la prudence • Plus grande visibilité de la signalisation existante

	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du champ de vision pour diminuer la vitesse (installer des arbres en bordure) • Aménagement aux endroits stratégiques d'une signalisation d'arrêt obligatoire • Amélioration de l'éclairage • Marquage de lignes continues • Installation de gros panneaux « Bienvenue » • Arrangements floraux sur le bord de la chaussée • Conférence de sensibilisation auprès des organismes de loisirs autant pour les jeunes que pour les moins jeunes • Campagne de sensibilisation auprès des tenanciers de bar et les gérants d'aréna • Conférence de sensibilisation auprès des organismes communautaires
<p>Instances gouvernementales</p> <p>Organismes communautaires</p> <p>Médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiches ou dépliants contre l'alcool au volant • Affiches ou dépliants pour enrayer l'excès de vitesse • Conférences de presse dans les journaux locaux et régionaux • Publicité dans les journaux locaux et régionaux • Émission de trousse de prévention en collaboration avec les CLSC • Remise de certificats aux organismes qui participent aux accompagnements • Livraison des affiches ou dépliants dans tous les commerces et endroits publics • Remise de certificats aux organismes ou entreprises qui font la demande d'équipes de accompagnement • Campagne de sensibilisation auprès des tenanciers de bar et les gérants d'aréna • Conférence de sensibilisation auprès des organismes communautaires • Conférence de sensibilisation auprès des organismes de loisirs autant pour les jeunes que pour les moins jeunes

PROBLÉMATIQUE 2 :
CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE

Questionnaire :

Vrai ou faux

<p>1) Au Québec, un conducteur peut être reconnu coupable d'une infraction au code criminel pour capacité de conduite affaiblie même si son taux d'alcool est inférieur à .08.</p> <p>VRAI : Le code criminel (art. 253) prévoit deux cas d'infraction soit : lorsque la capacité de conduire est affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue ou lorsque le taux d'alcoolémie dépasse 80 mg/100ml.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>2) Une personne qui est dans un véhicule en arrêt (stationné) peut être poursuivie en matière de capacité de conduite affaiblie.</p> <p>VRAI : En vertu de l'art. 253 du code criminel, un individu dont la capacité de conduite est affaiblie, commet une infraction s'il a la garde ou le contrôle d'un véhicule en mouvement ou non.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>3) Dans le cas de capacité de conduite affaiblie, le code de la sécurité routière prévoit la suspension du permis de conduire sur-le-champ et ce, pour 30 jours pour une première infraction et 90 jours pour les infractions suivantes.</p> <p>VRAI : De plus, si le conducteur est reconnu coupable devant la cour son permis sera révoqué pour un an ou plus, selon le nombre de condamnations (Source :dépliant « Boire et conduire? Pas question », de la SAAQ).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>4) Tous les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur sont soumis à la règle du «zéro alcool» peu importe leur âge.</p> <p>VRAI : Il est interdit à tout titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire de conduire après avoir consommé de l'alcool. De plus, au moment de l'infraction, le permis sera suspendu sur-le-champ pour une période de 30 jours, ou de 90 jours s'il s'agit d'une récidive. Enfin, une amende de 300 \$ à 600 \$ est prévue (Source site WEB de la SAAQ).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>5) Vous êtes obligé de fournir un échantillon d'haleine si un policier vous le demande.</p> <p>VRAI : Le refus de fournir un échantillon d'haleine constitue une infraction au code criminel (Source : dépliant « Boire et conduire? Pas question » de la SAAQ).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>

CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE

Énoncé de la problématique

Au cours des derniers mois, il y a eu une recrudescence de collisions reliées à l'alcool au volant sur le territoire de votre MRC. Les citoyens sont particulièrement inquiets depuis qu'un piéton a été frappé par un conducteur en état d'ébriété dans l'une des municipalités de la MRC, il y a quelques semaines.

Parmi les bars établis sur le territoire de la MRC, il y en a deux qui attirent une clientèle nombreuse notamment chez les jeunes étudiants. À plusieurs occasions, le personnel de ces établissements a vu des clients en état d'ébriété quitter le bar et prendre leur voiture. Des citoyens ont également été témoins, principalement les vendredis et samedis soirs, de conduite imprudente et dangereuse dans les rues des municipalités environnantes.

Les citoyens sont inquiets pour la sécurité des usagers de la route et des piétons, mais aucun appel n'a été fait au service de police au moment où les infractions ont été commises.

Le service de police et le comité de sécurité publique sont très préoccupés par ce problème et veulent réagir rapidement, car la fin de l'année scolaire approche et, avec le bal des finissants et les «partys» de fin d'année, on craint qu'il n'y ait de nouvelles victimes.

Quels partenaires serait-il profitable d'impliquer pour résoudre ou diminuer cette problématique ?

Les policiers, les citoyens, le personnel de l'établissement, le comité de sécurité publique, la municipalité, la SAAQ, la Régie des alcools, des courses et des jeux (prévention auprès des bars), la commission scolaire (bal de finissants), le bureau du coroner, le MTQ (aide financière), la régie régionale de la santé et des services sociaux (soutien financier et prévention du CLSC), le conseil régional de concertation et de développement (soutien financier du CRCD pour la prévention).

CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE	
Partenaires	Actions
COMMISSION SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les étudiants et particulièrement les finissants (bal organisé par l'école et l'après-bal des étudiants) et proposer des alternatives : service d'accompagnement, taxi, etc.
POLICIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires d'établissements, au moment de vérifier leur permis d'alcool • Faire de la prévention dans les écoles • Opérations dissuasives telles que barrage routier, présence policière aux heures considérées plus à risque, etc.
ÉLUS MUNICIPAUX, CSP	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population (journal local, radio communautaire, affiches de prévention, etc.) • Sensibiliser le conseil municipal • Soutien financier
RÉGIE RÉGIONALE, CLSC	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les tenanciers et le personnel des bars • Faire de la prévention auprès de la population, dans les écoles
CORONER	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre des informations, statistiques, résultats d'enquêtes, etc.
MUNICIPALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation par exemple : messages de prévention dans les journaux locaux • Installer et entretenir les panneaux de la SAAQ (P.A.S. alcool) • Résolution pour recommander l'accompagnement lors de fêtes ou festivals
CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Les gens qui sont témoins de toute situation de conduite avec facultés affaiblies peuvent téléphoner rapidement au service de police pour signaler l'infraction

LES ACTES DU DEUXIÈME FORUM DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un conducteur désigné • Proposer un moyen de transport alternatif • Poser des affiches de sensibilisation de la SAAQ • Sensibiliser, offrir de la formation sur les problèmes liés à l'alcool • Signaler à la police les cas d'infraction
MTQ	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier, s'il y a lieu, la configuration de la route • Soutien financier
SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA COURONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils légaux, sensibiliser les juges aux problématiques par des sentences plus sévères, etc.
SAAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des interventions en promotion et en éducation : affichage de panneaux, campagne de prévention. Au besoin, adapter ou personnaliser les interventions de prévention à la région • Faire un sondage auprès de la population pour préciser le problème • Soutien financier
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques • Réglementation permis d'alcool, informer sur la formation disponible
<p>CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT (CRCD)</p> <p>(Maintenant remplacée par la conférence régionale des élus-CRE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier pour la prévention

PROBLÉMATIQUE 3 :

AUGMENTATION DU TRANSPORT LOURD EN MILIEU RÉSIDENTIEL

(plaintes au sujet du bruit, vitesse et routes endommagées)

Questionnaire :

Vrai ou faux

- 1) Bien qu'ils ne représentent qu'environ 3 % des véhicules immatriculés au Québec, les véhicules lourds sont impliqués dans moins de 10 % des collisions routières.

FAUX : En 2001, les véhicules lourds étaient impliqués dans 12,5 % des collisions.

- 2) De façon générale, le nombre de collisions impliquant au moins un véhicule lourd augmente à chaque année.

FAUX : Selon les données publiées par la SAAQ, (1996-2001), le nombre de collisions impliquant des véhicules lourds diminue dans une proportion plus grande que celle des véhicules automobiles. Les camions de plus de 3000 kg (à l'exception des tracteurs routiers) et les véhicules outils connaissent une baisse de 19 % et de 21 %, soit la plus importante baisse.

- 3) Les conducteurs de véhicules lourds sont majoritairement responsables lorsqu'ils sont impliqués dans une collision routière.

FAUX : De façon générale, les conducteurs de véhicules lourds ne sont pas responsables des collisions, selon une étude menée par la Société de l'Assurance automobile en 1999. En fait, cette étude démontre que 37 % des collisions impliquant un véhicule lourd peuvent être attribuées au conducteur de ce véhicule.

- 4) De façon générale, les usagers de la route se disent peu en danger face à la présence de véhicules lourds sur les routes.

VRAI : Un récent sondage mené pour le compte de la SAAQ par la firme SOM démontre que seulement 6 % des usagers du réseau se disent préoccupés par la présence des véhicules lourds et relient ceux-ci à leur insécurité sur la route.

Énoncé de la problématique

La municipalité de Grande Prairie a développé depuis trois ans son parc industriel. Les différents paliers de gouvernement ont consenti des subventions intéressantes et plusieurs entreprises de fabrication de biens sont venues s'installer dans le parc industriel de la municipalité. Les différentes constructions sont en voie d'être terminées, certaines usines sont déjà en activités et d'autres sont sur le point de terminer l'embauche du personnel. On prévoit que, lorsque toutes les entreprises seront en opération, 1000 personnes supplémentaires viendront chaque jour dans le parc industriel de la municipalité pour y travailler. Selon les évaluations, le trafic en transit dans le parc industriel augmentera significativement, particulièrement le nombre de véhicules lourds. Il est difficile pour l'instant d'en évaluer avec précision le volume.

L'augmentation du débit de la circulation sur certaines routes de la région laisse présager une détérioration du réseau, une augmentation des plaintes de citoyens concernant la circulation en général et, plus particulièrement, des véhicules lourds. Des plaintes sont également à prévoir dans les municipalités en amont et en aval de Grande Prairie, compte tenu de la provenance ou de la destination des véhicules lourds.

Le directeur de poste de la Sûreté du Québec, à qui la municipalité a signalé la situation, se dit préoccupé et désire prévenir les incidents fâcheux sur le réseau routier et les entraves inutiles à la circulation. Il se dit que la municipalité peut sûrement jouer un rôle. Il en a saisi le comité de sécurité publique qui en a fait une priorité locale pour la prochaine année.

Quels partenaires serait-il profitable d'impliquer pour réduire l'incidence de cette problématique?

Partenaires possibles :

Postes de la SQ, corps policier, Contrôle routier Québec, MTQ, municipalité (élus et employés), municipalités environnantes, comité de sécurité publique, médias locaux, entreprises du parc industriel, chambre de commerce, associations de résidents, C.I.T. (Conseil intermunicipal de transport), maisons d'hébergement pour personnes âgées, écoles, commission scolaire, brigadiers scolaires et transporteurs scolaires, SAAQ

Actions possibles :

- Évaluation du bilan routier du secteur depuis les cinq dernières années et vigie sur son évolution ;
- Bulletins d'information aux résidents des municipalités concernées ;
- Correspondances aux entreprises du parc industriel pour solliciter leur participation : demande de la liste des transporteurs afin de procéder à une campagne de sensibilisation, par exemple ;
- Correspondances aux entreprises de transport faisant affaire avec les entreprises du parc industriel pour solliciter leur participation au bien-être de la collectivité : les sensibiliser à la vitesse, ou à des endroits stratégiques dans certaines municipalités ;
- Mesures d'aménagement des réseaux routiers locaux (accotements asphaltés, mesures de réduction de la vitesse, voies cyclables, etc.) ;
- Mise en place d'un comité spécial pour étudier la situation et en suivre l'évolution ;
- Conférences ou rencontres dans les écoles et centres pour personnes âgées afin de souligner la problématique envisagée et inviter les gens à la prudence ;
- Rencontre avec les transporteurs et employés des entreprises ;
- Incitatifs économiques (chambre de commerce) pour les employés des entreprises qui pratiquent le covoiturage ou utilisent le transport en commun ;
- Concours divers destinés aux employés des entreprises du parc industriel ;
- Campagne de publicité (médias, napperons dans les restaurants, dépliants, journal de la municipalité, TV communautaire, radio locale) ;
- Publicité en bordure des routes ou affiches de prévention sur panneaux ;
- Modification aux réseaux et horaires du transport en commun ;
- Établissement d'objectifs à atteindre et de critères d'évaluation ;
- Aménagement des zones de traverses d'écoliers et de corridors scolaires (trajet proposé pour les jeunes qui marchent pour se rendre à l'école) ;
- Mesures de «Trafic calming» (pose d'arbres, de bordures de rue et autres) visant à réduire la vitesse des véhicules dans des secteurs choisis ;
- Études de circulation visant à connaître le nombre, le type, la vitesse et les heures d'affluence des véhicules routiers dans des secteurs ciblés ;
- Évaluation de la signalisation en place sur le réseau municipal pour en vérifier la pertinence, augmenter la fluidité de la circulation et réduire les risques de collisions ;
- Mise sur pied d'une table de concertation locale ou régionale.

PROBLÉMATIQUE 4 :
CIRCULATION DE QUADS HORS DES SENTIERS AUTORISÉS
 (désagréments pour les citoyens et dangers potentiels)

Questionnaire :

Vrai ou faux

<p>1) Lorsqu'un policier intercepte un véhicule hors route (VHR) (motoneige ou véhicule tout-terrain), il applique les dispositions prévues au Code de la sécurité routière.</p> <p>FAUX : C'est la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) qui s'applique.</p> <p>Le CSR s'applique aux VHR uniquement à l'égard des règles relatives à l'immatriculation et au numéro de série (art. 1 du CSR).</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>2) Une municipalité peut, par règlement, autoriser la circulation des VHR sur un chemin public dont l'entretien est à sa charge.</p> <p>VRAI : Art. 11 parag. 6 de la Loi sur les VHR. Toutefois, pour entrer en vigueur, ce règlement doit être approuvé par le ministre des Transports, soit la Direction territoriale du MTQ (art. 627 du CSR).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>3) Les municipalités peuvent autoriser les traverses de VHR sur les chemins publics.</p> <p>FAUX : C'est le ministère des Transports qui autorise les traverses selon des critères précis. Les demandes des clubs doivent être adressées au centre de service du MTQ (centre régional).</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>4) La Loi sur l'assurance automobile du Québec s'applique en tout temps aux véhicules hors route.</p> <p>FAUX : Cette loi s'applique aux VHR (indemnisation des victimes) seulement lorsque ceux-ci sont impliqués dans un accident avec un véhicule routier. D'où l'importance pour un propriétaire de VHR de contracter l'assurance de responsabilité civile de 500 000 \$ obligatoire selon l'article 19 de la Loi sur les VHR.</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>5) Un décès sur trois impliquant un motoneigiste survient sur un chemin public.</p> <p>VRAI : Donnée extraite du rapport du coroner en chef, janvier 1999.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>

Énoncé de la problématique

Depuis quelques temps, plusieurs citoyens de votre municipalité et, particulièrement les résidants de la rue des Oiseaux, se plaignent que des QUADS (VTT) circulent aux abords et sur la voie ferrée située à un peu plus de 30 mètres de leur résidence et que le tout leur cause des désagréments : bruit et poussière soulevée. De plus, certains sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants.

Les plaintes ont débuté il y a deux mois, soit depuis l'ouverture d'un local abritant le club QUAD situé non loin de la rue des Oiseaux. Au départ, les quadistes circulaient sur le chemin public alors qu'ils n'y étaient pas autorisés. Des policiers de votre poste ont émis des contraventions pour cette infraction et depuis, le mot s'est passé et les quadistes empruntent la voie ferrée, de sorte que le problème a été déplacé.

La voie ferrée appartient à une compagnie privée dont les locaux sont situés tout près. Le président de la compagnie n'a pas donné son autorisation d'y circuler en QUAD, mais il n'a déposé aucune plainte auprès du service de police.

Les quadistes circulent autant le jour que le soir et surtout la fin de semaine. Le club a demandé à la municipalité d'autoriser la circulation sur le chemin public, mais rien n'a été fait à ce jour, car les citoyens s'y opposent.

Conséquences possibles

- La circulation à cet endroit cause des désagréments aux citoyens et peut mettre en danger la sécurité des personnes (enfants et quadistes).
- Des dommages peuvent être causés à la voie ferrée et entraîner un déraillement.
- Dans l'éventualité d'un accident ou de blessures, le propriétaire pourrait faire l'objet de poursuites civiles.

Exemples de pistes de solutions

- Rencontrer le club QUAD local pour les informer sur les dangers de circuler sur une voie ferrée, les conséquences légales (infractions en vertu de la Loi sur le transport terrestre guidé) et les inviter à emprunter un autre trajet.
- Rencontrer le propriétaire de la voie ferrée pour l'informer des dangers et le convaincre d'installer des panneaux pour interdire l'accès à la voie ferrée et à ses abords.
- Procéder à des vérifications de QUADS pour cibler et informer les conducteurs des dangers et des conséquences de leurs gestes (poursuites pénales, dommages au rail, danger pour les enfants, etc.).
- Effectuer une analyse de circulation (policiers) pour dresser un portrait des utilisateurs de la route (fréquence et type de véhicules).

Quels partenaires serait-il profitable d'impliquer pour réduire l'incidence de cette problématique ?

Puisque plusieurs facteurs sont liés à la problématique, de nombreux partenaires peuvent être impliqués dans la solution : le MTQ, les élus municipaux, les instances gouvernementales, les organismes communautaires de la région, les médias locaux (hebdomadaires, radio ou télé communautaires) et les corps policiers.

CIRCULATION DE QUADS HORS DES SENTIERS AUTORISÉS	
Partenaires	Actions
Ministère des transports du Québec (MTQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser, s'il y a lieu, le règlement municipal • Évaluer et autoriser les traverses de QUADS demandées par le club • Fournir, le cas échéant, les panneaux identifiant les traverses, une route à circulation partagée, etc.
Policiers Sûreté du Québec, corps policiers	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir informations et statistiques : configuration de la rue et des environs et étude de circulation (USR), constats d'infractions, nombre et nature des plaintes (cartes d'appel), etc. • Sensibiliser et faire de la prévention auprès de la population, propriétaire du terrain, club de motoneige, etc. • Activité ou intervention policière jugée nécessaire telle que patrouille accrue.
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE Élus municipaux	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les informations et les plaintes reçues de la part de citoyens ou d'élus, notamment les informations permettant de préciser le moment, la fréquence, le lieu de l'infraction (ou du problème) ou encore, d'identifier le contrevenant. • Identifier des pistes de solution, participer à la démarche de résolution de problème (ASRP). • Suggérer des mesures transitoires, alternatives ou compromis (par exemple, suggérer un parcours alternatif, proposer la circulation de jour seulement).
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les statistiques d'accidents sur la rue ou dans le secteur concerné

LES ACTES DU DEUXIÈME FORUM DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

<p>PLAIGNANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les contrevenants, préciser le lieu et le moment de l'infraction • Suggérer des compromis (ex. : circulation de jour seulement) • Proposer des mesures alternatives (ex. : un parcours alternatif)
<p>PROPRIÉTAIRE DE LA VOIE FERRÉE</p> <p>(Dans cet exemple, propriétaire privé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler une plainte auprès du service de police • Sécuriser les lieux en réduisant, interdisant ou bloquant les accès • Proposer des mesures, parcours alternatifs, etc.
<p>QUADISTES, CLUB QUAD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suggérer des compromis (ex. : circulation de jour seulement) • Proposer des mesures alternatives (ex. : un parcours alternatif) • Informer et sensibiliser les membres du club et les non-membres selon le cas • Faire de la surveillance par des membres bénévoles • Faire une demande au MTQ (par le biais de son centre de service régional) pour une traverse de QUAD, s'il y a lieu.
<p>FÉDÉRATION CONCERNÉE (FQCQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les clubs et leur faire part d'expériences vécues par d'autres clubs : solutions et alternatives expérimentées, etc.
<p>MUNICIPALITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peut adopter un règlement municipal pour autoriser la circulation de QUADS sur un chemin public pour une distance supérieure à 500 m (selon l'art.11 de la Loi sur les véhicules hors route), lequel devra être approuvé par le MTQ. • Sensibiliser et informer la population (par exemple, en utilisant les médias locaux) • Suggérer des mesures transitoires, alternatives ou compromis (par exemple, suggérer un parcours alternatif, proposer la circulation de jour seulement).